

PRÉFET DU NORD

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ANNÉE 2018 - NUMÉRO 273 DU 18 DECEMBRE 2018

TABLE DES MATIÈRES

SECRETARIAT GENERAL DE LA PREFECTURE DU NORD DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Arrêté préfectoral du 17 décembre 2018 portant modification statutaire du Syndicat Intercommunal de ramas - sage et d'incinération des ordures ménagères (SIRIOM)
Statuts du SIRIOM

Arrêté préfectoral du 17 décembre 2018 portant modification statutaire du Syndicat mixte de traitement des déchets ménagers (SYMIDEME) Statuts du SYMIDEME

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE LA CITOYENNETE

Arrêté préfectoral du 18 décembre 2018 fixant les tarifs maxima admis au remboursement des frais d'impres - sion des documents électoraux pour l'élection des membres de la chambre interdépartementale d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais du 31 janvier 2019

LAM LILLE METROPOLE MUSEE D ART MODERNE, D ART CONTEMPORAIN ET D ART BRUT

Séance du Conseil d'administration 8 novembre 2018

Procès verbal
Nomination d'une nouvelle personnalité qualifiée du conseil scientifique et culturel
Décision modificative N°3
Budget primitif 2019
Validation d'une note de service annexée au règlement intérieur : règlement de visite Giacometti
Modification des tarifs
Autorisation lancement de marchés publics

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Décision N°122/2018 du 18 décembre 2018 portant mesure temporaire de restriction de navigation



PREFET DU NORD

Secrétariat Général

Direction des relations avec les collectivités territoriales

Bureau de l'intercommunalité et des finances locales

Arrêté préfectoral portant modification statutaire du Syndicat intercommunal de ramassage et d'incinération des ordures ménagères (SIRIOM)

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet de la Zone de défense et de sécurité Nord
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi d'orientation n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation ;

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république ;

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales :

Vu la loi n° 2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM);

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République en date du 21 avril 2016 portant nomination de M. Michel LALANDE, Préfet de la Région des Hauts-de-France, Préfet du Nord à compter du 4 mai 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 septembre 2018 portant délégation de signature à Mme Violaine DÉMARET, Secrétaire générale de la Préfecture du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 novembre 1967 autorisant la création du Syndicat intercommunal d'enlèvement et d'incinération des ordures ménagères entre les communes d'Allennes-les-Marais, Annoeullin, Attiches, Bauvin, Camphin-en-Carembault, Carnin, Chemy, Gondecourt, Herrin, Mons-en-Pévèle, la Neuville, Ostricourt, Phalempin, Provin, Thumeries et Wahagnies;

Vu les arrêtés préfectoraux successifs portant modification statutaire du Syndicat intercommunal pour le ramassage et l'incinération des ordures ménagères (SIRIOM) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 avril 2017 constatant la représentation-substitution des communes d'Allennes-les-Marais, Annoeullin, Bauvin, Carnin et Provin par la Communauté de communes de la Haute-Deûle (CCHD) au sein du Syndicat intercommunal pour le ramassage et l'incinération des ordures ménagères (SIRIOM);

Vu la délibération du 12 mars 2018 du Comité syndical décidant de modifier les statuts du Syndicat intercommunal pour le ramassage et l'incinération des ordures ménagères (SIRIOM) ;

Vu le courrier du 28 mars 2018 du président du Syndicat intercommunal pour le ramassage et l'incinération des ordures ménagères (SIRIOM) à l'ensemble de ses membres, qui disposaient alors, conformément à l'article L5211-20 du Code général des collectivités territoriales, d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur ces modifications. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision était réputée favorable ;

Vu les délibérations favorables des Conseils communautaires de la Communauté de la Haute-Deûle (14/06/2018) et de la Communauté de communes Pévèle-Carembault (25/06/2018) ;

Considérant que les conditions de majorité requises par l'article L5211-20 du CGCT sont réunies ;

Sur proposition de la Secrétaire général de la Préfecture du Nord ;

ARRETE

Article 1er: Les statuts, annexés au présent arrêté, sont modifiés comme suit :

Article 1er:

Il est crée entre la Communauté de la Haute-Deûle et la Communauté de communes Pévèle-Carembault un Syndicat mixte d'enlèvement et d'incinération des ordures ménagères (SIRIOM).

Article 8:

Le Syndicat Mixte est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les assemblées délibérantes des collectivités adhérentes.

Le nombre de délégués de chacune des collectivités est fixé comme suit :

Membres	Nombre de Délégués titulaires	Nombre de Délégués suppléants
CCHD	14	5
CCPC	23	9
Total	37	14

Le mandat des délégués titulaires et leurs suppléants expire à la date de renouvellement des instances élues qu'ils représentent.

Chaque délégué a la possibilité en cas d'absence de se faire remplacer par un délégué suppléant de son choix parmi les délégués représentant son intercommunalité. Dans ce cas, le suppléant a voix délibérative.

Toutefois, il est de la responsabilité des délégués titulaires d'informer les délégués suppléants de la tenue d'une assemblée générale et de leur transmettre par tout moyen les documents en leur possession relatifs à la séance.

En cas d'empêchement du délégué titulaire et du délégué suppléant le représentant, le délégué titulaire peut donner pouvoir écrit de voter en son nom à un autre délégué titulaire.

En cas de décès, de démission, ou de toute autre cause non imputable à l'expiration de son mandat faisant obstacle à l'exercice, par un délégué titulaire, de ses fonctions, l'organe délibérant représenté par ce délégué pourvoit à son remplacement dans un délai d'un mois.

En application de l'article L5211-8 du CGCT, à défaut de désignation du délégué, l'organe délibérant est alors représenté au sein du comité syndical par le Maire ou le Président de l'organe délibérant représenté.

Article 2 : Les statuts tels qu'ils figurent en annexe sont approuvés.

Article 3 : La modification statutaire sera effective à compter de la date du présent arrêté.

<u>Article 4 :</u> Les autres dispositions des statuts du Syndicat intercommunal pour le ramassage et l'incinération des ordures ménagères (SIRIOM) demeurent inchangées.

<u>Article 5 :</u> Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

<u>Article 5</u>: La Secrétaire générale de la Préfecture du Nord et le Président du Syndicat mixte de ramassage et d'incinération des ordures ménagères (SIRIOM) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et dont copie sera adressée :

- au Président de la Communauté de communes Pévèle-Carembault,
- au Président de la Communauté de communes de la Haute-Deûle.
- au Directeur régional des finances publiques de la région Hauts-de-France,
- au Président de la Chambre Régionale des comptes de la Région Hauts-de-France.
- au Directeur départemental des Territoires et de la Mer du Nord.

Fait à Lille, le 17 DEC 2018

Pour le Préfet et par délégation, La Secrétaire générale,

Violaine DÉMARET



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE ET D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES (SIRIOM)

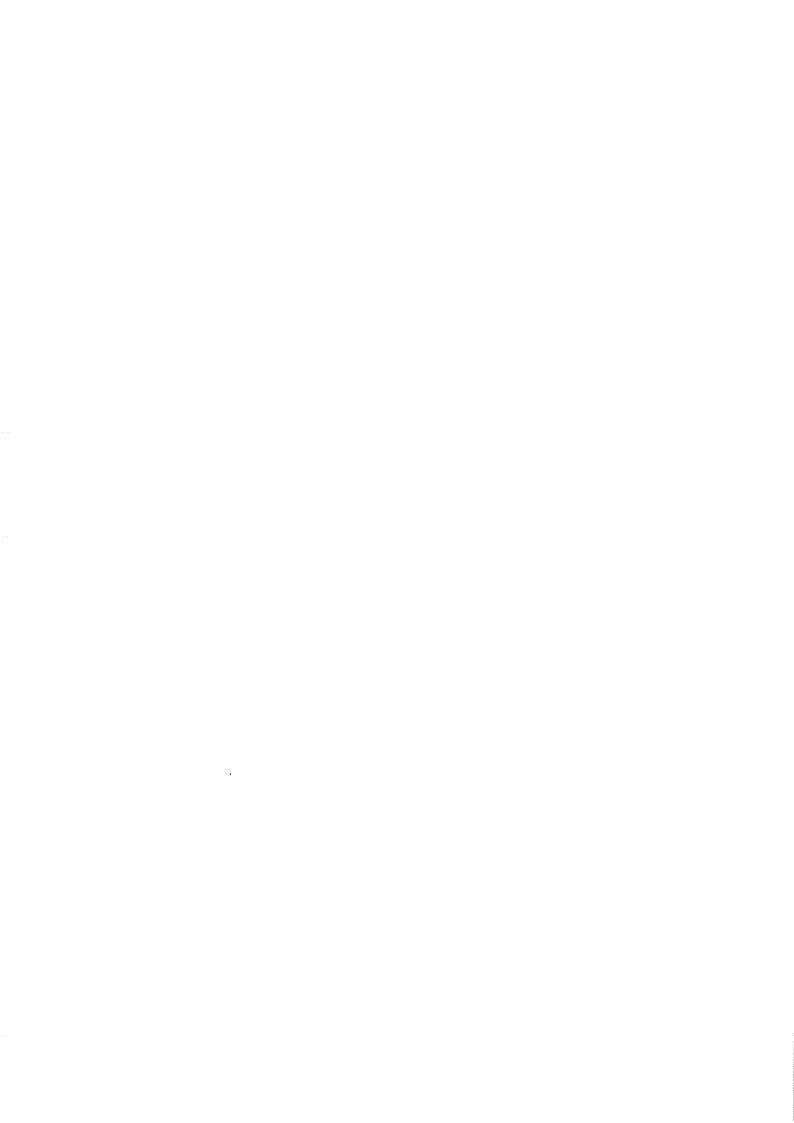
STATUTS

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du :

1 7 DEC. 2018

Pour le Préfet et par délégation, La Secrétaire générale

Violaine DÉMARET





STATUTS

AVANT PROPOS

Le Syndicat Intercommunal de ramassage et d'incinération des ordures ménagères (SIRIOM) a été créé le 7 novembre 1967 entre les communes d'Allennes-les-Marais, Annoeullin, Attiches, Bauvin, Camphin-en-Carembault, Carnin, Chemy, Gondecourt, Herrin, Mons-en-Pévèle, La Neuville, Ostricourt, Phalempin, Provin, Thumeries et Wahagnies.

Il avait pour objectifs d'organiser le ramassage des ordures ménagères et assimilés et de réaliser la construction d'une station pour leur incinération, construction rendue nécessaire par l'augmentation du volume des déchets et la difficulté de trouver des décharges.

Le siège du syndicat a été fixé en mairie de Provin.

Des modifications des statuts du SIRIOM ont été effectuées par arrêtés préfectoraux du

- 30 avril 1969 et du 18 mars 1981, le siège du syndicat est fixé respectivement à la mairie de Camphin-en-Carembault et à celle d'Annoeullin,
- 26 septembre 1988 modifiant l'article 12 « la participation des communes aux dépenses du syndicat est calculée au prorata du nombre de taxes d'habitation figurant au rôle de chaque commune, l'année précédente »,
- 12 septembre 1996 portant extension de compétences du SIRIOM en matière de collecte et traitement des objets encombrants,
- 14 janvier 1997 portant le retrait des communes d'Attiches et de Mons-en-Pévèle du SIRIOM et modifiant les articles 7 « la durée du syndicat est illimitée » et 9 « Monsieur le Comptable du Trésor de Phalempin assurera les fonctions de receveur du Syndicat »,
- 31 janvier 1997 autorisant l'extension des compétences « Le SIRIOM est autorisée à étendre ses compétences à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés, des déchets verts et des objets encombrants. La compétence encombrants ne concerne pas les communes de Bauvin et de Provin qui l'ont déjà transférée à la communauté de communes de Bauvin-Provin ».
- 20 novembre 2000 autorisant l'exercice la compétence « encombrants » pour la totalité des communes de son territoire, fixant le siège à la mairie de Phalempin et modifiant l'article 12 « les recettes comprendront
 - 1 les subventions de l'Etat et du Département
 - 2 la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur tout le territoire des 14 communes composant le SIRIOM, sans modulation. Le produit attendu de cette taxe sera fixé chaque année lors du vote du budget primitif.
 - 3 le produit des emprunts
 - 4 les contributions diverses
 - 5 les recettes provenant de la vente des résidus divers
- 18 octobre 2001 modifiant les articles 8 « la composition du syndicat est complété commune suit : les communes d'Allennes-les-Marais, Annoeullin, Bauvin, Carnin, Gondecourt, Ostricourt, Thumeries et Wahagnies désigneront chacun un délégué suppléant. La communauté de communes du Carembault représentant ses communes membres, à savoir Camphin-en-Carembault, Chemy, Herrin, La Neuville et Phalempin, désignera 5 suppléants » et 9 « La composition du bureau comprendra désormais 1 Président, 1 vice-président chargé des finances, 1 vice-président chargé

du suivi de la qualité des collectes et des relations avec les usagers, 1 vice-président chargé du suivi des déchetteries et 4 membres »

- 14 octobre 2004 modifiant les articles 2 « le siège du SIRIOM est fixé à Thumeries 22 rue L. Blum » et 9 « les attributions du 3^{ème} vice-président sont le suivi du cadre législatif »
- Vu la Délibération du 23 avril 2014, visée par les services préfectoraux, modifiant l'article 1er: il est créé entre les Communes d'Allennes les Marais, Annoeullin, Bauvin, Carnin, Provin et la Communauté de Communes Pévèle Carembault pour le compte de l'ancienne CC Carembault et les villes d'Ostricourt, Thumeries et Wahagnies, un Syndicat Mixte d'Enlèvement et d'incinération des Ordures Ménagères (SIRIOM). Le Syndicat aura la nature juridique d'un syndicat mixte fermé et conserve le nom de SIRIOM.
- Vu la délibération du 6 octobre 2014 visée le 10 octobre 2014 par les services préfectoraux modifiant intégralement l'article 8 des statuts « administration du Syndicat » pour permettre d'établir le règlement intérieur du Comité syndical,
- Vu la délibération du 19 février 2015 visée le 24 février 2015 par les services préfectoraux adoptant la version actualisée des statuts du SIRIOM,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 avril 2017 constatant la représentationsubstitution des communes d'Allennes les Marais, Annoeullin, Bauvin, Carnin et Provin par la Communauté de Communes de la Haute-Deûle au sein du Syndicat Mixte d'Enlèvement et d'Incinération des Ordures Ménagères (SIRIOM),

Considérant toutes ces modifications, la rédaction des statuts est la suivante :

Article 1

Il est créé entre la Communauté de Communes de la Haute Deûle et la Communauté de Commune Pévèle Carembault un Syndicat Mixte d'Enlèvement et d'Incinération des Ordures Ménagères (SIRIOM).

Le Syndicat aura la nature juridique d'un syndicat mixte fermé.

Toute nouvelle adhésion fera l'objet de la procédure définie par les articles L 5711-1 et 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Article 2

Le siège du syndicat est fixé au 22 rue Léon Blum à Thumeries (59239).

Article 3

Le syndicat a pour compétences « collecte et traitement » des déchets.

La compétence « collecte des déchets » comprend les étapes suivantes :

- Dotation et maintenance des moyens de pré-collecte des déchets
- Collecte des déchets (ordures ménagères, biodéchets, emballage, verre et encombrants)
- Dotation de composteurs individuels

La compétence « traitement » des déchets ménagers et assimilés est transférée au Syndicat Mixte pour le traitement des déchets ménagers (SYMIDEME).

Le Syndicat peut être coordonnateur de groupement de commandes

Article 4

Toutes les modifications au nombre de ramassage par Commune devront être acceptées à la majorité des 2/3 des délégués du Comité Syndical.

Article 5

Pour la réalisation des travaux à entreprendre le Syndicat pourra solliciter les subventions de l'Etat et du Département.

Article 6

Le Syndicat sera chargé de surveiller la rentrée de ses recettes et l'emploi des fonds affectés aux travaux et aux dépenses ordinaires.

Article 7

La durée du Syndicat est illimitée.

Toutefois, il pourra être dissous de plein droit par l'autorité compétente en application des dispositions des articles L5214-28 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Article 8

Le Syndicat Mixte est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les assemblées délibérantes des collectivités adhérentes.

Le nombre de délégués de chacune des collectivités est fixé comme suit :

Membres	Nombre Délégués titulaires	de	Nombres Délégués suppléants	de
CCHD	14		5	
CCPC	23		9	
Total	37		14	

Le mandat des délégués titulaires et leurs suppléants expire à la date de renouvellement des instances élues qu'ils représentent.

Chaque délégué a la possibilité en cas d'absence de se faire remplacer par un délégué suppléant de son choix parmi les délégués représentant son intercommunalité. Dans ce cas, le suppléant a voix délibérative.

Toutefois, il est de la responsabilité des délégués titulaires d'informer les délégués suppléants de la tenue d'une assemblée générale et de leur transmettre par tout moyen les documents en leur possession relatifs à la séance.

En cas d'empêchement du délégué titulaire et du délégué suppléant le représentant, le délégué titulaire peut donner pouvoir écrit de voter en son nom à un autre délégué titulaire.

En cas de décès, de démission, ou de toute autre cause non imputable à l'expiration de son mandat faisant obstacle à l'exercice, par un délégué titulaire, de ses fonctions, l'organe délibérant représenté par ce délégué pourvoit à son remplacement dans un délai d'un mois.

En application de l'article L5211 du CGCT, à défaut de désignation du délégué, l'organe délibérant est alors représenté au sein du comité syndical par le Maire ou le Président de l'organe délibérant représenté.

Article 9

La composition du bureau comprendra :

- Un Président,
- Un Vice-Président chargé des finances,
- Un Vice-Président chargé du suivi de la qualité des collectes et des relations avec les usagers,
- Un Vice-Président chargé du suivi du cadre législatif,
- Quatre membres

Le Président et les Vice-Présidents sont élus par le Comité Syndical au complet, au scrutin uninominal à 3 tours. Les postes de Vice-Présidents sont répartis de la façon suivante : deux pour la Communauté de Communes Pévèle Carembault et un pour la Communauté de Communes de la Haute-Deûle.

Monsieur le Comptable du Trésor de Phalempin assurera les fonctions de receveur du Syndicat. Il recevra à ce titre une indemnité de gestion financière.

Article 10

La Commission des finances, chargée d'établir les propositions du budget primitif et de l'examen de la situation du Syndicat, est composée des membres du bureau et de trois délégués supplémentaires, élus par l'assemblée.

Le syndicat met en place les commissions consultatives qu'il estime nécessaire, tel que celles prévues par l'article L 5212-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque commission est composée du président et des vice-présidents, membres de droit et quatre membres. Chaque commission peut inviter à participer tout autre membre ou personnalité extérieure qui serait utile à la réflexion de la commission. Ces commissions sont présidées par le Vice-Président concerné.

Conformément à l'article 22 du Code des Marchés, La commission d'appel d'offres est constituée du Président, président de droit, l'assemblée élit un suppléant au Président, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

Article 11

Le syndicat pourvoira sur son budget à toutes les dépenses nécessaires à l'accomplissement de sa mission et notamment aux dépenses suivantes dont la liste n'est pas limitative :

- Etude des projets,
- Exécution et surveillance des travaux,
- Passation de marché et leur mise en adjudication,
- Frais d'entretien et de fonctionnement du matériel à sa charge,
- Traitement du personnel,
- Indemnité du receveur chargé de la gestion financière du Syndicat et du secrétaire,
- Honoraires des Ingénieurs et Conseillers Techniques,
- Charges de l'Etude des projets et de la surveillance des travaux,
- Frais divers prévus à l'article 9.

Article 12

Les recettes comprendront :

- Le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) instaurée sur tout le territoire des Collectivités composant le SIRIOM. Le produit attendu de cette taxe sera fixé chaque année lors du vote du budget primitif. La TEOM est prélevée directement par le SIRIOM dans le cas des communes membres et elle est reversée intégralement dans le cas des communes faisant partie d'une collectivité qui adhère au SIRIOM par représentation de substitution. Ce reversement comprend la participation au SYMIDEME.
- Les subventions de l'Etat et du Département,
- Le produit des emprunts
- Les contributions diverses
- Le revenu des biens meubles ou immeubles du Syndicat Mixte
- Le fonds de compensation de la F.C.T.V.A.
- Les produits de placements
- Les produits des dons et legs

Toutes ressources qui pourraient être versées par les membres ou attribuées par la Loi, ou toutes autres taxes ou redevances qui pourraient être perçues par le Syndicat.

Article 13

Chaque membre du syndicat donne expressément mandat à ses délégués en comité du Syndicat pour engager en son nom les procédures nécessaires afin d'organiser au mieux les intérêts du Syndicat et les opérations de ramassage et d'incinération.

Article 14

Le Syndicat fait établir les projets d'extension qui pourraient s'avérer nécessaires.

Il autorise son Président à passer les marchés et à poursuivre la réalisation des travaux décidés.

Il sollicite les subventions de l'Etat et du Département.

Le montant de ces subventions étant fixé, il aura la faculté de contracter les emprunts nécessaires pour faire face à l'excédent de dépenses que ne couvriront pas les contributions et subventions prévues à l'article 12.

Article 15

Pour tous les points qui ne sont pas réglés expressément par les articles précédents, il y aura lieu d'appliquer purement et simplement à l'organisation et au fonctionnement du Syndicat, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.





PREFET DU NORD

Secrétariat Général

Direction des relations avec les collectivités territoriales

Bureau de l'intercommunalité et des finances locales

Arrêté préfectoral portant modification statutaire du Syndicat mixte de traitement des déchets ménagers (SYMIDEME)

Le Préfet de la région Hauts-de-France Préfet de la Zone de défense et de sécurité Nord Préfet du Nord Officier de la Légion d'Honneur Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi d'orientation n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation ;

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république ;

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République en date du 21 avril 2016 portant nomination de M. Michel LALANDE, Préfet de la Région des Hauts-de-France, Préfet du Nord à compter du 4 mai 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 septembre 2018 portant délégation de signature à Mme Violaine DÉMARET, Secrétaire générale de la Préfecture du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 septembre 1996 autorisant la création du Syndicat mixte de traitement des déchets ménagers du Pays de Pévèle au Pays des Weppes (SYMIDEME) entre le Syndicat intercommunal de ramassage et d'incinération des ordures ménagères (SIRIOM), la Communauté de communes du Pays de Pévèle, la ville de Pont à Marcq et la Communauté de communes des Weppes ;

Vu les arrêtés préfectoraux successifs portant modifications statutaires du mixte de traitement des déchets ménagers du Pays de Pévèle au Pays des Weppes (SYMIDEME);

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2016 portant réduction de périmètre du Syndicat mixte de traitement des déchets ménagers du Pays de Pévèle au Pays des Weppes (SYMIDEME) ;

Vu la délibération du 15 mars 2017 du Comité syndical décidant de modifier les statuts du SYMIDEME ;

Vu le courrier du 21 mars 2017 du président du SYMIDEME à l'ensemble de ses membres, qui disposaient alors, conformément à l'article L5211-20 du Code général des collectivités territoriales, d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur ces modifications. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision était réputée favorable ;

Vu les délibérations réputées favorables de la Communauté de communes Pévèle-Carembault (CCPC) et du Syndicat Mixte de Ramassage et d'Incinération des Ordures Ménagères (SIRIOM);

Considérant que les conditions de majorité requises par l'article L.5211-20 du CGCT sont réunies ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la Préfecture du Nord ;

ARRETE

Article 1 : Les statuts, annexés au présent arrêté, sont modifiés comme suit :

Article 1er - Création du Syndicat

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est formé entre le Syndicat Mixte d'Enlèvement et d'Incinération des Ordures Ménagères (SIRIOM), la Communauté de communes Pévèle Carembault, un Syndicat Mixte pour le traitement des Déchets Ménagers dénommé SYMIDEME.

Article 7 - Administration du Syndicat

Le Syndicat mixte est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les assemblées délibérantes des collectivités adhérentes. Le nombre de délégués de chacune des collectivités est fixé comme suit :

Nombre maximum de délégués : 38 titulaires et 38 suppléants

Le comité syndical est donc composé de :

Membres	Nombre d'habitants	Nombre de délégués titulaires	Nombre de délégués suppléants
SIRIOM	48 575	16	16
C.C.P.C.	71 112	22	22
Total	119687	38	38

Le mandat des délégués titulaires et leurs suppléants expire à la date de renouvellement des instances élues qu'ils représentent.

Chaque délégué a la possibilité en cas d'absence de se faire remplacer par un délégué suppléant de son choix parmi les délégués représentant son intercommunalité. Dans ce cas, le suppléant a voix délibérative.

Toutefois, il est de la responsabilité des délégués titulaires d'informer les délégués suppléants de la tenue d'une assemblée générale et de leur transmettre par tout moyen les documents en leur possession relatifs à la séance.

En cas d'empêchement du délégué titulaire et d'un délégué suppléant le représentant, le délégué titulaire peut donner pouvoir écrit de voter en son nom à un autre délégué titulaire.

En cas de décès, de démission, ou de toute autre cause non imputable à l'expiration de son mandat faisant obstacle à l'exercice, par un délégué titulaire, de ses fonctions, l'organe délibérant représenté par ce délégué pourvoit à son remplacement dans un délai d'un mois.

En application de l'article L5211-8 du CGCT, à défaut de désignation du délégué, l'organe délibérant est alors représenté au sein du comité syndical par le Maire ou le Président de l'organe délibérant représenté.

Article 9 – Composition du Bureau :

Le comité syndical élit parmi ses membres un bureau composé de la manière suivante :

- 1 Président
- 4 Vice-présidents :
 - > 1er Vice-Président chargé des déchetteries
 - > 2^{ème} Vice-Président chargé des finances
 - > 3^{ème} Vice-Président chargé de la valorisation des déchets
 - > 4ème Vice-Président chargé de la communication et de l'animation

ainsi que 6 membres répartis comme suit :

- 4 membres de la Communauté de communes Pévèle Carembault,
- 2 membres du SIRIOM.

Article 2 : Les statuts tels qu'ils figurent en annexe sont approuvés.

Article 3 : La modification statutaire sera effective à compter de la date du présent arrêté.

Article 4 : Les autres dispositions des statuts du Syndicat mixte pour le traitement des déchets ménagers (SYMIDEME) demeurent inchangées.

<u>Article 5</u>: Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

<u>Article 6</u>: La Secrétaire générale de la Préfecture du Nord et le Président du Syndicat mixte pour le traitement des déchets ménagers (SYMIDEME) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et dont copie sera adressée :

- au Président de la Communauté de communes Pévèle-Carembault,
- au Président du Syndicat mixte de Ramassage et d'Incinération des Ordures Ménagères (SIRIOM),
- au Directeur régional des finances publiques de la région Hauts-de-France,
- au Président de la Chambre Régionale des comptes de la Région Hauts-de-France.
- au Directeur départemental des Territoires et de la Mer du Nord.

Fait à Lille, le

17 DEC. 2018

Pour le Préfet et par délégation La Secrétaire générale

Violaine DÉMARET



SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS (SYMIDEME)

STATUTS

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du :

17 DEC. 2018

Pour le Préfet et par délégation, La Secrétaire générale,







STATUTS

SYMIDEME

AVANT PROPOS

Le Syndicat Mixte pour le traitement des déchets ménagers du pays de Pévèle au pays des Weppes (SYMIDEME) a été créé le 5 septembre 1996 entre le SIRIOM, la Communauté de Communes du Pays de Pévèle, la ville de Pont à Marcq et la Communauté de Communes des Weppes.

Il avait pour objectifs de prendre en charge les actions de communication, l'étude, la création la mise en œuvre et la gestion des systèmes de traitement des ordures ménagères et assimilés aux lieu et place des membres, la collecte demeurant de la compétence exclusive de ceux-ci.

Le siège du syndicat est fixé à l'hôtel de ville d'Annoeullin

Des modifications des statuts du SIRIOM ont été effectuées par arrêtés préfectoraux du

- 31 janvier 1997 portant adhésion des communes d'Aix-les-Orchies, Auchy-les-Orchies, Beuvry-la-Forêt, Coutiches, Landas, Nomain, Orchies et Saméon au SYMIDEME
- 16 juin 1998 portant adhésion de la commune de Bouvignies et modification du siège à l'hôtel de ville de Phalempin
- 14 mai 2002 prenant acte de la représentation de substitution des communautés d'Orchies Beuvry-la-Forêt et d'Espace en Pévèle, modifiant l'article 7 « le syndicat est administré par un comité syndical dont les délégués sont désignés par les collectivités adhérentes de la manière suivante : 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant par tranche de 3 000 habitants engagée » et l'article 9 « le comité élit parmi ses membres un bureau qui comprendra 1 président, 1 vice-président chargé de l'animation et l'information des usagers, 1 vice-président chargé de la qualité du tri et du traitement des déchets, 1 vice-président chargé du suivi du cadre législatif et 8 membres répartis comme suit : 3 membres du SIRIOM, 2 de la CCPP, 1 de la CCCP, 1 de CCEP et 1 de Pont à Marcq » ainsi que la prise en charge du fonctionnement des déchetteries
- 17 décembre 2004 portant la fixation du siège à Thumeries 22 rue Léon Blum
- Vu la délibération du 31 mai 2002, visée par les services préfectoraux le 17 juin 2002 portant modification de l'article 9 afin que le bureau soit composé de la manière suivante : 1 Président, 1 Vice-Président chargé de l'animation et l'information des usagers, 1 Vice-Président chargé de la qualité du tri et du traitement des déchets, 1 Vice-Président chargé du cadre législatif, 1 Vice-Président chargé du suivi et de la gestion des déchetteries et 7 membres répartis comme suit : 3 membres du SIRIOM, 2 de la CCPP, 1 de la CCEP et un de la ville de Pont-à-Marcq.
- Vu la délibération du 30 avril 2014, visée par les services préfectoraux le 7 mai 2014 modifiant l'article 1^{er} « il est formé entre le Syndicat Mixte d'Enlèvement et d'Incinération des Ordures Ménagères (SIRIOM), les Communautés de Communes Pévèle Carembault et des Weppes, un Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets Ménagers du Pays de Pévèle au Pays des Weppes » et l'article 9 des statuts « le comité syndical élit parmi ses membres un bureau composé de la

manière suivante :1 Président, un 1^{er} Vice-Président chargé des déchetteries, un 2^{ème} Vice-Président chargé des Finances, un 3^{ème} Vice-Président chargé de la valorisation des déchets, un 4^{ème} Vice-Président chargé de la communication et de l'animation, un 5^{ème} Vice-Président chargé du cadre législatif ainsi que 7 membres répartis comme suit : 4 membres de la Communauté de Communes Pévèle Carembault, 2 membres du SIRIOM, et 1 membres de la Communauté de Communes des Weppes ».

- Vu la délibération du 3 octobre 2014, visée par les services préfectoraux le 8 octobre 2014 modifiant intégralement l'article 7 des statuts « administration du syndicat » pour permettre d'établir le règlement intérieur du comité syndical.
- Vu la délibération du 19 février 2015, visée par les services préfectoraux le 24 février 2015 qui adopte la version actualisée des statuts du SYMIDEME.
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2016 portant réduction du périmètre du SYMIDEME

Considérant toutes ces modifications, la rédaction des statuts est la suivante :

STATUTS

Article 1 – Création du Syndicat

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est formé entre le Syndicat Mixte d'Enlèvement et d'Incinération des Ordures Ménagères (SIRIOM), la Communauté de Communes Pévèle Carembault, un Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets Ménagers dénommé SYMIDEME.

Article 2 – Objet du Syndicat

Le Syndicat a pour objet d'exercer la compétence « traitement » des déchets ménagers et assimilés soit les activités suivantes :

- Transfert
- Tri
- Valorisation organique
- Valorisation énergétique
- Valorisation matière
- Réemploi
- Elimination

Il est maître d'ouvrage des déchetteries situées sur son territoire à la fois sur le bas de quai et le haut de quai.

Le Syndicat se charge également :

- de la commercialisation de tous déchets issus du tri à destination du Recyclage,
- de la communication sous toutes ses formes afin de sensibiliser, développer et d'améliorer la collecte, le réemploi, le tri et la valorisation des déchets. Et plus généralement la gestion des déchets,
- d'actions de prévention pour prévenir la production de déchets.

Le Syndicat peut être coordonnateur de groupement de commandes

Article 3 – Durée du Syndicat

Le Syndicat est constitué pour une durée illimitée.

Toutefois, il pourra être dissous de plein droit par l'autorité compétente en application des dispositions des articles L 5214-28 et L 5711-1 du CGCT

Article 4 - Siège

Le siège du syndicat est fixé au 22 rue Léon Blum à Thumeries (59239).

Article 5 – Adhésion au Syndicat

Des Communes, Communauté de Communes ou Syndicat de Communes, autres que ceux primitivement syndiqués, peuvent être admis à faire partie du Syndicat Mixte, avec le consentement du comité syndical.

La délibération par laquelle le comité du Syndicat consent à cette adhésion est notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception par le Président du Comité aux Maires de chacune des Communes, Communauté de Communes ou Syndicats de Communes déjà associés.

L'organe délibérant doit statuer dans un délai de 3 mois à compter de cette notification, à défaut de quoi l'avis est réputé favorable.

La décision d'admission est prise par le représentant de l'Etat, conformément aux dispositions du CGCT.

L'adhésion de nouvelle Communes ou Syndicats de Communes entraîne la modification des limites territoriales du périmètre du syndicat.

Article 6 – Ressources du Syndicat

Les recettes du Syndicat sont constituées par :

- La participation des collectivités adhérentes
- Les subventions de l'Etat, de la Région et du Département
- Les aides et subventions diverses
- Les soutiens des Eco-Organismes Le produit des emprunts
- Le produit des ventes de matériaux ; d'énergie et de matières
- Les contributions diverses
- Le revenu des biens meubles ou immeubles du Syndicat
- Le fonds de compensation de la F.C.T.V.A.
- Les produits de placements
- Les produits des dons et legs

Toutes ressources qui pourraient être versées par les membres ou attribuées par la Loi, ou toutes autres taxes ou redevances qui pourraient être perçues par le Syndicat.

Article 7 – Administration du Syndicat

Le Syndicat Mixte est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les assemblées délibérantes des collectivités adhérentes.

Le nombre de délégués de chacune des collectivités est fixé comme suit :

Nombre maximum de délégués : 38 titulaires et 38 suppléants.

Le comité syndical est donc composé de :

Membres	Nombre d'habitants	Nombre Délégués titulaires	de	Nombres Délégués suppléants	de
SIRIOM	48 575	16		16	
CCPC	71 112	22		22	
Total	119 687	38		38	

Le mandat des délégués titulaires et leurs suppléants expire à la date de renouvellement des instances élues qu'ils représentent.

Chaque délégué a la possibilité en cas d'absence de se faire remplacer par un délégué suppléant de son choix parmi les délégués représentant son intercommunalité. Dans ce cas, le suppléant a voix délibérative.

Toutefois, il est de la responsabilité des délégués titulaires d'informer les délégués suppléants de la tenue d'une assemblée générale et de leur transmettre par tout moyen les documents en leur possession relatifs à la séance.

En cas d'empêchement du délégué titulaire et du délégué suppléant le représentant, le délégué titulaire peut donner pouvoir écrit de voter en son nom à un autre délégué titulaire.

En cas de décès, de démission, ou de toute autre cause non imputable à l'expiration de son mandat faisant obstacle à l'exercice, par un délégué titulaire, de ses fonctions, l'organe délibérant représenté par ce délégué pourvoit à son remplacement dans un délai d'un mois.

En application de l'article L5211 du CGCT, à défaut de désignation du délégué, l'organe délibérant est alors représenté au sein du comité syndical par le Maire ou le Président de l'organe délibérant représenté.

Article 8 – Pouvoirs du Comité Syndical

Le comité syndical définit la politique générale du syndicat. Il est chargé de gérer et d'administrer le Syndicat et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'administration de l'objet syndical.

Il délibère dans les conditions de majorité fixées par le CGCT.

Le Comité fixe par délibération la liste des emplois dont la création s'avère nécessaire au bon fonctionnement du Syndicat ainsi que les traitements applicables aux dits emplois.

Article 9 – Composition du bureau

Le Comité Syndical élit parmi ses membres un bureau composé de la manière suivante :

- un Président
- 4 Vice-présidents :
 - > 1^{er} Vice-Président chargé des déchetteries
 - > 2^{ème} Vice-Président chargé des finances

- > 3^{ème} Vice-Président chargé de la valorisation des déchets
- > 4^{ème} Vice-Président chargé de la communication et de l'animation

Ainsi que 6 membres répartis comme suit :

4 membres de la Communauté de Communes Pévèle Carembault 2 membres du SIRIOM

Article 10 - Présidence

Le Président est élu par le Comité Syndical.

Il convoque les réunions du Comité Syndical et dirige les débats. Il est chargé d'une manière générale de suivre l'exécution des décisions prises par le Comité Syndical.

Il ordonne les dépenses, assure la passation des marchés et les signe.

Il représente le Syndicat et peut déléguer ses pouvoirs à l'un ou l'autre de ses Vice-Présidents.

Il a compétence pour représenter le syndicat en justice.

Article 11

Le Comité pourvoira sur son budget à toutes les dépenses nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Article 12

Le Trésorier de PHALEMPIN aura les fonctions de Trésorier du Syndicat

Article 13

Sur tous les points non régis par les présents statuts, il sera fait application des dispositions du CGCT.



PRÉFET DU NORD

Secrétariat général de la préfecture du Nord

Direction de la réglementation et de la citoyenneté

Bureau de la citoyenneté

Arrêté préfectoral fixant les tarifs maxima admis au remboursement des frais d'impression des documents électoraux pour l'élection des membres de la chambre interdépartementale d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais du 31 janvier 2019

Le Préfet de la région Hauts de France Préfet du Nord Officier de la Légion d'Honneur Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le Code électoral et notamment ses articles R.29, R.30 et R.39;

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R.511-39 à R.511-42;

Vu l'ordonnance n° 2015-1538 du 26 novembre 2015 relative à l'évolution des circonscriptions des chambres d'agriculture ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 nommant Michel LALANDE préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret n°2018-640 du 19 juillet 2018 relatif à l'organisation des élections des membres des chambres d'agriculture ;

Vu le décret du 31 juillet 2018 nommant Violaine DÉMARET secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 juin 2006 fixant la liste des frais pris en charge par les chambres d'agriculture lors des élections de leurs membres ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 août 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote par correspondance pour l'élection des membres des chambres d'agriculture ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 septembre 2018 donnant délégation de signature à Mme Violaine DÉMARET, secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2018 instituant la commission interdépartementale d'organisation des opérations électorales et fixant les délais de dépôt des déclarations de candidature et les dates limite de remise par les candidats, auprès de la commission, des documents à envoyer aux électeurs pour les élections des membres de la chambre interdépartementale d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais ;

Vu l'avis des membres de la commission interdépartementale d'organisation des opérations électorales ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u> – Il est remboursé aux candidats à l'élection des membres de la chambre interdépartementale d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais du 31 janvier 2019 qui obtiendront au moins 5% des suffrages exprimés le coût du papier et les frais d'impression réellement exposés des professions de foi et bulletins de vote prévus aux articles R511-36 et R511-37 du code rural et de la pêche maritime, aux conditions et tarifs maxima hors taxes fixés comme suit.

1- Professions de foi :

Les professions de foi sont imprimées sur papier de grammage compris entre 60 et 80 au mètre carré et d'un format de 210mm x 297 mm.

Les tarifs maxima de remboursement des frais d'impression des professions de foi sont fixés comme suit :

- recto: 196 € HT le premier mille et 2 € HT les cent exemplaires suivants;
- recto-verso : 255 € HT le premier mille et 2,50 € HT les cent exemplaires suivants.

2 - Bulletins de vote :

Les bulletins de vote sont imprimés à l'encre noire (caractères, illustrations, emblème éventuel, etc.) et exclusivement sur papier blanc dont le grammage est compris entre 60 et 80 au mètre carré et d'un format de 148 mm x 210 mm.

Le tarif maxima de remboursement des frais d'impression est fixé comme suit :

- 123,00 € HT le premier mille, et 1,5 € les cent bulletins suivants.

<u>Article 2</u> – Pour donner droit à remboursement, les circulaires et les bulletins de vote des candidats à l'élection des membres de la chambre interdépartementale d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais du 31 janvier 2019 sont imprimés sur du papier de qualité écologique qui remplit au moins l'une des deux conditions suivantes :

- papier contenant au moins 50% de fibres recyclées au sens de la norme ISO 14021 ou équivalent :
- papier bénéficiant d'une certification de gestion durable des forêts délivrée par les systèmes FSC, PEFC ou équivalent.

<u>Article3</u> – Tous les tarifs visés au présent arrêté doivent inclure les prestations obligatoires qui ne peuvent donner lieu à remboursement supplémentaire (achat du papier et de l'encre, composition, montage, corrections d'auteurs, façonnage, massicotage, empaquetage, pliage, transport et livraison).

Article 4 – Pour obtenir son remboursement, toute facture, établie au nom du mandataire de la liste considérée, et accompagnée d'un modèle de chaque document facturé, d'un relevé d'identité bancaire et du mandat de subrogation le cas échéant, doit être transmise au secrétariat de la commission d'organisation des opérations électorales à l'adresse suivante :

Préfecture du Nord
Direction de la réglementation et de la citoyenneté
Bureau de la citoyenneté
Section des élections
12, rue Jean sans peur
59039 Lille cedex

<u>Article 5</u> – Conformément à l'article R511-42 du code rural et de la pêche maritime, la chambre interdépartementale d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais assure la charge des dépenses

relatives au remboursement du coût du papier et des frais d'impressions des bulletins de vote et professions de foi des listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.

<u>Article 6</u> – La secrétaire générale de la préfecture du Nord et le président de la chambre interdépartementale d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures du Nord et du Pas-de-Calais.

Lille, le 18 DEC. 2018

Pour le préfet et par délégation, La secrétaire générale,

Violaine DÉMARET

i B DEC 2018

•



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	_		i	
I NIº	12018	0.4	Lou	
1.13	1 2010	1 0/4	101	
L				

OBJET:

Validation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 8 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 6 décembre à 14h30

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq (LaM) sous la présidence de Madame Moeneclaey, présidente du conseil d'administration du LaM

DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRESENTS	ABSENTS REPRESENTES	ABSENTS
	M. Michel Lalande			X
Le 26 novembre 2018	Mme Hélène Moeneclaey	X		
	M. Eric Skyronka			X
	M. Alain Cambien	X		
NOMBRE DE	Mme Marion Gautier			X
MEMBRES:	Mme Carole Casier			X
EN EXERCICE	M. Pierre Vanbeughen	X		<u> </u>
7.2	Mme Anne Soubrier			Х
22	Mme Sophie Rocher	X		
	M. Jacques Pastour			X
PRESENTS	M. Gérard Caudron		Représenté par Mme Furne	
12	Mme Evelyne-Dorothée Allemand	X		
"	M. Denis Gielen			X
REPRESENTES	M. Bernard Chérot			X
	Mme Catherine De Zegher		Suppléante Mme Cohen	
0	M. Jérémie Masurel			X
	M. Jérôme Desombre	X		
VOTANTS	Mme Bernadette Chevillion	X		
	M. Ivan Renar	X		
12	M. Serge Lasvignes			X
	M. Grégory Mavian	X		
	Mme Luiza Vaulot	X		

Etablissement Public de Coopération Culturelle

LaN

N° 2018-04-01

Validation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 8 novembre 2018

Délibération n°2018-04-01 du 6 décembre 2018 du conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Il est proposé au conseil d'administration d'accepter le procèsverbal de la séance du conseil d'administration de l'EPCC LaM du 8 novembre 2018 joint en annexe

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'EPCC LaM du 8 novembre 2018 joint en annexe

Régullèrement publié et transmis en préfecture le

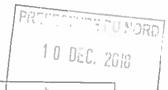
Fait à Villeneuve d'Asco, le 6 décembre 2018

La présidente Hélène Moeneclaey DRCT

1 0 DEC. 2018

PRÉFECTURE DU NORD





Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du LaM du 8 novembre 2018

Membres du conseil d'administration:

Présents et représentés:

- > Madame Evelyne-Dorothée ALLEMAND, personnalité qualifiée
- Monsieur Xavier BREDIN, représentant Monsieur Serge LASVIGNES, Centre Pompidou
- Monsieur Alain CAMBIEN, Métropole Européenne de Lille
- Madame Bernadette CHEVILLION, association L'Aracine
- Monsieur Jérôme DESOMBRE, Association Masurel
- Madame Catherine DE ZEGHER, personnalité qualifiée
- Monsieur René GABRELLE, Métropole Européenne de Lille
- > Madame Marion GAUTIER, Métropole Européenne de Lille
- Monsieur Michel IFRI Métropole Européenne de Lille représentant Madame Carole CASIER
- Monsieur Grégory MAVIAN, représentant du personnel du LaM
- > Monsieur Cédric MAGNIEZ, représentant Monsieur Michel LALANDE, Etat
- Madame Hélène MOENECLAEY, Métropole Européenne de Lille
- Monsieur Jacques PASTOUR, Métropole Européenne de Lille
- Monsieur Ivan RENAR, personnalité qualifiée
- Madame Sophie ROCHER, Métropole Européenne de Lille
- Madame Stéphanie SANCHEZ, représentant Monsieur Gérard CAUDRON, Ville de Villeneuve d'Ascq
- > Madame Isabelle ŜEQUEIRA, personnalité qualifiée
- Madame Anne SOUBRIER, Métropole Européenne de Lille
- Monsieur Pierre VANBEUGHEN, Métropole Européenne de Lille
- Madame Luiza VAULOT, représentante du personnel du LaM

Excusés:

- > Monsieur Bernard CHEROT, Association L'Aracine
- Monsieur Denis GIELEN, personnalité qualifiée
- Monsieur Jérémie MASUREL, Association Masurel
- Monsieur Eric SKYRONKA, Métropole Européenne de Lille

Invités:

Métropole Européenne de Lille :

- > Madame Alexandra MAHE, chargée de mission, service Culture
- > Monsieur Edouard ROOSE, collaborateur d'Hélène MOENECLAEY

Le LaM:

- > Monsieur Vincent COURMONT, agent comptable adjoint
- > Monsieur Sébastien DELOT, directeur

- Madame Mélanie GIVERS, agent comptable
- Madame Jeanne-Bathilde LACOURT, conservatrice d'art moderne
- Madame Justine LALAU, juriste
- Madame Laure ROLLAND, chargée de mission administrative
- Madame Eugénie SANT, Chargée des ressources humaines

Les Amis du LaM:

Monsieur Bruno DUFLOT, président

DRCT
1 0 DEC. 2018
ration
PRÉFECTURE DU NORD

1. Présentation des nouveaux membres du conseil d'adminis ration

Hélène MOENECLAEY: Bonjour à tous. On m'a indiqué que nous avons le quorum et donc nous pouvons démarrer. En tout cas, je vous remercie de votre présence, Monsieur le Président de Lille 3000, bienvenue. Tout d'abord, avant d'entamer l'ordre du jour, nous avons le privilège et le plaisir d'accueillir de nouveaux membres dans notre conseil d'administration. Certaines personnes ne sont pas là et certaines sont présentes, mais je vais vous présenter l'intégralité des personnalités du conseil d'administration que sont les deux représentants de l'association des descendants de Geneviève et Jean Masurel: Jérôme Desombre et Jérémie Masurel. Je vous présente également Monsieur Bernard Chérot qui était déjà membre et Bernadette Chevillon qui vient de prendre la place d'Alexis Péron. Bienvenue à Madame Chevillon. Monsieur Desombre et Monsieur Jérémie Masurel restent membres du conseil d'administration.

Au niveau des personnalités qualifiées, toujours Monsieur Ivan Renar et Madame Stéphanie Robin. Monsieur Denis Gielen supplée par Madame Angélique Honoré. Madame Catherine de Zegher, directrice du musée de Gand. Madame Françoise Cohen, directrice de l'IMA, qui n'est pas là aujourd'hui, mais qui nous rejoindra également et j'en suis ravie. Madame Évelyne-Dorothée Allemand qui est là, qui est l'ancienne conservatrice du MUba. Bienvenue Madame, nous sommes ravis de vous avoir parmi nous. Et vous aurez comme suppléante Madame Isabelle Sequeira qui va arriver, me semble-t-il.

Voilà pour les modifications au niveau des membres du conseil d'administration, donc bienvenue à tous. Bienvenus en ce beau musée du LaM pour lequel nous allons avoir de beaux sujets avec notamment aujourd'hui la programmation 2018-2019, quelques points sur Giacometti bien sûr qui se prépare intensément dans ces murs, l'exposition « Danser brut » qui marche très bien et qui a une très belle couverture médiatique, on en est très fier (je pense que Sébastien y reviendra également durant ce conseil d'administration).

Validation des procès-verbaux des séances du conseil d'administration des 7 et
 juin 2018

Hélène MOENECLAEY: Pour entamer l'ordre du jour, tout d'abord les procès-verbaux qui vous ont été adressés pour les conseils d'administration des 07 et 14 juin. Le 7 juin pour lequel nous n'avions pas le quorum, mais nous avions quand même tenu des débats et nous avions ensuite rassemblé le 14 juin le conseil d'administration de manière restreinte pour pouvoir valider tous les échanges que nous avions eus lors du 7 juin.

Hélène MOENECLAEY met au vote la validation du procès-verbal des séances du conseil d'administration du 7 juin 2018 et du 14 juin 2018 ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

3. Décision modificative n° 2

Hélène MOENECLAEY: Point premier de cet ordre du jour qui concerne la décision modificative N° 2. C'est aussi l'occasion pour moi de vous présenter une autre personne que nous accueillons avec grand plaisir, Madame Laure Rolland qui vient accompagner Sébastien dans ses missions et qui va se présenter ou que Sébastien va nous présenter.

Sébastien DELOT: Je vous présente Laure Rolland. Comme vous le savez, Isabelle Descheemaeker, que nous tenons à remercier pour son engagement à l'égard du musée pour les années qu'elle a passées à nos côtés avant mon arrivée et à mon arrivée, a décidé d'aller

vers de nouvelles aventures professionnelles. Nous lui souhaitons plein de bonnes choses. Nous accueillons parmi nous Laure Rolland. Laure est peut-être connue pour certains d'entre vous puisqu'elle a un beau parcours. Il n'y a pas de raison de ne pas s'entourer de gens de qualité. Laure a fait HEC, elle a une licence en histoire de l'art et elle a quinze ans d'expérience dans le monde culturel, notamment une expérience de huit ans au Centre Pompidou en qualité de directrice administrative financière adjointe et directrice adjointe de la production. Elle a donc une très bonne connaissance de notre univers culturel, mais également du territoire puisqu'elle a travaillé notamment à la Mairie de Lille en qualité de directrice des Affaires culturelles. On a donc l'occasion d'avoir quelqu'un qui connaît à la fois très bien les métiers de la culture et de mieux en mieux le territoire, des atouts qui seront mis à profit pour le rayonnement et tous les beaux projets que nous allons porter ensemble pour le musée.

Laure ROLLAND: Merci Sébastien. Je commence très modestement par la présentation de la décision modificative N° 2 du budget 2018 qui est une DM strictement technique de réaffectation comptable, d'une part en fonctionnement concernant les droits d'auteur qu'il convient d'augmenter (une diminution est faite sur des charges à caractère général) et en équipement car le site internet en construction doit être affecté en équipement et non en fonctionnement comme nous le pensions au moment de la construction du budget 2018.

Hélène MOENECLAEY met au vote la décision modificative n°2; celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Rapport d'orientation budgétaire 2019

Sébastien DELOT: Juste avant de passer au débat d'orientation budgétaire, je voulais revenir rapidement sur cette année 2018-2019. Nous aurons l'occasion de revenir sur les grands enjeux de la programmation. Comme vous l'avez compris, ce qui est important dans cette nouvelle dynamique que j'ai souhaité impulser grâce à l'énergie des équipes du musée, à savoir remettre de la transversalité le plus possible à l'intérieur des collections du musée puisqu'on a la chance de proposer quelque chose de tout à fait unique en France et de tout à fait pertinent aussi en Europe, à savoir une collection qui regroupe en son sein cette magnifique collection d'art moderne Masurel / Dutilleul et cette très belle collection d'art brut léguée par l'Aracine, mais également l'art contemporain qui permet de faire du lien entre ces différents enjeux de la collection. Nous avons donc souhaité plusieurs choses. Des chantiers structurels ont été identifiés et mis en œuvre, à savoir cette stratégie digitale qui est l'occasion de revenir sur un nouveau site internet puisque, malheureusement comme on le sait tous, ce sont des environnements qui vieillissent et dont les usages se transforment assez rapidement. C'est aussi l'occasion de repenser véritablement la stratégie digitale avec un nouveau site internet qui sera la clef de voûte de ces nouvelles problématiques, et surtout de mettre en place des modes de fonctionnement assez efficaces. C'est assez courant pour de nombreux musées de revenir sur ces sujets. Récemment, le Centre Pompidou a refait son site internet, et donc bien entendu nous aussi, on arrive à pratiquement dix ans. Pour donner justement de la puissance à ces nouveaux outils, il faut pouvoir qualifier de mieux en mieux les newsletters, repérer de mieux en mieux les fichiers (au-delà de toutes les problématiques que la loi nous impose avec quelques changements), et justement mettre en place un CRM, véritable outil de relation client, qui nous permettra d'être d'autant plus pertinents et efficaces. Et puis, comme vous avez pu le voir, on a commencé des travaux sur la question de l'éclairage, notamment pour les futures salles consacrées à Giacometti, mais c'est une réflexion qui s'inscrit à la fois pour permettre deux choses : des économies d'énergie à terme, mais également de répondre aux normes de la conservation de manière tout à fait pertinente et que le LaM puisse donner à nos confrères ce qu'on appelle les facility reports, l'assurance que toutes les qualités de

DRCT
1 0 DEC. 2018

PREFECTURE DU NORD

conservation seront scrupuleusement tenues par notre musée. C'étalt important aussi par rapport à la garantie et la réputation dont le musée jouit et de faire attention à maintenir ce niveau d'exigence qui est le nôtre. Et aussi, bien entendu, avec les services de la MEL, nous collaborons très étroitement et nous sommes très vigilants à être dans la démarche la plus collective possible, que ce soit sur les marchés et sur une reprise en main très forte et très volontariste grâce à l'engagement de la MEL, notamment sur le bâtiment avec des travaux de maintenance importants et conséquents pour assurer la qualité de cet équipement.

Cette année 2018, comme vous le savez, il y a eu *Nicolas Schöffer*. On a eu une exposition cet été dans le cadre des 50 ans de la MEL avec *Débris-Collages*, l'occasion de remontrer un certain nombre de pièces de la collection et quelques nouvelles acquisitions. Et puis, une saison consacrée à la danse, avec une jolie exposition dossier assez pointue avec des petits accents Warburien que Jeanne-Bathilde a pilotée sur Rodin et la danse. Et puis cette exposition *Danser brut* qui permet d'établir des liens inédits avec une très belle couverture presse, exposition que nous avons en ce moment.

En 2019, on aura l'occasion de reparler un peu plus tard de la grande exposition très attendue, l'exposition de Giacometti et toutes les démarches qui ont déjà été mises en œuvre pour réussir ce pari que nous souhaitons tenir. Par ailleurs, comme vous avez pu le voir, un certain nombre de chantiers de fond se mettent en place – on a parlé de l'électricité, notamment le parc – avec d'autres perspectives à plus longue échéance mais que nous mettrons en avant.

Laure ROLLAND: Avant de passer aux sujets 2019 à proprement parler, on vous propose un point sur la prévision d'exécution 2018. Je tiens juste à préciser que cette présentation est évidemment très synthétique, mais que vous avez davantage de précisions dans le document intégral de rapport d'orientation budgétaire.

Concernant la prévision d'exécution 2018, que ce soit en dépenses ou en recettes, nous envisageons une exécution à hauteur de 95 %, les crédits étant mobilisés sur la programmation, qui a été riche et généreuse comme l'a expliqué Sébastien, avec un dialogue renouvelé entre les différents pans de la collection, le raccrochage en profondeur de la collection d'art moderne et bien sûr la préparation de Giacometti dont nous allons parler plus précisément dans la suite du CA. Les chantiers structurels sont mis en œuvre comme Sébastien vient de l'expliquer. En termes de détail concernant les dépenses, vous avez ici la prévision d'exécution.

Peut-être que vous avez des questions sur cette prévision qui est assez classique ? Peut-être une précision sur les services museo puisque vous voyez une prévision d'exécution plus faible que sur le reste. En fait, on retrouve ici le sujet sur nous venons d'aborder en DM, c'est-à-dire que le site internet qui était initialement prévu en fonctionnement sera mandaté en équipement.

Concernant les recettes, elles seront exécutées également à hauteur de 95 %. Ce qui est notable concerne plutôt la partie partenariat, échanges, marchandises, qui est moins élevée que prévu, avec aussi l'annulation du projet Morris qui a abouti évidemment à une réduction des recettes. Sur les subventions, l'exécution sera à la hauteur de ce qui est prévu. Enfin, sur les redevances des concessions, un événement particulier marque 2018 puisqu'il y a eu un changement de concessionnaire en cours d'année, ce qui explique cette prévision d'exécution inférieure à ce qui était voté au BP. Je ne sais pas s'il y a des questions, je poursuis ?

Hélène MOENECLAEY: Si je peux me permettre un petit point sur les recettes 2018, vous voyez les contributions de la MEL, Villeneuve d'Ascq, le Ministère de la DRAC, mais nous avons également sollicité la région pour un dossier de subvention pour *Les secrets de Modigliani* sur l'enveloppe culture et l'enveloppe recherche, normalement cela devrait passer avant la fin de l'année. Et nous avons également sollicité la région pour une subvention exceptionnelle pour Giacometti.

Sophie ROCHER : Il y a une commission la semaine prochaine, je regarderai.

Hélène MOENECLAEY : Merci beaucoup Sophie.

Michel IFRI : Concernant le mécénat, j'ai l'impression qu'on n'atteint pas les chiffres annoncés. Il y a une explication ?

Laure ROLLAND : Oui, il y a une raison. Sébastien, tu préfères l'expliquer peut-être sur l'organisation de « Regards & Entreprises ».

Sébastien DELOT : Il y a plusieurs choses. Concernant le mécénat, cela permet de mesurer que le niveau de mobilisation de « Regards & Entreprises » (ces entreprises qui accompagnent le LaM déjà depuis plusieurs années) n'a pas atteint le seuil envisagé. Certaines actions ont été entreprises pour élargir le nombre de membres, de voir aussi avec le président qui a du mal à se mobiliser du fait de ses activités professionnelles puisque ce sont des choses bénévoles qui sont réalisées. Et puis, dans l'organisation du musée, on a une personne qui travaillait préalablement au musée et dont le poste était divisé entre deux missions, le mécénat et les enjeux de politiques territoriales de rayonnement (ce qu'on appellerait du marketing territorial), enjeux majeurs que vous mesurez tous notamment avec l'exposition de Giacometti pour la réussite de ce projet. Cela a toujours été une des difficultés à laquelle le LaM s'est confronté ces dernières années, c'est-à-dire le fait d'avoir un poste à double facette en reportant l'activité soit vers l'un ou soit vers l'autre en fonction des enjeux et du pilotage. C'est trop prématuré aujourd'hui pour en parler en termes de développement, mais un poste de mécénat à temps complet est essentiel. De nombreuses structures culturelles le font mais c'est un débat sur lequel on reviendra et qui sera lié à cette organisation et cette évolution nécessaire.

Marion GAUTIER: Sur le mécénat, on sait que c'est toujours difficile et assez aléatoire. Ce qui me frappe plutôt, c'est la billetterie car on est quand même bien en-deçà. S'il y a moins d'entrées, cela veut dire qu'il y a eu moins de monde ou qu'ils ont payé moins cher ou qu'est-ce qui s'est passé? C'est ma question. Est-ce que l'année 2018 avait été envisagée de façon très ambitieuse? Quel est le comparatif par rapport à 2017 pour voir si cela a progressé ou baissé?

Sébastien DELOT: Plusieurs choses. Je pense que la billetterie avait été surestimée. Comme vous le savez, cela fera deux ans que je suis là et donc je commence à avoir une connaissance plus fine de la manière dont le public réagit à la programmation et aux propositions. Après, on ne constate pas une érosion forte de la fréquentation du musée. Au contraire, on a plutôt gagné du public en 2017 par rapport à 2015 (je ne parle pas de l'année 2016 puisque c'était Modigliani et donc une année exceptionnelle). On a atteint plutôt la vitesse de croisière de l'établissement dont on a été assez proche, voire on a gagné des entrées. Là, on n'est pas encore arrivé à la fin de l'année, un certain nombre de gros événements fonctionnent, on est en train de mesurer. Il y a aussi parfois plus de gratuité, donc c'est compliqué. Nous sommes aussi en train de travailler sur la mise en place d'outils plus fins sur ces questions. Cela fait partie de nombreux sujets tout à fait nécessaires pour le bon pilotage de l'établissement.

Hélène MOENECLAEY: Si je peux me permettre d'ajouter, nous avons fermé plusieurs salles cet été pour permettre les travaux d'éclairage. Nous avions voté au dernier conseil d'administration une billetterie spécifique avec un tarif réduit puisque le nombre de salles était nettement diminué. On est aussi sur des choses assez épisodiques, avec ces contraintes techniques qui se font ressentir derrière en termes de billetterie.

DRCT
1 0 GEC. 2018

PREFECTURE DU NORT

Sébastien DELOT: Pour aller dans le sens d'Hélène, par exemple l'exposition Nicolas Schöffer a eu un temps d'exploitation beaucoup plus court que la plupart des expositions à cette même époque, parce qu'on a fermé pour faire les travaux d'éclairage, et en même temps, on a été sur une fréquentation assez forte puisqu'on a eu pratiquement 43 000 visiteurs avec pratiquement un mois de moins d'exploitation, et donc on s'est privé peutêtre de 9 000 ou 10 000 visiteurs. Mais à un moment donné, on était obligé de faire des arbitrages parce qu'on n'avait pas le choix.

Laure ROLLAND: Passons au débat concernant 2019 en tant que tel. L'estimation de recettes et de dépenses dans le cadre de ce débat d'orientation s'établit à 8 271 000 €, ce qui correspond à une augmentation de 11 % par rapport au BP 2018. Je pense que vous ne serez pas complétement surpris parce que l'année 2019 avec Giacometti est atypique. Et, on va le voir par la suite, des efforts de maîtrise des dépenses structurelles permettent de ne pas augmenter démesurément le budget, mais on a bien une augmentation en dépenses et en recettes liée à Giacometti.

Pour parler plus spécifiquement des recettes, l'hypothèse de fréquentation que nous avons envisagée pour établir ces prévisions s'établit à 150 000 visiteurs pour Giacometti. En fait c'est assez amusant puisque c'est une suite logique de ce que vous venez de dire sur une estimation qui était sans doute un peu trop ambitieuse en 2018. Donc, on a voulu être plus raisonnable. L'histoire nous le dira, mais j'espère que notre prévision de recette est prudente.

Les subventions qui figurent dans l'orientation budgétaire sont, à ce stade, celles qui ont été sollicitées. Certaines sont effectivement à l'étude en ce qui concerne le label qui pourrait être attribué à l'exposition Giacometti (label d'intérêt national par le ministère de la Culture) et la subvention de la région. On suppose que la région contribuera, mais cette information nous sera utile.

Il y a aussi un petit sujet qui concerne l'augmentation de la redevance des concessions puisque le restaurant aura terminé sa première année de plein exercice et donc on sera sur une vitesse de croisière qui permettra une augmentation des recettes par rapport à cette année.

Par conséquent, vous avez une structuration des recettes qui évolue entre le BP 2018 et l'orientation 2019 avec une progression des ressources propres.

Parallèlement, concernant les dépenses, évidemment les dépenses d'activité progressent pour l'exposition de Giacometti. En revanche, il y a une volonté de maîtrise des dépenses de structure (qui sont même en diminution, vous allez le voir) et de stabilité de la masse salariale. Les dépenses d'activité vont s'établir à 2 312 000 €, soit plus de 70 % par rapport au BP 2018, ce qui est extrêmement significatif. Vous avez dans votre dossier une présentation de la programmation à venir, je ne vais pas la détailler puisque je vais me concentrer sur les sujets budgétaires. En plus de l'exposition Giacometti, il y aura toujours une programmation très dense l'année prochaine et un raccrochage complet des salles d'art brut. Cependant, des efforts sont faits sur les dépenses relatives à « L'été au LaM », la collection permanente et la gestion des collections qui permettent de tenir compte de l'effort fourni pour la tenue de Giacometti.

Concernant la masse salariale, à ce stade, elle est en reconduction. Mais comme Sébastien vous l'a indiqué et je pense comme il a été débattu dans des précédents conseils d'administration, une mission est menée actuellement par le cabinet Valeurs et Valeur d'accompagnement au changement, qui sera terminée vraisemblablement — c'est notre souhait — à la fin de l'année 2018. En tout cas, il est trop tôt dans le cadre de ce conseil d'administration pour commencer à parler de cette nouvelle organisation et d'éventuelles implications en matière de masse salariale.

Enfin, concernant les dépenses d'administration qui comprennent la technique, ces dépenses sont en diminution, s'établissant à 3 229 000 €. Certes, les chantiers structurels

sont poursuivis, mais les dépenses relatives à ces chantiers sont moins importantes que les dépenses de lancement, ce qui permet une réduction de ces coûts. La mutualisation est poursuivie également, et de manière générale, le principe de maîtrise des coûts.

Voilà, on arrive à la synthèse de ces orientations budgétaires qui reprend ce qui a été dit précédemment, en incluant aussi l'équipement qui s'établira à 250 000 € en dépenses et en recettes avec la poursuite de l'éclairage des salles.

Hélène MOENECLAEY: Merci beaucoup pour cette présentation. Si vous avez des remarques, si vous souhaitez réagir, n'hésitez pas, la parole est à vous.

Cédric MAGNIEZ: Par rapport à la demande de label d'exposition d'intérêt national, la commission s'est réunie il y a peu. Compte tenu du changement de ministre il y a un petit décalage dans les validations, c'est une question de semaines avant que l'annonce soit faite. On espère avoir un maximum de noms de la région sur la liste, mais pour l'instant je n'ai pas pu avoir accès au palmarès. Cela devrait donc se faire d'ici début décembre.

Hélène MOENECLAEY: On peut espérer avoir l'information pour le prochain conseil d'administration. Merci beaucoup.

Hélène MOENECLAEY met au vote le rapport d'orientation budgétaire 2019; celui-ci est adopté à l'unanimité.

5. Modification de la tarification

Laure ROLLAND: La tarification sera modifiée sur trois points. Je vais commencer par le point qui s'intègre dans notre discussion globale au sujet de Giacometti, puisque nous proposons la tarification du catalogue Giacometti à 33,18 € HT, c'est-à-dire le prix habituel de 35 € TTC. Nous proposons aussi d'étendre la gratuité aux étudiants en philosophie et métiers de la culture. Elle est attribuée à certains étudiants, mais beaucoup d'étudiants de ces formations viennent également, et dans le cadre des conventions annuelles avec l'université de Lille, il sera assez cohérent de l'étendre. Enfin, nous proposons d'inscrire dans les modifications de tarif une réduction de 10 % pour les prescripteurs de groupes touristiques, et je dois dire qu'il s'agit en fait d'une régularisation de ce qui se pratique.

Hélène MOENECLAEY: Je vous laisse apprécier ces propositions et les commenter, les modifier si vous le souhaitez. Je suis tout à fait à votre écoute. Y a-t-il des remarques ? Pas de remarque, vous pouvez poursuivre la réduction de 10 % qui est accordée aux groupes touristiques.

Michel IFRI : Cela touche combien de personnes à peu près ?

Laure ROLLAND : Je vous ferai une réponse. Je ne sais pas répondre là, très honnêtement. Vous parlez de l'extension de la gratuité ou seulement les touristes ?

Michel IFRI: Seulement les touristes.

Hélène MOENECLAEY: À mon avis ça concerne plus quand il y a les grandes expositions. C'est là où on les voit plus facilement venir.

Laure ROLLAND : Oui, mais ce n'est pas énorme.

Hélène MOENECLAEY: On te donnera les informations au prochain conseil Michel?

1 0 DEC. 2018

Hélène MOENECLAEY met au vote la modification de la tarification de la

Autorisation de lancement de marchés publics

Laure ROLLAND: L'autorisation de lancement de marché public concerne deux marchés proposés à ce conseil d'administration: le premier pour les prestations de photogravure et d'impression et le second pour le marché d'acquisition d'appareils d'éclairage. Dans le premier cas, on est dans du classique, et dans le second cas, il s'agit de la mise en œuvre du projet structurel nous avons parlé précédemment.

Hélène MOENECLAEY: Merci beaucoup. Je précise que la MEL va proposer au prochain conseil de la Métropole la mise en place d'une centrale d'achats. On a déjà voté la mise en place du dispositif mais il se mettra concrètement en place lors du prochain conseil de la MEL et donc le LaM pourra prétendre à cette centrale d'achat, ce qui permettra d'accéder encore plus facilement aux achats groupés. On a vu que les achats groupés pour lesquels le LaM est passé auprès de la MEL a permis de faire des économies non négligeables. C'est une bonne nouvelle en termes de gains financiers, et de souplesse pour vous puisque c'est moins de travail administratif qui est délégué à la MEL, autant ne pas s'en priver. Avez-vous des remarques sur les marchés qui vous sont proposés ?

Hélène MOENECLAEY met au vote l'autorisation de lancement de marchés publics; celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Présentation de l'exposition Giacometti

Sébastien DELOT : Tout d'abord effectivement l'exposition Giacometti, nous en avons rêvé et maintenant elle est toute proche.

Hélène MOENECLAEY: Sébastien l'a fait!

Sébastien DELOT: Sébastien le fait avec ses équipes. Faire une exposition de cette envergure est une énergie collective qui doit être portée par l'ensemble des acteurs, notamment en interne très fortement, mais également avec la MEL avec laquelle nous collaborons très étroitement (Alexandra en sait quelque chose puisque nous parlons plusieurs fois par semaine sur de nombreux sujets). Cette exposition Giacometti, se tiendra du 13 mars au 11 juin 2019. C'est un petit rappel puisque certains d'entre vous ont eu la chance de participer au lancement presse que nous avons fait il y a quelques mois. Cette exposition événement, réalisée étroitement avec la Fondation Giacometti, réunira pratiquement 170 œuvres. L'un des gros prêteurs – j'en profite pour remercier le Centre Pompidou puisqu'on a un prêt conséquent du Centre Pompidou de chefs-d'œuvre et de pièces extrêmement importantes, notamment l'une des pièces phares de Giacometti qui porte un titre tout à fait sympathique puisqu'elle s'appelle « Femme égorgée », mais qui est une œuvre maîtresse surréaliste de Giacometti et qui sera dans l'exposition. C'est également tout à fait nouveau puisque, quand en 2016 l'exposition Modigliani s'était tenue au musée, la proposition de lille3000 n'était pas dans la même année calendaire. Cette foisci, nous faisons partie de cette dynamique territoriale forte, nous ouvrons le bal avec Giacometti et nous espérons pouvoir contribuer ainsi qu'Eldorado contribuera en retour très fortement à cette dynamique collective de rayonnement de notre territoire. Bien sûr, cette réussite dépend de la mobilisation des acteurs institutionnels et touristiques, mais on

aura l'occasion de revenir à ce propos sur un slide dédié pour vous montrer de manière très concrète les actions mises en œuvre.

Comme je vous en avais fait part, le choix qui a prévalu à cette décision de faire Giacometti est lié au fait qu'en Belgique, il y a eu très peu d'expositions de Giacometti et que c'est la première très grande exposition dédiée à Giacometti. Nos amis belges, Catherine et Jérôme, nous espérons que ça rayonnera très fortement en Belgique et que nous pourrons attirer un large public belge pour découvrir notre musée et réaffirmer notre place à l'international. Et puis, c'est la première fois que nous avons un mécène belge associé avec Beobank qui montre notre souhait de cette ouverture transfrontalière.

Également, cette exposition Giacometti a été l'occasion de nombreux échanges avec les équipes, de pouvoir capitaliser sur les réussites et sur les difficultés auxquelles le musée a été confronté avec le succès de l'exposition Modigliani. Une des grandes différences est que l'œuvre de Giacometti, même s'il y a de la peinture, de la gravure, des dessins, c'est surtout les sculptures. Et pour pouvoir apprécier pleinement la sculpture, il faut de l'espace. Ce rapport d'échelle est extrêmement important et la question de l'espace est cruciale. De nombreuses discussions ont donc eu lieu pour pouvoir réfléchir à la plus grande fluidité possible dans ces espaces et de ne pas générer de nombreux bouchons d'encombrement quand nous aurons à parcourir cette très belle exposition. Donc plusieurs choses, vous voyez que l'espace est considérablement étendu par rapport au mode classique des grandes expositions du musée. En orangé, vous avez à peu près l'espace consacré à l'exposition Giacometti. Par ailleurs, vous avez pu apprécier le réaccrochage moderne piloté par Jeanne-Bathilde Lacourt. Face à ces salles, vous aurez l'occasion de découvrir des œuvres en résonnance avec l'exposition de Giacometti. Nous aurons par exemple dans l'une des salles (M9) une exposition consacrée à la photographie de Giacometti, mais plus liée à son atelier. Et vous découvrirez au sein de l'exposition un certain nombre d'œuvres qui seront représentées dans les photographies, mais qui seront dans l'espace consacré à l'exposition de Giacometti, à côté un film, à côté un atelier. Et puis dans l'un des doigts consacrés à l'art brut, une artiste contemporaine qui a un ancrage régional puisqu'elle est née à Berck, c'est Annette Messager qui a fait une œuvre en lien avec un hommage à Giacometti et qui est extrêmement sensible à l'art brut. On a pu la voir dans de nombreuses expositions, et donc Annette revient au musée prochainement. Vous la connaissez puisqu'il y a cette fameuse carte de France qui est dans la collection du LaM qui fait partie de ces pépites ou de ces œuvres très appréciées du public.

Cela vous montre la manière dont nous travaillons cette scénographie. Nous avons choisi un scénographe, Jean Julien Simonot. Puis, il y aura un éclairagiste pour nous aider et ce sera l'occasion de mieux appréhender ce nouveau système d'éclairage. C'est fondamental pour la sculpture : une exposition bien éclairée change fondamentalement la perception. Avec l'équipe de la conservation et l'équipe technique, nous sommes très confiants sur la réussite de ce projet. Il y a des œuvres absolument magnifiques, cela va être une exposition tout à fait remarquable.

Puis, il y aura des œuvres qui sont très rarement prêtées, puisque venant de collections privées, notamment un hommage rendu à Jacques Dupin qui a écrit la première monographie sur Giacometti, œuvres qui viennent directement de la collection de la famille et qui ne sont jamais prêtées.

Je ne reviens pas sur toutes les grandes thématiques. Cette exposition a été développée avec la fondation et pilotée par le LaM, avec des œuvres de différentes périodes de la vie de Giacometti, des œuvres du début, des œuvres au moment où il a une formation un peu plus académique, notamment ses liens avec la Grande Chaumière. Là, on voit la tête de son père qui était lui-même artiste, artiste suisse qui n'a pas réussi à percer quand il est arrivé au début du siècle à Paris, retourné en Suisse. C'est donc un hommage à son père, et même déjà, on voit une œuvre assez étonnante, pas tout à fait académique puisqu'il y a des incisions sur ce plâtre, et parfois certains de ses plâtres sont même peints et colorés. On voit donc aussi très rapidement son appartenance à un moment donné à ce groupe dit

DRCT
1 0 DEC. 2018

« cubiste », ainsi qu'un certain nombre de liens avec notre collection prisque c'est un des points forts de la collection du LaM. Puis très rapidement aussi, c'est l'occasion de revent NORD sur un certain nombre de dialogues, notamment l'intérêt soit pour les arts primitifs ou en tout cas pour les arts extra-occidentaux, ce qui fait aussi écho à l'accrochage que nous avons piloté. Nous avons été très heureux de collaborer avec le Museum d'Histoire Naturelle de Lille qui nous a prêté un certain nombre de sculptures et d'œuvres d'art africain qui sont actuellement présentés au LaM et qui ne sont généralement pas visibles pour le public. Nous avons donc à cœur de faire rayonner les richesses du patrimoine de notre région et de contribuer à cette valorisation. Là, c'est l'occasion de découvrir un certain nombre d'œuvres, notamment cette femme plate, qui révèle l'intérêt de Giacometti pour l'art grec (les idoles cycladiques), et puis ces objets surréalistes et étranges comme avec des fortes connotations sexuelles pour certains d'entre eux, et puis ces choses assez étonnantes. Voilà cette fameuse femme égorgée, puis des œuvres maîtresses, réalisées à la même période, ce fameux *Palais à 4 heures du matin* dont la sculpture est conservée au MoMA.

Giacometti, on le connaît peut-être mieux, ou en tout cas le grand public le connaît sans doute mieux, avec ce retour qu'il opère vers la figure, puisqu'on sait qu'à un moment donné, entre guillemets, le « divorce » est consommé avec le cercle surréaliste et que Breton se fâche dans une certaine mesure puisqu'il retourne à des choses qui sont perçues comme un retour en arrière, finalement à une certaine forme d'académisme puisqu'il revient à la question de la figure qui le hante, et on voit bien que c'est quelque chose qui l'habitera jusqu'au bout de son œuvre. Ce qui est toujours très étonnant avec Giacometti, on pourrait avoir le sentiment que c'est quelque chose de classique, mais il n'en est rien. Giacometti bouleverse à chaque fois notre regard et ce rapport d'échelle commence déjà à se jouer à cette époque de manière très forte, avec des sculptures toutes petites qui ont une infinie puissance. Ce rapport d'échelle et d'espace rend ses œuvres extrêmement prégnantes, extrêmement touchantes, vibrantes, et nous touchent d'autant plus. Voilà des choses assez connues et classiques, mais en même temps une relecture, comme avec cette pièce maîtresse de l'exposition avec ce fameux Homme qui marche, une des œuvres iconiques de Giacometti, qui sera montrée dans un contexte tout à fait différent de présentation. C'est aussi tout l'intérêt d'une exposition, c'est-à-dire d'avoir des œuvres connues pour certaines, et encore mieux connues des spécialistes, mais en même temps d'être capable de faire évoluer notre regard et notre perception, et finalement montrer l'intérêt que Giacometti porte (on a parlé des arts extra-occidentaux, avec l'Afrique) à l'art égyptien. Il fréquente le Louvre, il réalise un certain nombre de dessins au stylo Bic sur des albums du Louvre (sur de la 2D), et on voit ces liens avec le scribe dans les postures ou avec des hiéroglyphes. Ce sera donc l'occasion de proposer une autre lecture d'œuvres tout à fait fortes de Giacometti.

Là aussi, on revoit des thématiques, avec cette boule, cet objet suspendu surréaliste, œuvre des années 40. C'est le moment où il est très proche de Genet, univers littéraire bien connu, avec ces Trois hommes qui marchent. C'est aussi ce rapport à l'architecture qui va se traduire avec une volonté d'une commande dans l'espace public (qui malheureusement ne se réalisera pas). Là c'est Giacometti appartenant très fortement au milieu littéraire. Puis, ces sculptures de Giacometti, qui sont assez étonnantes, assez troublantes, assez percutantes. À la sortie de la guerre, Giacometti, qui était suisse, a dû paradoxalement retourner en Suisse et se sentir en exil dans son propre pays puisqu'il était à Genève. Il a été coupé du milieu artistique parisien, il reviendra après la guerre. Et donc, il développe ces petites sculptures que vous avez découvertes dans sa chambre d'hôtel. Pour Giacometti, ce qui est toujours extrêmement fort, c'est que la sculpture n'est pas une réponse mais une interrogation. Il recherche, comme bon nombre d'entre nous, ce rapport existentialiste, c'est-à-dire le rapport à l'essence des choses. C'est pourquoi il va constamment essayer de trouver la structure fondamentale des choses, de l'être, et d'essayer d'ébarber, de retirer

cette matière pour arriver à conserver uniquement l'essence même de la vie, l'essence même des choses.

Vous allez aussi découvrir un certain nombre de peintures dont Jacques Dupin. Comme je vous l'ai évoqué, il a travaillé à la Galerie Maeght, l'une des grandes galeries qui a montré Calder ou Miro qui sont tous les deux dans la collection. Dupin a rencontré Giacometti et va se lier d'amitié. Il est poète, ce qui est très intéressant car le milieu littéraire et le milieu des arts visuels de peinture/sculpture sont extrêmement liés. Dupin va écrire la première monographie de Giacometti. Tous les deux sont dans cette recherche du mot juste et dans cette quête impossible de perfection. L'un et l'autre éprouvent de grands moments de découragement avant d'essayer de tendre vers cette quête. Le texte qui a été écrit à cette époque reste aujourd'hui encore un texte de référence absolue. À l'extérieur du parcours de la collection, nous montrerons le film réalisé par Ernst Scheidegger qui est le seul film (on a cette grande chance) réalisé quelques mois à peine avant la mort de Giacometti, où il réalise ce portrait, cette œuvre de Jacques Dupin, où il commence par la ligne du regard, les yeux, puis d'un seul coup il structure ce visage comme une sculpture très rapidement. C'est une manière de revenir et de comprendre au mieux la technique de l'artiste, une manière de modeler.

Ici aussi, ces femmes debout, ces *Femmes de Venise* (invité à la Biennale de Venise), c'est aussi la première fois qu'elles seront montrées dans la configuration dans laquelle nous allons les montrer. Ce sont des œuvres extrêmement fragiles. Elles sont un peu comme certaines œuvres égyptiennes conservées au Louvre. Il y a des repeints, il y a des rehauts, ce qui leur donne une profondeur et une force tout à fait étonnante.

Nous avons eu aussi l'occasion de parler du prix du catalogue, c'est une coédition menée avec les éditions Gallimard, comme ce fut le cas pour Modigliani et donc nous avons décidé de travailler à nouveau avec Gallimard. Nous avions également approché d'autres maisons d'édition, notamment Flammarion, mais finalement dans le compte d'exploitation, il était plus intéressant de travailler avec Gallimard. Un choix aussi audacieux, mais que nous avons souhaité, c'est le fait de ne pas réaliser une version anglaise du catalogue mais plutôt de viser une version néerlandaise, ce qui renforce d'un point de vue stratégique ce que nous allons conduire vis-à-vis de nos amis belges et néerlandais, mais également l'occasion de se positionner fortement avec ce livre, puisqu'il y a très peu d'ouvrages en néerlandais sur Giacometti. Ainsi, nous serons, nous l'espérons, l'un des futurs ouvrages de référence, alors qu'en langue anglaise il y a une littérature assez abondante.

Bien sûr dans les nouveautés, pour parler des aspects pratico-pratiques, l'amplitude spatiale est tout à fait importante, on va dire que le musée se met en mode Giacometti, avec les équipes pour atteindre les objectifs. Le musée s'oriente sur la valorisation de cet artiste et on aura l'occasion de créer un certain nombre d'échos à l'intérieur du musée, par exemple avec la collection du musée collection moderne, avec l'art brut et Annette Messager, un petit focus consacré à Carlos Zinelli (qui a beaucoup regardé Giacometti). Nous avons le souhait de maintenir cette transversalité et d'offrir au public de manière généreuse l'occasion de découvrir de multiples regards que l'on peut porter sur un artiste. Finalement, l'œuvre de Giacometti qui est une œuvre universelle et qui touche des cultures très différentes, et qui n'a pas besoin d'être de culture savante pour apprécier l'œuvre de Giacometti, nous l'espérons, touchera un large public. Toujours sur des aspects très pratiques, il y aura nocturne le vendredi, des individuels le week-end. On a beaucoup aussi réfléchi à l'accueil des groupes le matin, les heures d'ouverture, le prix de l'exposition (11 €, on en avait discuté), puis pour les collections permanentes 7 ou 5 €, avec la possibilité de découvrir des choses sur Giacometti, mais si on le souhaite, on peut visiter seulement la collection, au choix du visiteur.

Sur le tourisme, on a parlé de ce marketing territorial fort. Une personne nous a rejoints dans l'équipe pour nous aider et nous soutenir dans cette entreprise très ambitieuse. C'est une mobilisation très forte auprès des publics belges et néerlandais, avec des offres « packagées » (comme on dit), grâce à l'Office de Tourisme de Lille et le Club Hôtelier.

DRCT
1 0 DEC. 2018

PREFECTURE DU NORD

Notamment le 15 novembre prochain, nous avons une commission tourisme. Nous avons à cœur de mettre en œuvre les bonnes pratiques qui ont été forgées par lille3000, de réunir les acteurs du territoire et de mobiliser très fortement, de partager avec notre enthousiasme et de participer à cette contagion collective, pas dans les danses que nous avons actuellement en salle avec Danser brut, mais dans cet engagement et dans ce souhait de faire vibrer le public sur notre territoire et de les engager à venir voir notre exposition. Donc, partenariat classique avec Transpole, la SNCF et l'équivalent belge (SNCB), les aéroports et les commerçants. Ces mobilisations ont déjà commencé il y a déjà quelques mois, différentes étapes ont été franchies et la prochaine étape est la semaine prochaine. D'autre part, la communication est un sujet absolument fondamental et crucial. Nous avons eu de nombreux échanges avec les services de la Mel, la fondation. Puis le choix de cette femme, de mettre en œuvre de manière forte cette exposition. Une conférence de presse régionale est prévue le 15 janvier, un déjeuner de presse d'annonce le 23 novembre à Paris. Vous voyez, c'est vraiment un plan de bataille qui est mis en œuvre. On vous donne quelques éléments pour vous montrer aussi les différentes étapes que nous franchissons, mais comme vous avez pu le mesurer, la réussite de cette exposition est collective. Quelques dates clés:

- 12 novembre 2018: ouverture de la billetterie individuelle (c'est important, c'est lié au choix du nouveau site internet) ;
- 15 novembre 2018 : commission tourisme ;
- 23 novembre 2018 : déjeuner de presse régionale ;
- 15 janvier 2019 : conférence de presse euro-régionale ;
- 12 mars 2019 : voyage de presse et vernissage officiel ;
- 13 mars 2019: ouverture au public,
- 11 juin 2019 : dernier jour
- 12 juin 2019 : fermeture de cette grande exposition pour laquelle nous nous mobilisons tous fortement.

Voilà pour Giacometti, si vous avez quelques questions, je me ferai un plaisir, ou Jeanne aussi qui est parmi nous peut répondre à un certain nombre de questions (Marie Amélie Senot et Jeanne-Bathilde Lacourt, ainsi que d'autres personnes au sein de l'équipe, Corinne Barbant participent à l'écriture du catalogue), nous sommes là pour répondre à toutes questions que vous seriez susceptibles d'avoir. Sinon je reviendrai très rapidement sur deux trois petits éléments de la programmation 2019 et la revue de presse. Je fais une courte pause si vous avez des questions.

Xavier BREDIN: Je voudrais juste saluer l'initiative de cette exposition sur un artiste extrêmement important pour le 20e siècle, avec de la part de Sébastien, une approche scientifique très précise et je pense que cela pourra apporter un regard nouveau sur cet artiste. C'est pourquoi on a contribué modestement par des prêts à l'exposition dans le cadre d'une relation qu'on a avec des grands musées en région. Je pense que cette exposition fera date. La prévision de fréquentation de 150 000 visiteurs est raisonnable, mais j'espère qu'elle sera bien au-delà. Le fait d'aller vers des publics belges est important. On l'a vu récemment avec l'ouverture de Kanaal Centre Pompidou à Bruxelles où on a eu la grande surprise d'avoir des taux de fréquentation extrêmement importants. Donc, je pense que c'est de bon augure. En tout cas, bravo pour ce projet qui, j'espère, fera date dans l'exposition Giacometti.

Sébastien DELOT: Merci beaucoup.

Évelyne Dorothée ALLEMAND: Je voulais aussi saluer cette exposition, souligner aussi que la question du socle est très importante chez Giacometti puisqu'elle domine toute sa réflexion, et je pense que ce sera une belle préparation par rapport à l'exposition Robert

Morris. Par rapport au musée, c'est très important à la fois pour l'artiste et l'ouverture sur les questions de l'art contemporain, des minimalistes et autres.

Sébastien DELOT: C'est vrai que Giacometti est un artiste essentiel pour la modernité. D'ailleurs, le titre retenu pour l'exposition est « Giacometti. Une aventure moderne ». C'est une personnalité tout à fait à part et en même temps très engagée dans tous les milieux artistiques de son époque. C'est ce qui fait une de ses grandes forces et singularité, à la fois sa formation, son appartenance à certains mouvements cubistes, puis surréalistes, puis se dégageant et devenant une personnalité à part entière. On voit bien l'intérêt de revenir sur cette figure. Très gentiment, Bruno Gaudichon, quand il a inauguré La Piscine récemment, a évoqué l'exposition du LaM, et on a pu mesurer dans les deux salles qui sont aujourd'hui consacrées autour de la figure de Rol-Tanguy, à quel point l'œuvre de Giacometti est forte et à quel point notre exposition au LaM est d'autant plus prometteuse. C'est donc l'occasion de se retrouver pour cette exposition.

On accueille aussi parmi nous Florentine Bigeast qui travaille à la communication et qui va partager brièvement avec vous son slide. Il s'agit juste de faire un petit point sur la conduite du projet qu'elle pilote vaillamment puisque les délais sont courts. Comme beaucoup de projets, vous avez pu le mesurer et je vous l'ai dit, c'est le fruit d'une énergie collective, mais c'est aussi le talent de travailler en transversalité. C'est très important notamment quand on pilote un projet comme un site internet, le fait d'être en capacité de mobiliser différents services en plus de l'activité récurrente, et de rester avec le cap d'une vision stratégique. Je vais laisser la parole à Florentine pour partager avec vous les quelques grandes étapes que nous avons déjà franchies et celles que nous allons franchir dans les prochains mois.

Ivan RENAR: Je voudrais dire un mot pour féliciter les équipes du LaM. C'est le travail remarquable d'une équipe. Je le dis à chaque fois peut-être, mais il faut féliciter parce que les temps sont durs. Et si l'équipe travaille bien, comme les équipes des musées en général, il faut le dire. Il y a beaucoup de talent chez les artistes naturellement, mais aussi chez les gens qui travaillent pour la société. Et, on ne fera jamais trop. À l'époque où on ne l'appelait pas encore la MEL, j'ai eu le courage de mettre sur pied notre musée qui progresse au fur et à mesure, aidé par les élus. Cela fait du bien dans cette période de construction nouvelle (j'espère) de l'Europe, car tout cela est constructif et il n'y a rien de destructif. Je suis donc joyeux pour l'avenir, vraiment. Et puis, de voir ici aujourd'hui l'ensemble du conseil d'administration qui est au complet quasiment, qui soutient et qui agit sur les choses par ce soutien. Ce n'est pas le cas dans tous les coins de France.

Hélène MOENECLAEY: Cher Ivan, ta parole est toujours la bienvenue et nous écoutons toujours tes propos avec une grande bienveillance. Ton expérience nous est toujours très riche et je voudrais revenir sur ce que tu as dit sur les équipes du LaM parce que vous avez, en une période quand même record, permis le montage d'une exposition exceptionnelle. Toute l'équipe – en transversalité comme l'a précisé Sébastien – s'est mobilisée et je veux vraiment vous saluer parce que vous avez préparé quelque chose de grand et fort dans des conditions exceptionnelles. Bravo parce que sans votre investissement, cela ne serait pas possible. Merci également aux grands partenaires culturels qui nous accompagnent et qui, par leurs prêts, leurs magnifiques prêts, nous permettent de proposer une si belle exposition, de si grande qualité. C'est une véritable fierté pour tout notre territoire métropolitain, mais aussi régional, de pouvoir présenter une exposition de cette qualité. Nous savons que les visiteurs seront nombreux. Je ne doute pas que nous atteindrons et que nous dépasserons le seuil des 150 000 visiteurs. En tout cas, je suis impatiente, nous sommes impatients d'arriver à cette date du 12 mars où nous allons pouvoir découvrir de manière privilégiée cette très belle exposition et saluer les personnes qui ont été là avant moi, à la vice-présidence de la MEL et à la tête de cette présidence du LaM parce que cette

DRCT

1 0 DEC. 2018

exposition Giacometti s'inscrit également dans un cycle de grandes expositions. Ces grands événements donnent de la vie à notre territoire, font rayonner notre litrifdice Data Des Minro de ce cycle de grandes expositions et j'attends avec impatience ce prochain cycle, cette prochaine grande exposition qu'on pourra préparer et monter ensemble. En tout cas, c'est la volonté des élus du territoire et on vous accompagnera dans cette très belle aventure, Sébastien, mais aussi toute l'équipe du LaM que je tiens vraiment à saluer. Pour votre travail et votre investissement, grand merci.

Sébastien DELOT : Je vais laisser la parole à Florentine qui va nous dire quelques mots sur cette aventure collective, notamment sur le site internet.

Florentine BIGEAST : L'idée est de faire un petit point très synthétique et au pied levé sur la refonte du site internet sur laquelle un groupe projet est en train de travailler actuellement en collaboration avec l'ensemble de l'équipe et des services du musée. Nous avons lancé une assistance à maîtrise d'ouvrage au printemps dernier, avec une société qui s'appelle Novius pour permettre de redéfinir un scope pour la refonte du site internet du musée pour qu'il corresponde davantage aux usages actuels et aux attentes du public. Suite à cette phase d'assistance à maîtrise d'ouvrage pendant laquelle différents ateliers collaboratifs avec l'ensemble des services du musée se sont tenus, un cahier des charges a été rédigé et un marché a été lancé. C'est la société Adimeo (une agence parisienne) qui a remporté le marché et nous avons démarré la prestation début juillet pour la mise en ligne d'une première version du site refondu en janvier 2019. Cette première version ne permettra pas d'avoir l'ensemble des contenus et des développements qui seront proposés par la suite en V2, avec une mise en ligne en juin 2019, mais on aura néanmoins une nouvelle identité graphique, des nouvelles rubriques et contenus, et évidemment une mise en valeur importante de l'exposition Giacometti. Dans ce cadre également, on lance un petit avant-goût de ce site internet la semaine prochaine, avec une page dédiée au lancement de la billetterie pour les individuels de l'exposition Giacometti. C'est une page qui est rattachée à notre site actuel qui est toujours en ligne, mais qui a été développée par Adimeo, l'agence avec laquelle on travaille sur la version refondue du site. On a effectivement quelque chose qui change par rapport à la version actuelle du site et on espère que cela vous plaira. On vous donne donc rendez-vous en janvier, début 2019, pour découvrir tout ca.

Marion GAUTIER: Simplement pour dire qu'aujourd'hui 70 % des gens vont sur internet à partir de leur portable. Pour moi, l'enjeu n'est pas tant de faire un site internet qu'un site mobile, pas une appli, mais un site mobile qui soit responsive, etc. Je voulais simplement attirer l'attention là-dessus car je crois qu'on a parfois tendance à l'oublier, mais c'est d'abord un site adapté aux téléphones portables qu'il est important de faire à mon sens et qui marche aussi sur ordinateur avec un système de responsive design.

Sébastien DELOT: Évidemment c'est une question qu'on a fortement en tête. Comme l'exprimait Florentine dans la première étape, on a fait des focus groupes et on a fait remonter ces besoins et ces usages qui se transforment, et qui montrent bien avec les nouvelles technologies, que ces objets modifient nos comportements et que nous ne serons plus jamais les mêmes depuis qu'on a ce type d'objet. Donc, ces sites dits responsive ou quelle version envisager sur un téléphone, quelle ergonomie, quelle praticité, toutes ces questions sont clairement intégrées et pilotées. La version du site internet via un ordinateur est plus fournie et plus riche, mais la version téléphone est complétement en adéquation avec les usages d'aujourd'hui et ce qui se fait, avec un benchmark extrêmement précis et pertinent qui a été réalisé sur les enjeux.

Marion GAUTIER: C'est là où j'insiste. On se fait toujours plus plaisir à faire un site internet sur ordinateur, parce que c'est plus beau et on peut mettre plus de choses, etc. Mais quand on se dit qu'il y a 70 % des utilisateurs qui vont utiliser sur leur téléphone uniquement, il faut à mon sens complétement repenser la façon de penser les choses. C'est d'abord: 1) comment on fait un site mobile, et 2) éventuellement qu'est-ce qu'on rajoute sur le site internet, et non l'inverse. J'insiste parce qu'au Palais des Beaux-arts, on refait le site internet il n'y a pas longtemps et je pense qu'on n'a pas eu cette réflexion autant qu'on aurait pu l'avoir. Donc je partage l'expérience. À mon avis, le mobile est aujourd'hui le premier canal, loin devant l'ordinateur, même si quand vous allez travailler sur le site, vous allez être derrière votre ordinateur puisque vous travaillez. Mais les gens qui vont le consulter entre deux, etc. eux, c'est leur mobile qu'ils vont utiliser.

Florentine BIGEAST: Pour répondre à votre question, les questions de responsive ont été complétement intégrées à notre réflexion. En revanche parce qu'il y a différentes sortes de façon de travailler les sites pour les mobiles, on n'est pas sur une version mobile du site, mais sur une version responsive, c'est-à-dire que le site va s'intégrer complétement sur l'écran mobile avec les fonctionnalités qui seront celles de la version bureau. Ce sont des coûts supplémentaires qui n'ont pas été comptés.

Marion GAUTIER: Cela veut dire que vous privilégiez 30 % des utilisateurs au détriment des 70 % qui vont consulter le site en premier. Je sais bien que c'est une révolution dans la façon de fonctionner et de faire les marchés, et que c'est difficile, mais cela veut dire qu'on fait un site pour 30 % des gens et qui en plus sont ceux...

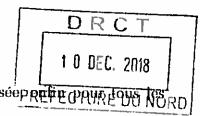
Florentine BIGEAST: Excusez-moi, je ne suis pas complétement d'accord avec vous puisqu'une version responsive fonctionne tout à fait sur un mobile quand même.

Marion GAUTIER : Si vous êtes sur un réseau 3G qui n'a pas une super connexion, la version responsive n'est pas...

Florentine BIGEAST: On ne prend pas en compte que 30 % des gens, je ne suis pas complétement d'accord.

Jeanne-Bathilde LACOURT: Si je peux juste me permettre un avis de conservatrice concernée aussi par les problématiques de la recherche, il y a une autre dimension dans les missions du musée qui est de mettre à disposition des chercheurs un certain nombre de documentations et la mise en ligne de la collection, sachant que dans le domaine de la recherche, de plus en plus de personnes travaillent sur internet. C'est donc aussi quelque chose qu'il faut prendre en compte. Évidemment, c'est une proportion encore plus limitée des utilisateurs du site internet, mais qu'il ne faut pas non plus faire disparaître et négliger.

Marion GAUTIER: Oui, mais on est sur des usages tellement radicalement différents, entre celui qui va vouloir consulter vite fait le site pour savoir à quelle heure il peut aller au musée ou quelle est l'exposition en ce moment et qui, si le site met plus que dix secondes à charger parce qu'il est conçu pour être sur ordinateur... Après voilà, mais encore une fois quel public n'utilise que son téléphone portable, ce sont les moins de 30 ans, ou les actifs qui vont regarder entre deux, et la question est de savoir quel est le public qu'on veut chercher pour attirer de nouveau dans un musée, c'est celui qui ne prend pas forcément les abonnements ou les programmes six mois à l'avance, mais qui va du jour au lendemain se dire « Tiens, qu'est-ce que je pourrai faire ? », qui regarde son téléphone, et hop, le site ne marche pas ou un peu lent, vous perdez le visiteur. Je suis assez engagée sur ces questions en ce moment et donc je me permets de partager l'expérience. Après, c'est vous les experts, mais je voulais vraiment attirer l'attention sur le fait que le mobile devient



le premier support aujourd'hui de communication pour le muséep refire pour le MURD équipements culturels.

Cédric MAGNIEZ: Pour continuer sur votre réflexion Madame Gautier, vous parlez de la question de l'accessibilité des collections pour la recherche, mais on est plutôt quand même sur des modules qui sont des extractions des inventaires avec un débit de données extrêmement phénoménal. Ce sont des choses sur lesquelles il faut plutôt se positionner sur un module complémentaire du site qui vient s'agréger où vous pouvez travailler en synergie plutôt que d'intégrer dans une... Comme vous l'avez dit, aujourd'hui trois quarts des gens se servent de leur smartphone comme ordinateur, et cette démarche de recherche se fait plutôt dans des cadres posés et il y a des solutions qui existent déjà dès à présent par les éditeurs. Est-ce que ce n'est pas une intégration de ces modules dans votre projet de site qui pourrait être un bon compromis, une réorientation du visiteur « expert » et demandeur de gros volume de données...

Sébastien DELOT : Effectivement, il y a des sites, et le Centre Pompidou les connaît bien, notamment avec Videomuseum puisque cela fait quand même quelques années que ce site existe pour les musées possédant une collection d'art moderne et contemporain, et également d'art brut nous concernant. On a différents canaux, évidemment il y a des évolutions constantes. C'est pour ça aussi que sur les enjeux de la CRM qu'on a débattus préalablement, on a souhaité retravailler sur ces questions parce qu'il faut mettre de la puissance sur des outils, notamment sur des enjeux de segmentation, etc. Évidemment, tous les enjeux évoqués sont extrêmement importants et pertinents. Évidemment l'objectif n'est pas de s'adresser qu'à 30 % des visiteurs potentiels, mais à un maximum de visiteurs, tout en ayant bien à l'esprit les nouveaux usages dont on parlait. On voit bien qu'on est dans des bouleversements de nos pratiques et que l'ère du numérique transforme les rapports et les attentes concernant les contenus et que les structures culturelles doivent faire largement le pas sur ces questions. C'est la raison pour laquelle différents focus groupes ont été établis préalablement, avec justement différents types de solution. Après, comme toujours, et vous le savez d'autant mieux en qualité d'élu, c'est toujours une question de choix. Et un choix, ca veut dire forcément renoncer à d'autres choses. Nous ne renonçons pas, nous nous battons puisque nous sommes des militants de la culture, mais on essaie de répondre autant que faire se peut à la majorité des usages, tout en n'oubliant pas certaines choses. Mais c'est vrai que ce sont des débats tout à fait passionnants parce qu'on voit bien la nécessité d'être extrêmement vigilants, et aussi le besoin de revenir sur ces choses qui ont été établies à dix ans ou plus et qui sont aujourd'hui presque obsolètes.

Hélène MOENECLAEY: Merci pour ces échanges, merci pour cette contribution, Marion, que je partage pleinement. J'ajouterai également la présence sur les réseaux sociaux. Quand on veut chercher ce public jeune de moins de 30 ans, la première cible est d'abord là, parce qu'on va les pêcher par les réseaux sociaux, par Instagram. Ce sont tous ces nouveaux outils où vous avez une belle présence. La présence du LaM est belle, elle est forte, elle est jeune, elle est dynamique, et je trouve que vous avez un beau travail mené sur les réseaux sociaux, parce que le travail sur les réseaux sociaux sans le site et le site sans les réseaux sociaux, ça ne sert à rien. Vous occupez déjà pleinement le terrain sur les réseaux sociaux et le site ne fera que donner une impulsion encore plus forte sur votre présente numérique, si je peux l'appeler comme ça. En tout cas, c'est un sujet sur lequel on reviendra, j'imagine, quand vous nous présenterez le site, on sera impatient. Je vais aller voir dès la semaine prochaine la petite vidéo qui va paraître sur le site, mais n'hésitez pas, je pense que ça peut être intéressant au prochain CA de nous montrer l'avancement de vos travaux et de nous faire quelques présentations. C'est toujours intéressant et cela nous permet de nous interroger, chacun dans nos propres démarches, nos propres outils, dans toutes les structures dans lesquelles nous travaillons. Cette complémentarité de regards est riche.

Sébastien DELOT: Également puisque Florentine est là, je voudrais remercier le service de la communication qui vous a fourni une revue de presse avec une sélection réduite. Ce n'est pas la version de tous les articles car nous en attendons encore d'autres, mais un certain nombre d'articles emblématiques des expositions actuelles. Vous avez peut-être vu en page 22, l'article qui est sorti cette semaine dans Libération : « Danser brut dans le vif ». Cela vous permet de voir le dynamisme des équipes pour porter, à travers ces canaux qu'est la presse, la connaissance de nos actions. Vous avez également (très rapidement) une petite présentation sur la programmation 2018-2019, avec ce que nous avons en cours, « Danser brut » avec les mouvements de danses. Également, on aura l'occasion d'en reparler pour 2019 au prochain CA, les expositions à venir avec une exposition en janvier, dossier consacré à Etel Adnan puisque nous avons fait quelques acquisitions cette année. Bien sûr Giacometti. Une exposition autour de Delphine Seyrig à l'été prochain en coproduction avec le musée du Reina Sofia à Madrid (l'exposition commencera au LaM et ira après au Reina Sofia). Puis une exposition pour la fin de l'année 2019, liée aux spirites qui est un des points forts de la collection, notamment Lesage, Simon, Crépin qui n'étaient pas du tout prédestinés à la peinture, autodidactes, et qui, grâce à leurs œuvres, ont dépasse très largement nos frontières régionales et ont eu un rayonnement qui touche bon nombre d'artistes contemporains qui s'intéressent à ces œuvres de la collection. Mais on aura l'occasion de développer plus longuement, tant dans les conseils scientifiques que dans les prochains CA, cette proposition pour 2019, puisque même si le temps fort est Giacometti, le musée continue dans ses activités. Merci.

Hélène MOENECLAEY: Merci beaucoup. Nous en avons terminé avec l'ordre du jour. C'est le point questions diverses si vous avez des points particuliers à soumettre ou à évoquer, c'est à vous la parole. Les échanges ont été très riches et je tiens à vous en remercier comme à chaque fois. Ce sont vraiment des temps d'échange particulièrement intéressants. C'est vrai qu'on passe les points administratifs et après on n'attend qu'une chose, c'est qu'on puisse aborder avec un peu de légèreté les points relatifs à la vie du musée parce que c'est là d'abord que nous sommes. Monsieur Desombre, vous voulez intervenir.

Jérôme DESOMBRE: Ce n'est pas une question mais juste un message personnel de la famille Masurel pour remercier et féliciter toute l'équipe du musée d'avoir présenté ce nouvel accrochage dont on n'a pas parlé, mais qui nous touche beaucoup, le film qui a été fait. On est venu en famille, tout le monde a adoré et je trouve que c'est un très bel hommage à Roger Dutilleul et à mes grands-parents. Félicitations.

Hélène MOENECLAEY: Je m'associe pleinement à vos propos. C'est une vraie réussite, une belle révélation, ce nouveau réaccrochage. On a vraiment pris un grand plaisir à découvrir lors de l'exposition « Danser brut ». Cet accrochage était quelque chose d'assez fort qu'on a pleinement partagé également. En tout cas, merci beaucoup à tous pour votre présence, pour vos échanges. Je vous donne rendez-vous au 6 décembre pour notre dernier conseil d'administration de l'année. Merci beaucoup, bon après-midi.

Hélène Moenedlaey Présidente du honseil d'administration du LaM

PREFECTURE DU NORD
1 0 DEC. 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2018	Oz	02	

0	B.	JE	Т	:

Nomination d'une nouvelle personnalité qualifiée du conseil scientifique et culturel

L'an deux mille dix-huit, le 6 décembre à 14h30

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq (LaM) sous la présidence de Madame Moeneclaey, présidente du conseil d'administration du LaM

DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRESENTS	ABSENTS REPRESENTES	ABSENTS
	M. Michel Lalande			X
Le 26 novembre 2018	Mme Hélène Moeneclaey	X		
	M. Eric Skyronka			X
	M. Alain Cambien	X		
NOMBRE DE	Mme Marion Gautier			X
MEMBRES:	Mme Carole Casier			X
EN EXERCICE	M. Pierre Vanbeughen	X		
22	Mme Anne Soubrier			X
22	Mme Sophie Rocher	X		
	M. Jacques Pastour			X
PRESENTS	M. Gérard Caudron		Représenté par Mme Furne	
12	Mme Evelyne-Dorothée Allemand	X		
	M. Denis Gielen			X
REPRESENTES	M. Bernard Chérot	Ï		X _
METRESENTES	Mme Catherine De Zegher		Suppléante Mme Cohen	
0	M. Jérémie Masurel			X
	M. Jérôme Desombre	X		
VOTANTS	Mme Bernadette Chevillion	X		
	M. Ivan Renar	X		
12	M. Serge Lasvignes			_X
	M. Grégory Mavian	X		
	Mme Luiza Vaulot	X		

Etablissement Public de Coopération Culturelle

LaM

N° 2018-04-02 Nomination d'une nouvelle personnalité qualifiée du conseil scientifique et culturel

Délibération n°2018-04-02 du 6 décembre 2018 du conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Conformément à l'article 12 des statuts,

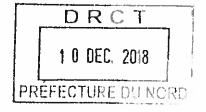
Suite à la démission de Monsleur Vincent Bouffard, il est proposé par le directeur conservateur du LaM aux membres du conseil d'administration d'accepter la nomination de Madame Joëlle Pijaudier-Cabot en tant que personnalité qualifiée en art du conseil scientifique et culturel du LaM pour une durée allant jusqu'à la fin des mandats actuels.

Le conseil d'administration accepte, à l'unanimité, de nommer Madame Joëlle Pijaudier-Cabot personnalité qualifiée en art du conseil scientifique et culturel du LaM pour une durée allant jusqu'à la fin des mandats actuels.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 6 décembre 2018

La présidente Hélène Moeneclaey





PREFECTURE OU NORD
1 0 DEC. 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nº	2018	04	03	

Décision modificative nº3

L'an deux mille dix-huit, le 6 décembre à 14h30

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq (LaM) sous la présidence de Madame Moeneclaey, présidente du conseil d'administration du LaM

DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRESENTS	ABSENTS REPRESENTES	ABSENTS
	M. Michel Lalande			Х
Le 26 novembre 2018	Mme Hélène Moeneclaey	X		
	M. Eric Skyronka		<u> </u>	Х
	M. Alain Cambien	X		
NOMBRE DE	Mme Marion Gautier			Х
MEMBRES:	Mme Carole Casier		-	Х
EN EXERCICE	M. Pierre Vanbeughen	X		
22	Mme Anne Soubrier		*	X
	Mme Sophie Rocher	X		
PRESENTS	M. Jacques Pastour		***	Х
PRESENTS	M. Gérard Caudron		Représenté par Mme Furne	
12	Mme Evelyne-Dorothée Allemand	X		
	M. Denis Gielen			X
REPRESENTES	M. Bernard Chérot			X
	Mme Catherine De Zegher		Suppléante Mme Cohen	
0	M. Jérémie Masurel			X
	M. Jérôme Desombre	X		
VOTANTS	Mme Bernadette Chevillion	X		
	M. Ivan Renar	X		
12	M. Serge Lasvignes			X
	M. Grégory Mavian	X		
	Mme Luiza Vaulot	X		

Établissement Public de Coopération Culturelle

LaM

N° 2018-04-03 Décision modificative n°3 du budget 2018

Délibération n° 2018-04-03 du 6 décembre 2018 du conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformement aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Conformément à l'article 9 et au titre 3 des statuts de l'EPCC LaM,

L'EPCC LaM souhaite procéder au vote d'une décision modificative n°2 sur le budget 2018 afin d'engager régulièrement ses dépenses.

Vu la proposition de décision modificative jointe en annexe,

Il est proposé au conseil d'administration de voter la décision modificative n°3 du budget 2018 de l'EPCC LaM et ses annexes, équilibré en dépenses et recettes qui modifient les chapitres suivants :

- Chapitre 68 042 : + 40 000 €
- Chapitre 042 : + 40 000 €
- Chapitre 21 : + 147 230.61 €
- Chapitre 020 : 147 230.61 €
- Chapitre 28 : + 40 000 €
- Chapitre 040 : + 40 000 €

La section d'exploitation s'établit à 8 987 964,38 € et la section d'investissement s'élève à 772 690,61 €.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité de voter la décision modificative n°2 du budget 2018 de l'EPCC LaM et ses annexes, équilibré en dépenses et recettes qui modifient les chapitres suivants :

- Chapitre 68 042 : + 40 000 €
- Chapitre 042 : + 40 000 €
- Chapitre 21 : + 147 230.61 €
- Chapitre 020 : 147 230.61 €
- Chapitre 28 : + 40 000 €
- Chapitre 040 : + 40 000 €

La section d'exploitation s'établit à 8 987 964,38 € et la section d'investissement s'élève à 772 690,61 €.

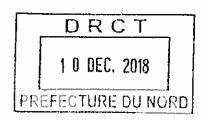
Régulièrement publié et transmis en Préfecture le

Fait à Villeneuve d'Asaple 6 décembre 2018,

La Présidente Hélène Moeneclaey



REPUBLIQUE FRANCAISE



	EPCC DU LaM
POSTE COMPTABLE	E:
S	RVICE PUBLIC LOCAL BUDGET A : EP

M4 (1)

Budget Supplémentaire 2018 - DM n°3 (2)

> ANNEE 2018

⁽¹⁾ Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49. (2) Préciser s'il s'agit du budget primitif ou du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

SOMMAIRE

ages						A = r	7
	l Informations générales						1
	Modalités de vote du budget						
- 1							
	Il Présentation générale du budget						1
	A1 - Vue d'ensemble - Sections					3	1
	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres			L) r	₹ (∦
- 1	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres						T
							1
	B1 - Balance générale du budget - Dépenses			1 í	n n	EC.	Ľ
	B2 - Balance générale du budget - Recettes			1 1	0 0		11
							#-
	III Vote du budget	0.0	EH	F- (TI	JPLE	П
_ I	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles	1.17		L, C		/ L L L	#
I	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles						
- 1							K
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses						1
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes						
ļi	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles						
							ĸ.
	V - Annexes	Je	inte	. 1	Sans	objet	1
	A - Eléments du bilan				04110	Jojat	1
	A1.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par préteur	1		_			1
- 1	A1.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux	1		J			ĸ.
1	A1.3 - Etat de la dette - Autres dettes	1				- 1	
- 1/	A1.4 - État de la dette - Répartition par nature de dettes	1					
- 1/	A1.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	1					
- 1/	A1.6 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier	ľ		- 1			1
- 1/	A1.7 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie	1					1
- 1/	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	1					
	A3.1 - État des provisions et des dépréciatons	1					ı
	A3.2 - Etalement des provisions	1					
	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	1		- 1		- 1	
- 1/	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	1					
- 1/	A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1)	1					
- 1/	45.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1)	1					1
1/	A6 - Etat des charges transférées	1					1
A	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	1					1
TE	3 - Engagements hors blian						
E	31.1 - Etat des emprunts garantis par la régie (2)		_	+			1
E	31.2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget						
E	31.3 - Etat des contrats crédit-bail						
	31.4 - Etat descontrats de partenariat public-privé	1				N	1
E	31.5 - Etat des autres engagements donnés						
	31.6 - Etat des engagements reçus						
	22.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents						
l B	12.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents					I	
Ī	- Autres éléments d'informations						
-	1.1 - Etat du personnel au 1/1/N			-		-	
	1.2 - Etat du personnel non titulaire au 1/1/N	l					Ĺ
Ιč	1.3 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	l				- 1	
lõ	2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2)						
lõ	3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	1				1	
ار	Arrêté et signatures			+	-		
	- Arrêté et signatures	-					

NORD

(1) Ces états ne sont obligatores que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainssement dans les conditions fixées par l'article £2224-8 du CGCT.
Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régles réttachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à feurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnaixé morale.

I - INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET PREFECTURE DU NORD

- I L' Assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre

pour la section d'exploitation (1),

- au niveau du chapitre

pour la section d'investissement (1).

- avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".
- III Les provisions sont : (2)
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
 - budgétaires (délibération n°dudu).
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget primitif ou cumulé de l'exercice précédent (2).
- Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.
- V Le présent budget a été voté (2) :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- (1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".
- (2) Rayer la mention inutile.

		·i
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	TEKELE TOSE DO	NORP
VUE D'ENSEMBLE	A1	

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	8 987 964,38	7 484 000,00	
	+	+	+	
REP	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)			
ORFØ	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		1 503 964,38	
	=	=	=	
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	8 987 964,38	8 987 964,38	
INVESTISSEMENT				
	* * - *	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et	772 690,61	158 000,00	
II '	1068)			
لكنا		+	+	
R E P		+	+	
R	1068) + RESTES A REALISER (R.A.R.) DE	+	614 690,61	
R E P O R T	1068) + RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	+		
R E P O R T	1068) + RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		614 690,61	
R E P O R T	TOTAL DE LA SECTION	=	614 690,61 =	

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, ils'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice

(3) Total de la section d'exploitaiton = RAR + résultat reporté + crédits dexploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'éxécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement

7 84 1

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	11
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D' EXPLOITATION

Chap	Libelié	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	Charges à caractère général	5 452 844,38			5 452 844,38
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 730 000,00			2 730 000,00
014	Alténuations de produits				1
65	Autres charges de gestion courante	131 720,00			131 720,00
Total	des dépenses de gestion courante	8 314 564,38			8 314 564,38
66	Charges financières	400,00			400,00
67	Charges exceptionnelles	30 000,00			30 000,00
68	Dotations aux provisions (4)				
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés				
022	Dépenses imprévues	465 000,00			465 000,00
Tota	l des dépenses réelles d'exploitation	8 809 964,38			8 809 964,38
023	Virement à la section d'investissement (6)	28 000,00	1		28 000,00
042	Opé, d'ordre de transferts entre sections (6)	110 000,00	40 000,00	40 000,00	150 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect, fonct.(6)				
Total	des dépenses d'ordre d'exploitation	138 000,00	40 000,00	40 000,00	178 000,00
	TOTAL	8 947 964,38	40 000,00	40 000,00	8 987 964,38

1 0 DEC. 2018 PREFECTURE DU NORD

DRCT

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEEES 8 987 964,38

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	Atténuation de charges				
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	1 094 000,00			1 094 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)				
74	Subventions d'exploitation	6 330 000,00			6 330 000,00
75	Autres produits de gestion courante	20 000,00			20 000,00
Total	des recettes de gestion courante	7 444 000,00		-	7 444 000,00
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)				i
79	Transfert de charges				
Tota	I des recettes réelles d'exploitation	7 444 000,00	4		7 444 000,00
042	Opé, d'ordre de transferts entre sections (6)		40 000,00	40 000,00	40 000,00
043	Opé, d'ordre à l'intérieur de la sect, fonct, (6)			i i	ŀ
Total	des recettes d'ordre d'exploitation		40 000,00	40 000,00	40 000,00
	TOTAL	7 444 000,00		40 000,00	7 484 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 1 503 964,38

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEEES 8 987 964,38

Pour information:

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	II s'agit, pour un b	udget
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION	-1 365 964,38 correspondant à l	'excé
D'INVESTISSEMENT (11)	dépenses réelles	d'exp

et volé en équilibre, des ressources propres édent des recettes réelles d'exploitation sur les ploitation qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) cf IB Modalités de vote.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M49.
- (6) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
- (8) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation (nitiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée edit, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (9) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (10) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
 (11) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040

1 1

					DR	CT
	II - PRESENTATION O	ENERALEC	II BUDGET			
	SECTION D'INVESTIS				A3 U U	EC. 2018
		ES D'INVESTI			PREFECTU	DE DIL VI
Chap	Libolió	Crédits ouverts	Propositions	VOTE (3)	TOTAL-	KE DO N
·		avant DM(1)	nouvelles	VOIL (3)		
20	Immobilisations incorporelles	162 460,00			162 460,00	
21	Immobilisations corporelles	423 000,00	147 230,61	147 230,61		
22	Immobilisations reçues en affectation					:
23	Immobilisations en cours des dépenses d'équipement	585 460,00	147 230,61	147 230,61	732 690,61	
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'Investissement				l i	
16 18	Emprunts et dettes assimilées Compte de liaison : affectation (8)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières	4 17 000 64	4.47.000.64	147 220 61		
	Dépenses imprévues des dépenses financières	147 230,61 147 230,61	-147 230,61 -147 230,61	-147 230,61 -147 230,61	<u>-</u>	
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (9)					
Tota	des dépenses réelles d'Investissement	732 690,61			732 690,61	
	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)		40 000,00	40 000,00	40 000,00	
041 Tota	Opérations patrimoniales (6) des dépenses d'ordre d'investissement		40 000,00	40 000,00	40 000,00	
	TOTAL	732 690,61	40 000,00	40 000,00	772 690,61	!
	IOIAL	732 030,01	40 000,00	40 000,00	+	l
	D 001 SOLDE D'E	XECUTION NEGA	TIF REPORTE	OU ANTICIPE (2)		
					= =	1
	TOTAL DES	S DEPENSES D'II	NVESTISSEMEN	T CUMULEEES	772 690,61	
	RECETT	ES D'INVESTI	CCEMENT			
			22EMELAI			
Chap	Libellé	Crédits ouverts	Propositions	VOTE (3)	TOTAL	1
Chap				VOTE (3)	TOTAL	
	Libellé	Crédits ouverts	Propositions	VOTE (3)	TOTAL	
13	Libellé Subventions d'investissement	Crédits ouverts	Propositions	VOTE (3)	TOTAL	
	Libellé	Crédits ouverts	Propositions	VOTE (3)	TOTAL	
13 16 20 21	Libellé Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimitées Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles	Crédits ouverts	Propositions	VOTE (3)	TOTAL	
13 16 20 21 22	Libellé Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimitées Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations reçues en affectation	Crédits ouverts	Propositions	VOTE (3)	TOTAL	
13 16 20 21	Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimitées Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours	Crédits ouverts	Propositions	VOTE (3)	TOTAL	
13 16 20 21 22	Libellé Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimitées Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations reçues en affectation	Crédits ouverts	Propositions	VOTE (3)	TOTAL	
13 16 20 21 22 23	Libellé Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimitées Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours Total des opérations d'équipement Total des recettes d'équipement Dot.,fonds divers et réserves	Crédits ouverts	Propositions	VOTE (3)	TOTAL	
13 16 20 21 22 23	Libellé Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimitées Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours Total des opérations d'équipement Total des recettes d'équipement Dot.,fonds divers et réserves Réserves (10)	Crédits ouverts	Propositions	VOTE (3)	TOTAL	
13 16 20 21 22 23 10 106 18	Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimitées Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours Total des opérations d'équipement Total des recettes d'équipement Dot.,fonds divers et réserves Réserves (10) Compte de liaison : affectation à(8)	Crédits ouverts	Propositions	VOTE (3)	TOTAL	
13 16 20 21 22 23	Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimitées Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours Total des opérations d'équipement Total des recettes d'équipement Dot.,fonds divers et réserves Réserves (10) Compte de liaison : affectation à(8) Particip., créances rattachées à des particip. Autres immobilisations financières	Crédits ouverts	Propositions	VOTE (3)	TOTAL	
13 16 20 21 22 23 10 106 18 26	Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimitées Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours Total des opérations d'équipement Total des recettes d'équipement Dot.,fonds divers et réserves Réserves (10) Compte de liaison : affectation à(8) Particip., créances rattachées à des particip. Autres immobilisations financières Amortissements des immobilisations	Crédits ouverts	Propositions	VOTE (3)	TOTAL	
13 16 20 21 22 23 10 106 18 26 27 28	Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimitées Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours Total des opérations d'équipement Total des recettes d'équipement Dot.,fonds divers et réserves Réserves (10) Compte de liaison : affectation à(8) Particip., créances rattachées à des particip. Autres immobilisations financières Amortissements des immobilisations Total des recettes financières	Crédits ouverts	Propositions	VOTE (3)	TOTAL	
13 16 20 21 22 23 10 106 18 26 27 28	Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimitées Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours Total des opérations d'équipement Total des recettes d'équipement Dot.,fonds divers et réserves Réserves (10) Compte de liaison : affectation à(8) Particip., créances rattachées à des particip. Autres immobilisations financières Amortissements des immobilisations	Crédits ouverts	Propositions	VOTE (3)	TOTAL	
13 16 20 21 22 23 10 106 18 26 27 28	Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimilées Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours Total des opérations d'équipement Total des recettes d'équipement Dot., fonds divers et réserves Réserves (10) Compte de liaison : affectation à(8) Particip., créances rattachées à des particip. Autres immobilisations financières Amortissements des immobilisations Total des recettes financières Total des opé. pour le compte de tiers (9)	Crédits ouverts avant DM(1)	Propositions		28 000,00	
13 16 20 21 22 23 10 106 18 26 27 28	Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimilées Immobilisations incorporelles Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours Total des opérations d'équipement Total des recettes d'équipement Dot., fonds divers et réserves Réserves (10) Compte de liaison : affectation à(8) Particip., créances rattachées à des particip. Autres immobilisations financières Amortissements des immobilisations Total des recettes financières Total des recettes financières Ital des recettes financières Virement de la section de fonctionnement (6) Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	Crédits ouverts avant DM(1)	Propositions	VOTE (3)	28 000,00	
13 16 20 21 22 23 10 106 18 26 27 28 46X-2 Tot	Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimilées Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours Total des opérations d'équipement Total des recettes d'équipement Dot., fonds divers et réserves Réserves (10) Compte de liaison : affectation à(8) Particip., créances rattachées à des particip. Autres immobilisations financières Amortissements des immobilisations Total des recettes financières Total des opé, pour le compte de tiers (9) al des recettes réelles d'investissement Virement de la section de fonctionnement (6) Opé, d'ordre de transferts entre sections (6) Opérations patrimoniales (6)	28 000,00 90 000,00	Propositions nouvelles	40 000,00	28 000,00 130 000,00	
13 16 20 21 22 23 10 106 18 26 27 28 46X-2 Tot 040 041	Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimilées Immobilisations incorporelles Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours Total des opérations d'équipement Total des recettes d'équipement Dot., fonds divers et réserves Réserves (10) Compte de liaison : affectation à(8) Particip., créances rattachées à des particip. Autres immobilisations financières Amortissements des immobilisations Total des recettes financières Total des opé. pour le compte de tiers (9) al des recettes réelles d'investissement Virement de la section de fonctionnement (6) Opé. d'ordre de transferts entre sections (6) Opérations patrimoniales (6) al des recettes d'ordre d'Investissement	28 000,00 90 000,00	Propositions nouvelles 40000 40000,00	40 000,00	28 000,00 130 000,00 158 000,00	
13 16 20 21 22 23 10 106 18 26 27 28 46X-2 Tot 040 041	Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimilées Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours Total des opérations d'équipement Total des recettes d'équipement Dot., fonds divers et réserves Réserves (10) Compte de liaison : affectation à(8) Particip., créances rattachées à des particip. Autres immobilisations financières Amortissements des immobilisations Total des recettes financières Total des opé, pour le compte de tiers (9) al des recettes réelles d'investissement Virement de la section de fonctionnement (6) Opé, d'ordre de transferts entre sections (6) Opérations patrimoniales (6)	28 000,00 90 000,00	Propositions nouvelles	40 000,00	28 000,00 130 000,00 158 000,00	
13 16 20 21 22 23 10 106 18 26 27 28 46X-2 Tot 040 041	Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimilées Immobilisations incorporelles Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours Total des opérations d'équipement Total des recettes d'équipement Dot., fonds divers et réserves Réserves (10) Compte de liaison : affectation à(8) Particip., créances rattachées à des particip. Autres immobilisations financières Amortissements des immobilisations Total des recettes financières Total des recettes financières Total des recettes financières Total des recettes financières Total des opé, pour le compte de tiers (9) al des recettes réelles d'investissement Virement de la section de fonctionnement (6) Opé, d'ordre de transferts entre sections (6) Opérations patrimoniales (6) el des recettes d'ordre d'Investissement	28 000,00 90 000,00 118 000,00	4000 40 000,00	40 000,00 40 000,00	28 000,00 130 000,00 158 000,00 +	
13 16 20 21 22 23 10 106 18 26 27 28 46X-2 Tot 040 041	Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimitées Immobilisations incorporelles Immobilisations reçues en affectation Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours Total des opérations d'équipement Total des recettes d'équipement Dot., fonds divers et réserves Réserves (10) Compte de liaison : affectation à(8) Particip., créances rattachées à des particip. Autres immobilisations financières Amortissements des immobilisations Total des recettes financières Total des recettes financières Total des opé. pour le compte de tiers (9) al des recettes réelles d'investissement Virement de la section de fonctionnement (6) Opé. d'ordre de transferts entre sections (6) Opérations patrimoniales (6) al des recettes d'ordre d'Investissement TOTAL	28 000,00 90 000,00 118 000,00	40000 40 000,00	40 000,00 40 000,00 40 000,00 DU ANTICIPE (2)	28 000,00 130 000,00 158 000,00 + 614 690,61	
13 16 20 21 22 23 10 106 18 26 27 28 46X-2 Tot 040 041	Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimitées Immobilisations incorporelles Immobilisations reçues en affectation Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours Total des opérations d'équipement Total des recettes d'équipement Dot., fonds divers et réserves Réserves (10) Compte de liaison : affectation à(8) Particip., créances rattachées à des particip. Autres immobilisations financières Amortissements des immobilisations Total des recettes financières Total des recettes financières Total des opé. pour le compte de tiers (9) al des recettes réelles d'investissement Virement de la section de fonctionnement (6) Opé. d'ordre de transferts entre sections (6) Opérations patrimoniales (6) al des recettes d'ordre d'Investissement TOTAL	28 000,00 90 000,00 118 000,00	40000 40 000,00	40 000,00 40 000,00 40 000,00 DU ANTICIPE (2)	28 000,00 130 000,00 158 000,00 + 614 690,61	
13 16 20 21 22 23 10 106 18 26 27 28 46X-2 Tot 040 041	Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimitées Immobilisations incorporelles Immobilisations reçues en affectation Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours Total des opérations d'équipement Total des recettes d'équipement Dot., fonds divers et réserves Réserves (10) Compte de liaison : affectation à(8) Particip., créances rattachées à des particip. Autres immobilisations financières Amortissements des immobilisations Total des recettes financières Total des recettes financières Total des opé. pour le compte de tiers (9) al des recettes réelles d'investissement Virement de la section de fonctionnement (6) Opé. d'ordre de transferts entre sections (6) Opérations patrimoniales (6) al des recettes d'ordre d'Investissement TOTAL	28 000,00 90 000,00 118 000,00	40000 40 000,00 ITIF REPORTE (40 000,00 40 000,00 40 000,00 DU ANTICIPE (2)	28 000,00 130 000,00 158 000,00 + 614 690,61	
13 16 20 21 22 23 10 106 18 26 27 28 46X-2 Tot 041 Tota	Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimilées Immobilisations incorporelles Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours Total des opérations d'équipement Total des recettes d'équipement Dot., fonds divers et réserves Réserves (10) Compte de liaison : affectation à(8) Particip., créances rattachées à des particip. Autres immobilisations financières Amortissements des immobilisations Total des recettes financières Total des recettes financières Ital des recettes réelles d'investissement Virement de la section de fonctionnement (6) Opé. d'ordre de transferts entre sections (6) Opérations patrimoniales (6) Ides recettes d'ordre d'Investissement TOTAL R 001 SOLDE D'I	28 000,00 28 000,00 118 000,00 118 000,00 EXECUTION POS S RECETTES D'I	40000 40 000,00 ITIF REPORTE (40 000,00 40 000,00 40 000,00 DU ANTICIPE (2)	28 000,00 130 000,00 158 000,00 + 614 690,61 = 772 690,61	
13 16 20 21 22 23 10 106 18 26 27 28 46X-2 Tot 041 Tota	Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimilées Immobilisations incorporelles Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours Total des opérations d'équipement Total des recettes d'équipement Dot., fonds divers et réserves Réserves (10) Compte de liaison : affectation à(8) Particip., créances rattachées à des particip. Autres immobilisations financières Amortissements des immobilisations Total des recettes financières Total des opé. pour le compte de tiers (9) al des recettes réelles d'investissement Virement de la section de fonctionnement (6) Opé. d'ordre de transferts entre sections (6) Opérations patrimoniales (6) al des recettes d'ordre d'Investissement TOTAL R 001 SOLDE D'I	28 000,00 28 000,00 118 000,00 118 000,00 EXECUTION POS S RECETTES D'I Pour intermation opres ement sur les	40000 40 000,00 ITIF REPORTE (40 000,00 40 000,00 40 000,00 DU ANTICIPE (2)	28 000,00 130 000,00 158 000,00 + 614 690,61	

Page 6

	4	DRCT
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	11/	TO DEC. 2018
BALANCE GENERALE DU BUDGET	81	
A DEDENICE (du material la desta Della del		CTURE DU NORD

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	5 452 844,38		5 452 844,38
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 730 000,00		2 730 000,00
014	Atténuation de produits			
60	Achats et variations de stocks (3)			
65	Autres charges de gestion courante	131 720,00	A STATE OF THE STA	131 720,00
66	Charges financières	400,00		400,00
67	Charges exceptionnelles	30 000,00		30 000,00
68	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.		150 000,00	150 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
022	Dépenses imprévues	465 000,00		465 000,00
023	Virement à la section d'investissement		28 000,00	28 000,00
	Dépenses d'exploitation - Total	8 809 964,38	178 000,00	8 987 964,38

D 002 RESULTAT REPORTI	OU ANTICIPE
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITA	TION CUMULEES 8 987 964,38

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires		i	
15	Provisions pour risques et charges (5)			i
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles (6)	162 460,00		162 460,00
21	Immobilisations corporelles (6)	570 230,61	853-W. (1507-332-50)	570 230,61
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			i
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières	5.25.00		
28	Amortissements des immobilisations (reprises)	The state of the s	40 000,00	40 000,00
29	Dépréciation des immobilisations			l
39	Dépréciation des stocks et en-cours	La La Chierron		
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3	Stocks	Line Sile (
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	732 690,61	40 000,00	772 690,61

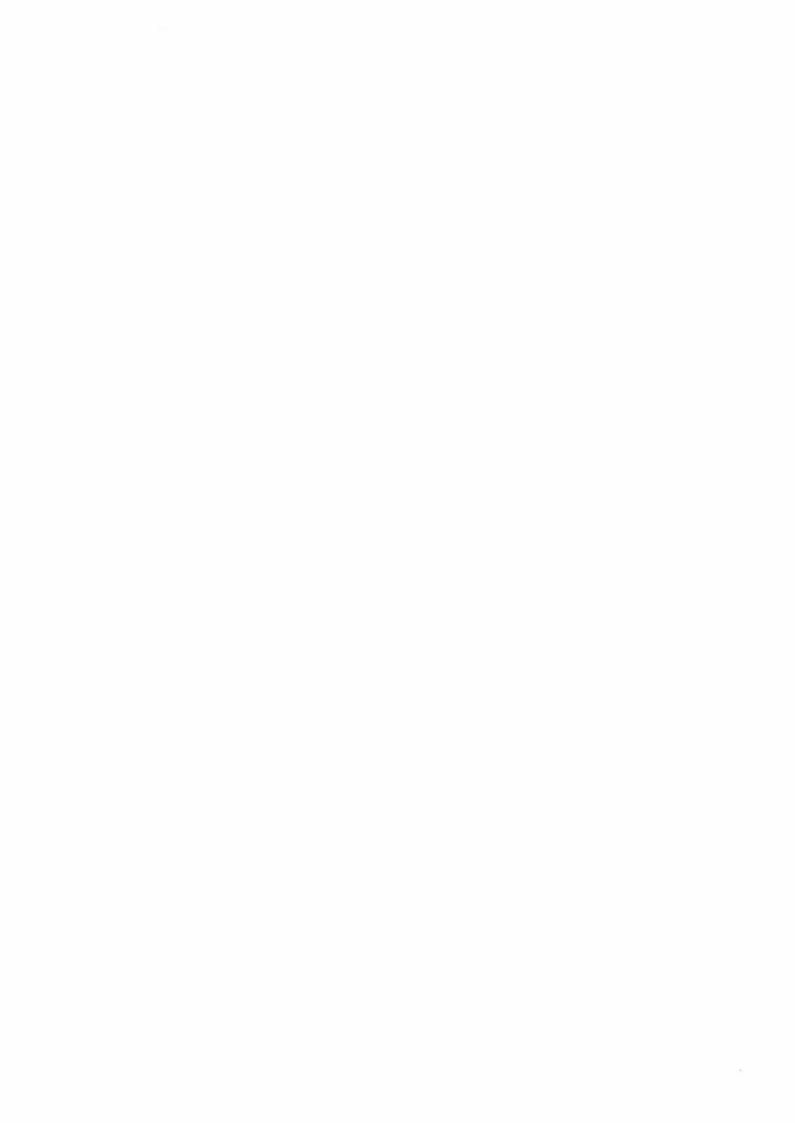
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	772 690,61

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Che chapitre n'existe pas en M49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe (V-A7).
(8) Ce chapitre existe unniversent en M41, M43 et en M44.

⁽⁸⁾Ce chapitre existe unquement en M41, M43 et en M44.

⁽⁹⁾ En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation.

En recette, il retrace, le cas echeant, l'annulation de tels travaux effectues sur un exercie anteneur.



1 0 DEC. 2018

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PREFECTURE DU MORD

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 60	Atténuation de charges Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	1 094 000,00		1 094 000,00
71 72	Production stockée (ou déstockage) (3) Production immobilisée			
73 74	Produits issus de la fiscalité (8) Subventions d'exploitation	6 330 000,00		6 330 000,00
75	Autres produits de gestion courante	20 000,00		20 000,00
76 77	Produits financiers Produits exceptionnels			
78 79	Reprises sur amortissements et provisions Transferts de charges		40 000,00	
	Recettes d'exploitation - Total	7 444 000,00	40 000,00	7 484 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 503 964,38
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 987 964,38

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement		ļ	
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires		·	
15	Provisions pour risques et charges (5)		1	
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporeiles]		
21	Immobilisations corporelles		1	
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	1	1	
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		130 000,00	130 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	Dépréciation des stocks et en-cours (5)		ļ l	
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3	Stocks	1.5		
021	Virement de la section de fonctionnement		28 000,00	28 000,00
	Recettes d'investissement - Total		158 000,00	158 000,00

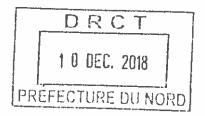
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	614 690,61
	+
AFFECTATION AU COMPTE 106	
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	772 690,61



SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTË DU BUDGET	iii
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chapi		Credits suprerts	Proposition s	l	Create questo
	Libella (†)	avant DNI	Acceptation	Vote	agerit o DM
art (%)	DEPENSES A GARACTERS GENERAL	6 463 644 36	 	 	E 402 BAL M
604	PRESTATIONS DE SERVICES	2 000 303 60		1	2 000 303 M
606	ACHAES EQUIP MENT TRAVAUX	30,000,00			30 600,00
908 (1	1CA	166 000,00			100,000,00
90812	TRIF LAUX	96 000 00			15,000 AB
10014	OCMERAT CHALFFE	## GDD 00]	96 000 0
4001	FOLHWITHEBENTIK & PET EDP	20 /00 92	1	i	20 700 %
1064	FOURNITURES ADM	9 000 00		l	8 000 00
4000	CALBURANT AUTHE & FOLDWITING S	\$ 000 00 1 810 00	1	l	5 000 00
107	ACHATE DE MARCHANDRE B	7 847,00	1	l	1 800,00
611	SOUS-TRAITANCE GENERALE			l	
512	PE DE VANCE CRE DIT ISAL	500,000	1	!	227.07
0132	LOCATIONS SALUBLETES	36.7 000 00			34 (000 00
4125	LOCATIONS ACOBLERES TRAVAUX ENTRETEN AND BRIEFE	#2 man no 27 non on			#2 000 00 J / 000 00
91661	MATERIEL ROULANT	3 000 00			3 000,00
01468	AUTHER INFINS MORE FIS				
01 bp 1	MAINTENANCE DIVERS	14 IIno.00			14 000,00
61862 61663	MAINTENANCE INFORMATIÇUE MAINTENANCE ARCENSFUR	29 000 00 \$ 000 00		1	25 BBD 00 000,000
61864	MAINTENANCE INCENDI	15 ON ON			15 010 00
011006	MAINTENANCE EAUX				
61986	MAINTENANCE AUTRES	2% (IIII) 415	1		25 cust cu
61 16 F	MAINTENANCE TELEPHONESUE				
6181 6183	PRIME SI ASSURANCE MULTIFISION. ASSURANCE CHILDGATORE DOMANUE CONSTR.	72 600 00 46 600,00			72 (m) ni 46 600 (ni
418	DIVERS			F	
5181	DOCUMENTATION	17 000 00			1 f 900 tu
4182	ARCHAEMENTS.	12 638 90			12 638.00
0183 0226	FORMATIONS PROEMPITES AU COMPTAINE # AUX RE III BREUR!	23 1000,00 1 000,00	1		23 000 OI
4726	HONORARE B	% 000,000 % 300,000	1		\$ 000 00 94 300 00
6231	ANNONCES & INSERTIONS	101 013.50			191 013,80
0278	CATALOGUES ET IMPRIMI S	100 979,00			166 970,00
4736	CADE MIX DEFERTS				
624 625 t	TRANSPORTS DIVERS	258 005 00 29 260,00	1		258 000,00 29 290 00
4756	MISSIONS VOYAGES ET DEPLACEM NUI	46 250,00			45 200,00
1297	HECEPTIONS	37 200.00			37 200 00
6281	AFFRANCH ET ROUTAGE	34 400,00	1 1		34 400.00
0202 027	TELEPHONE ET TELEX SERVICES BANCARES	8 000,00	1 1		B 000 00
5201	CONCOURS DIVERS	22 500.00			23 500,00
6282	FRAIB DE GARDIF NNAOF	1 760 000,00			# 760 000 On
1293	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	190 000 00			150 000,00
1207	REMBOURBEMENT DLES RAIBEXT	7 364.60	!]		7 364 60
1361	IMPOTS DIRECTS LINDITS D'ENREGISTREM NE ET DE TRANSC		i i		
	The state of the s				
012	Charges de personnel et Nars assimilés	2 730 000,00			2 739 000,00
6211	PERSONNEL INTERNANE				
6311 6318	TAXES SUR SALARIES AGEF PH	180 000,00 6 800,00			150 000 00
6333	PARTICIPATION A LA FORMATION	32 000 00			20 000 OR
9334	PARTICIPATION EFFORT CONSTRUCTION				84.00
6036	AUTRES MPOTS TAXES ET VERBEM HTS ABBM	00,000			1 800,00
841 (6412	TRAITEMENT PRINCIPAL CONGES PAYES	1 607 610,00			F M37 400,000
6413	PRIMES ET GRATE ICATIONS	B 200,00	·		■ 200.00
6414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	900,000			00,000
6461	DÖTISATIONS URSSAF	750 000 00			710 000,00
8462 6463	OOTBATIONS PICAS OOTBATIONS CASSE RETRAITE ET PC	2700 COTT) (115.			
6464 6464	PRESTATIONS CASSE RETRAITE ET PC	∠313 CHII) (BE.			\$30 con on
9455	AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	I⊁ Mana ona			11 600 cile
5471	TITRES RESTAURANTS				
5472	COTISATION CONITE D'ENTRE PRISE	25 000.00			26,000,00
5474 5475	OOTBATION AUX AUTRES DELARES SOCIALES ACCIONE DU TRAVAIL	2 200,00 6 000 00			2 200.00 6 000.00
	- Colored Market	6 000,00			\$ 500.00
14 (7)	Attenuation de graduits				
			T		
	Autres channe de neeten couverte	Eps 996 AA			104 700 00
16	Autres charges de gestion courante REDE-VANCES POUR BREVET LICENCES, AAARON	131 720,00			131 720,00
181	Autres charges de gestion courante REDEVANCES POUR BREVET LICENCES, MARQUI PERTES SUR CREANCES RRECOUVRABLES	131 720,00 131 720,00			131 720,00 131 720,00
954 954	REDEVANCES POUR BREVET LICENCES, MARQUI PERTÉS SUR CREANCES IRRECOUVRANLES	191 720,00 131 720,00			131 720,00 131 720,00
164 FOTAL	REDEVANCES POUR BREVET LICENCES, MARQUI PERTER SUR CREANCES RRECOUVRABLES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	131 720.00			131 720,00
10 FAL	REDEVANCES POUR BREVET LICENCES, MARQUI PERTES SUR CREANCES RRECOUVRABLES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES 1+813+814+85)	131 720,00 131 720,00 3 314 864,30			131 720,00 6 318 564,30
10 FAL	REDEVANCES POUR BREVET LICENCES, MARQUI PERTER SUR CREANCES RRECOUVRABLES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	131 720,00			131 720,00
161 164 10 TAL - 161 16	REDEVANCES POUR BIREYET LICENCES, MARQUI PRITES SUR CREANCES SRECOLVITABLES DEPENSES DE QESTION DES SERVICES 1-0137-0154-06) Charges Transcières (b) PERTES DE CHANGE	131 720.00 \$ 314 944.30 400,00			8 318 564,38 6 00,00 600,00
(OTAL - 	REDEVANCES POUR BREVET LICENCES, MARQUI PRETES SUR GUENCES ERRECOUVIABLES DEPENSES DE GESTION DES BERVICES 148124-544-685 Changes Intencidens (b) PERTES DE CHANGE Changes exceptionnelles (c)	131 720.00 3 314 964.38 406,00 28 905,00			6 218 564,38 6 20,00 400,00 20 000,00
(OTAL - 	REDEVANCES POUR BIEVET LICENCES, MARQUI PERTES SUR GREANCES SIRECOUVITAIRES DEPENSES DE QESTION DES SERVICES 1-0117-015-0-01 Changes Timanceires (b) PERTES DE CHANGE Changes Exceptionnelles (c) Changes Exceptionnelles (c)	131 720.00 \$ 314 944.30 400,00			8 318 564,38 6 00,00 600,00
161 164 10 TAL - 161 16	REDEVANCES POUR BREVET LICENCES, MARON PRETES SUR GENEROUNTABLES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES 1-0812+614-085 Charges Insencières (b) PERTES DE CHANGE Charges acceptionnelles (c) CHARGES EXCEPTIONNELLES TITRES MEDITES PLUE EXECUES ANTEREURS	131 720.00 3 314 964.38 406,00 28 905,00			6 214 564,38 6 20,09 400,00 20,000,00
(OTAL - 	REDEVANCES POUR BIEVET LICENCES, MARQUI PERTES SUR GREANCES SIRECOUVITAIRES DEPENSES DE QESTION DES SERVICES 1-0117-015-0-016 Charges Transceres (b) PERTES DE CHANGE Charges SECHIONNELLES	131 720.00 3 314 964.38 406,00 28 905,00			6 214 564,38 6 20,09 400,00 20,000,00
707AL (a) = (61	REDEVANCES POUR BREVET LICENCES, MARQUI PRETES SUR CHANCES RERECOUVISABLES - DEPENSER DE CHESTION DES BERVICES 1-8179-614-85) Changes inhanceires (b) - PERTES DE CHANCE Changes exceptionnoties (c) CHANCES EXCEPTIONNELLES TITRES ANNAULES (GUR EXPROIXES ANTEREURS AUTRES CHANCES EXCEPTIONNELLES OUTANTES CHANCES (EXCEPTIONNELLES)	131 720.00 3 314 964.38 406,00 28 905,00			6 218 564,38 6 20,00 400,00 20 000,00
70TAL (a) = (61 He) (77 He) (77 He) (77 He) (77 He) (78 He) (7	REDEVANCES POUR BREVET LICENCES, MARQUI PRETES BLE DELEMACES BRECOLUNARIE ES DEPENSES DE DESTION DES SERVICES 10813045065 Changes Innancieres (b) PERTES DE CHANGE Changes exceptionnelles (c) CHANGES EXCEPTIONNELLES TITIES ANNAIGES (BUILD EXPECTES AN TEREURS AUTRES CHANGES EXCEPTIONNELLES	131 720.00 3 314 964.38 406,00 28 905,00			6 214 564,38 6 20,09 400,00 20,000,00
70TAL (a) = (61) 16 17 17 17 17 17 17 17	REDEVANCES POUR BREVET LICENCES, MARQUI PRETES BURG DEMOCES REPRODUVIANEES - DEPENSER DE GESTION DES BERVICES 1-037-054-065 Changes Intenciones (b) PERTES DE CHANGE Changes exceptionnelles (c) CHANGES EXCEPTIONNELLES TITRES ANNELS ELIBE EXPRICES ANTEREURS AUTRES CHANGES EXCEPTIONNELLES Optimitions aux preprintions (g) (b) DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RESQUÉS ET	131 720.00 3 314 964.38 406,00 28 905,00			400,00 400.00 30.000,00
70TAL (a) = (61) 16 17 17 17 17 17 17 17	REDEVANCES POUR BREVET LICENCES, MARQUI PRETES SUR CHANCES RERECOUVISABLES - DEPENSER DE CHESTION DES BERVICES 1-8179-614-85) Changes inhanceires (b) - PERTES DE CHANCE Changes exceptionnoties (c) CHANCES EXCEPTIONNELLES TITRES ANNAULES (GUR EXPROIXES ANTEREURS AUTRES CHANCES EXCEPTIONNELLES OUTANTES CHANCES (EXCEPTIONNELLES)	131 720.00 3 314 964.38 406,00 28 905,00			8 218 644,38 400,00 400.00 20 000,00
70 TAL (a) = (61 161 161 161 161 161 161 161 161 161	REDEVANCES POUR BREVET LICENCES, MARQUI PRETES BURG DEMOCES REPRODUVIANEES - DEPENSER DE GESTION DES BERVICES 1-037-054-065 Changes Intenciones (b) PERTES DE CHANGE Changes exceptionnelles (c) CHANGES EXCEPTIONNELLES TITRES ANNELS ELIBE EXPRICES ANTEREURS AUTRES CHANGES EXCEPTIONNELLES Optimitions aux preprintions (g) (b) DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RESQUÉS ET	131 720.00 9.314 964.38 409.00 400.00 28 000.00 30 000.00			8 218 644,38 409,09 400.00 20 000,00
	REDEVANCES POUR BREVET LICENCES, MARQUI PREVETS BUSIN CHEMICES PREVEDUATARIE ES DEPENSES DE GESTION DES BERVICES 1-0812+614-085 DE GESTION DES BERVICES 1-0812+614-085 DE GESTION DES BERVICES Chargos insencieres (b) PERTES DE GAMAGE Chargos exceptionnelles (c) CHARGES EXCEPTIONNELLES TITRES AMAIGES EXCEPTIONNELLES DISTANTIONS DE L'EXPENSION	131 720.00 \$ 314 564.39 409.00 400.00 20 000.00 20 000.00 400.00			8 318 564 58 669,00 609
	REDEVANCES POUR BREVET LICENCES, MARQUI PRETES BLIS DE CRESTION DES BERVICES DEPENSES DE CRESTION DES BERVICES 1-013-04-045 Changes financières (8) PERTES DE CHANGE Changes succeptionnelles (c) Changes aucceptionnelles (c) Ontarions aucceptionnelles (c) Ontarions aux previolence (c) (c) Implice pur les bénefices «c assimilées (o) (19)	131 720.00 9.314 964.38 409.00 400.00 28 000.00 30 000.00			8 318 564 38 6 918 564 38 609 08 609 00 30 000 00 30 000 00



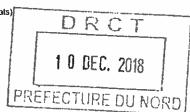


III - VOTE DU BUDGET	
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
023	Virement à la section d'investissement	28 000,00			28 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	28 000,00			28 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)	110 000,00	40 000,00	40 000,00	150 000,00
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	110 000,00	40 000,00	40 000,00	150 000,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	138 000,00	40 000,00	40 000,00	178 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		138 000,00	40 000,00	40 000,00	178 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		8 947 964,38	40 000,00	40 000,00	8 987 964,38

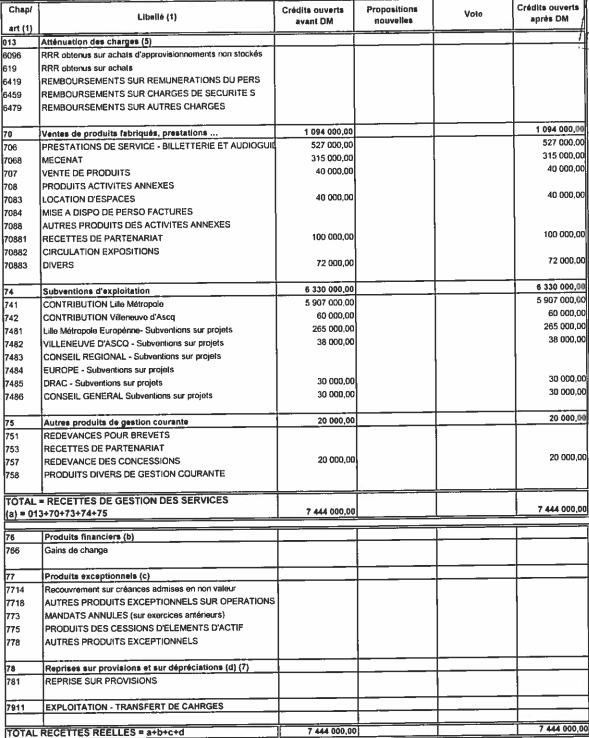
RESTES A REALISER N-1 (7)	
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)	
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 987 964,38

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf.I - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vole de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
(6) Compte 6815 : si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vole du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).





III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2





⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

⁽²⁾ cf. 1 - Modalités de vote.(3) Hors restes à réaliser

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

⁽⁵⁾ Cet article n'existe pas en M49.

⁽⁶⁾ Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

⁽⁷⁾ Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

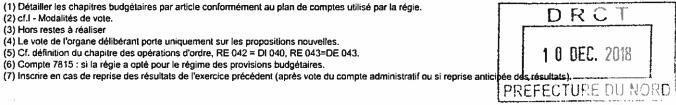


III - VOTE DU BUDGET	
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1) Crédits ouverts avant DM		Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)		40 000,00	40 000,00	40 000,00	
7912	IMMOS - TRANSFERT DE CHARGES		40 000,00	40 000,00	40 000,00	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (5)					
TOTAL	DES RECETTES D'ORDRE		40 000,00	40 000,00	40 000,00	
	OTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	7 444 000,00	40 000,00	40 000,00	7 484 000,00	

		+
RESTES A REALIȘER N-1 (7)		
		+
 R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)	1 503 964,38	1 503 964,38
		=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		8 987 964,38

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.



⁽²⁾ cf.I - Modalités de vote.

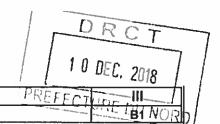


1 0 DEC. 2018 PEREUNURE В1

III - VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	162 460,00			162 460,00
2031	FRAIS D'ETUDES	90 460,00			90 460,00
205	CONCESSION DROITS SIMILAIRES	72 000,00			72 000,00
205	CONCESSION DROTTO SIMILDANACO				
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	423 000,00	147 230,61	147 230,61	570 230,61
214	Constructions sur sol d'autrui			ł	
2145	Construction sur sol d'autrui - INSTALLATIONS GENERALES, Ad				
215	MATERIEL ET OUTILLAGE ET AMENAGEMENTS		1		li .
2181	INST, GENER. AGENC. AMENAG. DIV	383 000,00	147 230,61	147 230,61	530 230,61
2182	MATERIEL DE TRANSPORT			ľ	
2183	MATERIEL DE BUREAU INFORMA.	30 000,00			30,000,00
2184	MOBILIER	10 000,00	1		10 000 00
2188	AUTRES				
-			<u> </u>		
22	Immobilisations reques en affectation (hors opérations)				
		<u> </u>			
23	Immobilisations en cours (hors opération)				
	Total des opérations (5)				
	Total des dépenses d'équipement	585 460,00	147 230,61	147 230,61	732 690,61
10	Dotations, fonds divers et réserves				
			1 \		
13	Subventions d'investissement				
		1	[[100	
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation à				
			1 1		
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	147 230,61		-147 230,61	
	DEPENSES IMPREVUES	147 230,6		-147 230,61	
	Total des dépenses financières	147 230,61	-147 230,61	-147 230,61	<u> </u>
			1		
451 <i>.</i> .	Opé, pour compte de tiers n°(1 ligne par opé.) (6)	 			
Total de	s dépenses d'opérations pour compte de tiers				
TOTAL	DES DEPENSES REELLES	732 690,6	1		732 690,61

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf.l - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.



III - VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libelié (1)	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM	
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (5)		40 000,00	40 000,00	40 000,00
102	DOTATIONS ET FONDS GLOBALISES D'INVESTISSEMENT				
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)				
	Charges transférées				
041	Opérations patrimoniales (7)				
TOTAL	DES DEPENSES D'ORDRE		40 000,00	40 000,00	40 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT XERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	732 690,61	40 000,00	40 000,00	772 690,61
					+

RESTES A REALISER N-1 (8)

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8) Déficit investissement reporté TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 772 690,61

D001

Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) cf.l - Modalités de vote.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 =RE 042.

⁽⁶⁾ Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(8 Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

D	RCT	
10	DEC. 2018	

III - VOTE DU BUDGET	pp	FEECTION DU	<u></u>	ne III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
13	Subventions d'investissement			· · · · ·	
				•	
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations Incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement				
10	Dotations, fonds divers et réserves				
10	Dorations, folids divers at reserves				
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissements des immobilisations				_
į					
Total des	recettes financières				
452	Opé. pour compte de tiers n°(1 ligne par opé.) (5)				
	<u> </u>	<u> </u>			ļ
	recettes d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES RECETTES REELLES

 ⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) cf. 1 - Modalités de vote.
 (3) Hors restes à réaliser
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/	Libellé (1)	Crédits ouverts	Propositions	Vote	Crédits ouverts
art (1)		avant DM	nouvelles		après DM
021	Virement de la section d'exploitation	28 000,00			28 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION	28 000,00			28 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5), (6)	90 000,00	40 000,00	40 000,00	130 000,00
28031	AMORTISSEMENTS IMMOS INCORPORELLES				
2805	AMORTISSEMENTS LOGICIELS	1 500,00			1 500,00
2815	AMORTISSEMENTS MATERIEL AMENAGEMENT OUTILLA		10 000,00	10 000,00	10 000,00
28154	AMORTISSEMENTS MATERIEL INDUSTRIELS				
28155	AMORTISSEMENTS OUTILLAGE INDUSTRIELS				
28157	AMORTISSEMENTS AGENCEMENTS ET AMENAGEMENT		15 000,00	15 000,00	15 000,00
28181	AMORTISSEMENTS MOBILIER	72 500,00			72 500,00
28182	AMORTISSEMENTS VEHICULES				
28183	AMORTISSEMENTS MATERIEL DE BUREAU ET MAT	16 000,00			16 000,00
28184	AMORTISSEMENTS MOBILIER				
28188	AMORTISSEMENTS AUTRES		15 000,00	15 000,00	15 000,00
TOT	TAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA				
	SECTION D' EXPLOITATION	118 000,00	40 000,00	40 000,00	158 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)				
	operation parameter (v)				
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	118 000,00	40 000,00	40 000,00	158 000,00
то	TAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE		<u>- </u>	1	
L'EXE	ERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	118 000,00	40 000,00	40 000,00	158 000,00
G		RESTES A R	EALISER N-1 (8)		+
Į.				1	+
ſ	R001 SOLDE D'EXECUTION P	OSITIF REPORTE	OU ANTICIPE (8)	614 690,61	614 690,61
			<u> </u>		=
Į	TOTAL DES RECETTE	S D'INVESTISSEM	ENT CUMULEES		772 690,61

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

⁽²⁾ cf.l - Modalités de vote.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 =DE 042.

⁽⁶⁾ Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽⁸⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: (1) LIBELLE:

DRCT 1 0 DEC. 2018 PREFECTURE DU NORD

POUR VOTE (Chapitre)

ou

POUR INFORMATION (2)

		UR INFORMA		T. Danasa Mara	Mate (E)	Montant (6)
Art.		Réalisations	Restes à réaliser		Vote (5)	Montant (e)
(3)		cumulées au	N-1 (4) (5) (6)	nouvelles (5)		
	Libellé (3)	1/1/N				
			а		ь	b
	DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
ı						
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (4)	Recettes de l'exercice
<u> </u>		С	d
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		· · ·
	Autres		
	-		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)		i
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)		

(2) Rayer la mention inutile.

Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération et dont le numéro doit être au moins égal à 10.

⁽³⁾ Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la régie.
(4) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées.

⁽⁶⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS	A1.1
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX	A1.2

A1.1 - DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à	Dette en capital	Annuité à payer	De	ont	
	l'origine	au 1/1/N	au cours de	Intérôls (2)	Capital	
,		de l'exercice	l'exercice		1	DRCT
TOTAL					F	27 (1)
Auprès des organisme de droit privé					35	1
Caisses de Crédit Agricole						1 0 DEC. 2018
Caisse des Dépôts et Consignations					l l	
Caisses d'Epargne/Crédit Foncier					2877	ECTUDE DU
Dexia Crédit Local						ECTURE DU NORD
Société Générale						
BNP				l		
NATEXIS - Banques Populaires						
Crédit mutuel - CIC						
Organismes d'assurance						
(3)						
Auprès des organisme de droit public						
(3)						
Dette provenant d'émissions						
<u>obligataires (ex : émissions publiques</u>	_					
ou privées) (3)						

⁽¹⁾ Pour les emprunts assorts d'une option de trage sur ligne de trésorerie (CLTR, OCLT, PCTM, ...), seules les opérations comptabilisées au compte 16441

A1.2 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX

		ARTITION DEC	EMPRUNISP	AIX THE DE II	TOX		
Emprunts ventilés par type de taux (taux au 1/01/N) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial de l'emprunt	Capital restant dû au 1/01/N	Capital restant dù au 31/12/N	Niveau du taux à la date de vote du budget (5)	Intérêts à payer de l'exercice (6)	% par type de taux selo le capital restant dù
Emprunts à taux fixe sur la durée de vie du contrat							
TOTAL							
Emprunts à taux indexé sur la durée du contrat (2)		jpřívy, n					
TOTAL					pro-		
Emprunts avec plusieurs tranches de taux (3)							
TOTAL							
Emprunts avec options (4)			Ne Pi				A SELLI
TOTAL							
TOTAL GENERAL							_

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de taux au 1/01/N après opérations de couverture éventuelle

[&]quot;opérations afférentes à l'emprust" doivent être inscrites;
(2) il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés « l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés

à l'article 668.

⁽³⁾ A détailler en tant que de besoin solon la nature du prêteur

⁽²⁾ Préciser si les emprunts sont à taux préfixé ou post-fixé, éventuellement garanti par un cap ou un turinel.
(3) Empruns dont le passage d'un type d' indice à un autre est prédeterminé dans le contrat.
(4) Emprunts offrant la possibilité de modifier les conditions financières en cours de contrat (passage d'un taux fixe à un taux indexil ou changement du mode d'amortissement).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau du taux après opération d'échange éventuelle. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année précédente

Pour les emprunts à laux révisables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année;
(6) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES DETTES	
	A1.3

A1.3 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités		•	
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			





		ſ
IV - ANNEXES	≥	_
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		T -
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A1.4	

1661
10 677
Thors 1
FTTES
EDED
NATUR
NPAR
PARTITIO
REPA
A1.4

	Année de			Periodicité			Périodicité				Taux à la	Taux à la date du vote du	╟─	Indices on			
	mobilisation et	Objet de	Organisme		Capital		des		Taux initial		۵	budget (6)		devises	Annutte de	90 4	
Nature de la dette	profil d'amortis.	remprunt	préteur ou	Montant	restant dû	Durée	rembour.			\exists				pouvant	rexercice	ice	ICNE de
	de l'emprunt (1)	ou de la	chef de file	Initial	Au 01/1/N	résiduelle	sements	Taux	(g) xəpul	T xnel (6)	Taux In	Index Ni	Nivezu	modiffer	(<u>/</u>)ua	E	Pexercice
	Année Profil	dette					(2)	9	(4) act	actuariel	(3)	(4)	de taux	[empount	intérêts	capital	
TOTAL GENERAL							ROSSEE SEE		8			E STATE	3		_	 -	
163 Emprunts obligataires											ì						
163 Emprunts obligataires (Total)		THOUSAN IN					500 St. 100 St				ì						

164 Emprunts auprès d'établissements												7				-	
de crédits																_	
1641 Emprunts en euros (8)	TOTAL STREET					Medical Company						10000					
									_		_	_					
1643 Emprunts en devises (hors zone €)			B0 = 100									R				<u> </u>	
									\vdash								
16441 Opérations afflérentes à l'emprunt		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1			(6)	III comment						0	100			Г	
										T						T	
165 Dépôts et cautionnements reçus							The second second									_	
																_	
Total des dépôts et cautionnements reçus																	
167 Emprunts et dettes assortis de																	
conditions particulières																	
	1							7	$\frac{1}{2}$	\forall	1	1				7	
168 Autres emprunts et dettes assimilées												90				F	
1681 Autres emprunts			1000					1365		10		100			Ī	T	
								Γ		T			T				
1682 Bons à moyen terme négociables										120		2000					
			2 - L														
1687 Autres dettes											10						

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant. P pour annotationed annuel progressed, F pour in time, S pour semestriel, M pour mersuals. X pour autre à préciset.
(2) Indiquer A pour annuelle. T pour trinsétrielle et M pour mersualle.
(3) Indiquer Rein (2) Prodressement annuel progressed.
(4) Indiquer Rein (2) Progressement annuel (2) Progressement annuel (2) Progressement (2) Progre

A1.5 REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT **ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE** IV - ANNEXES

A4 5. DEMOCIOSEMENT ANTICIDE D'IN EMBOINT

			THE STATE OF THE WORLD BY THE BY THE WORLD BY THE WORLD BY THE				1001										
	Année de						Périodicité				Taux à la date du vote du	te du vote	du Indices ou	no sa			
	mobilisation et		Objet de Organisme		Capital		des	ří.	Taux initial		pnq	budget (7)	devises	202	Annuité de	op.	
Catégories et intitulés d'emprunts	profil d'amortis. l'emprunt prêteur ou	l'emprunt	préteur ou	Montant	restant dû	Durée	rembour-						mod	pouvant	l'exercice		ICNE de
	de l'emprunt (2)	_	chef de file	initial	au 01/1/N	résiduelle	sements	Taux	9) xepul	(6) Taux Taux	xepul xr	Niveau		modifier	en(8)	Le Le	Pexercice
	Année Profil						(3)	(4)	(5) a	actuariel	(4) (5)	de taux		l'emprunt i	intérêts capital	apital	
				Rembo	virsement an	ticipé avec n	Remboursement anticipé avec refinancement de dette	de dette									
Total des dépense au c/ 166	10000															┝	
Refinancement de la dette																	
1999									T							-	
								T								_	
200													_			-	
																-	
Total des recettes au c/166										100 P	22			7		_	
Refinancement de la dette											Į.						
***									r				_	t		┢	
(648)									-							┝	
***									-						_	H	
[1] Les océrations de refinancement de détte consistent en un remboursement d'un embrunt autrès d'un établissement	tent en un rembourse	ment d'un emoru	It aupres of un eta	blissement de ci	rédits, suini de la	8 souscnotion of	de crédits. Suivi de la souscription d'un nouvel embrant pour cette riskon les dépendes et les receites du rêt 166 euns évuilles des	nt Pour ce	the raison.	les dénenses	of les recelles	du et 186 ez	of designation				

- (2) Indiquer C pour annotissement annuel constant, P pour annotissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autre à préciser.

 (3) Indiquer A pour annuelle. T pour timestrièle et M pour mensuelle.

 (4) Indiquer A pour annuelle. T pour timestrièle et M pour mensuelle.

 (5) Indiquer A pour annuelle. T pour timestrièle et M pour mensuelle.

 (5) Indiquer laur fine, préfixé ou post-firé pour les taux variables.

 (6) Indiquer laur fine, préfixé ou post-firé pour les taux variables.

 (6) Indiquer laur fine, préfixé pour les taux variables.

 (7) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du laux, indiquer, pour un taux variable. Le niveau à la date de vote du budget.

 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrait direction de la comptabilisées à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts dus au titre du contrait d'échange éventuel et comptabilisées à l'article 668.





IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
CONTRATS DE COUVERTURE DU RISQUE FINANCIER	A1.6
CREDITS DE TRESORERIE	A1.7

A1.6 - ETAT DES CONTRATS DE COUVERTURE DES RISQUES FINANCIERS AU 01/01/N

		Nature du			Date de fin	Primes		Charge e	
	Montant de	contrat		Date de	du	payées pour	Primes	constaté	s depuis
Emprunt	la dette	de	Organisme	départ de	contrat	l'achat	reçues pour	l'origine d	lu contrat
couvert	couverte	couverture	cocontractant	l'instrument	de	d'option, le	la vente	Charges	Produits
	1				couverture	cas échéant	d'option	(1)	(2)
	<u></u>	RISQUE	S FINANCIE	RS RELATIF	S AUX TAU	X D'INTERE	TS		T =
									Ÿ
	[
				<u></u>					
		RIS	QUES FINAN	CIERS REL	ATIFS AUX	CHANGES			
								<u> </u>	
1									
					<u> </u>	<u> </u>			

⁽¹⁾ Charges comptabilisées dépuis l'origine du contrat au compte 668. (2) Produits comptabilisés depuis l'origine du contrat au compte 768.

A1.7 - CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature de la trésorerie (2)	Date de la décision (3)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N-1	Montant des rembourse- ments N-1	Montant restant du au 1/1/N	Intérêts mandatés en N-1 (compte 6615)
5191 Avances du Trésor			<u></u>			
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie			Ī			
51932 Lígnes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						

⁽¹⁾ Circutaire nº NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(3) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autonsant la ligne de trésorene ou la date de décision du maire de réaliser la ligne de trésorene sur la beset

d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.



⁽²⁾ Indiquer le nom des organismes prêteurs.

1 0 826. 2018 IV PREFECTURE A3.1

A3.2

ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS **ETAT DES PROVISIONS ETALEMENT DES PROVISIONS**

IV - ANNEXES

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DE LASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
	Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) :	
	Durée :	

A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS										
Nature de la provision ou de	Dotations	Date de	Montant des	Montant	Reprises	SOLDE				
la dépréciation	inscrites au	constitution	provisions et	total des	inscrites au	prévisionnel				
·	budget de		dépréciations	provisions et	budget de	au 31/12/N				
	l'exercice (1)		constituées au	dépréciations	l'exercice					
			1/1/N	constituées	·	<u> </u>				
	PROVISIONS E	T DEPRECIATION	ONS BUDGETAIR	ES						
Provisions réglementées et										
amortissements dérogatoires										
Amotissements dérogatoires										
Provision spéciale de réévalution			1			ļ				
Autres provisions réglementées										
Provisions pour risques et charges (2)										
Provisions pour litiges		ļ								
Provisions pour pertes de change										
Autres provisions pour risques			1							
Dépréciations (2)					<u> </u>					
- des immobilisations										
- des stocks de matières premières et de		1	İ							
produits et des en-cours de production										
TOTAL BUDGETAIRES		18 EU-1-18				<u> </u>				
	PROVISIONS ET	DEPRECIATION	S SEMI-BUDGET	VIRES						
Provisions pour risques et charges (2)										
Provisions pour litiges				1						
Provisions pour pertes de change										
Autres provisions pour risques	i									
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			<u> </u>		<u> </u>					
Dépréciation (2)										
- des stocks d'autres approvisionnements										
et de marchandises										
- des comptes de tiers										
- des comptes financiers										
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES		Marie Aller								
TOTAL DEMI-DODGE TAINED				* <u> </u>						
TOTAL GENERAL						<u> </u>				

- (1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.
- (2) Indiquer l'objet de la provision ou de la dépréciation.

A3 2 - FTAI FMENT DES PROVISIONS (1)

A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)									
Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner			

⁽¹⁾ Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

A4.1 - DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES ET DES DEPENSES

	A4.1 - DETAIL DES OPERATIONS FI	RANOICAEO EN BEO DE CINO
Art. (1)	Libellé (1)	Dépenses votées (2)
DEPENS	SES TOTALES (I) = A+B+C+D	
	HARGES TRANSFEREES (II) = A+B+C	
16	Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)	DFLCT
163	Emprunts obligataires	
1641	Emprunts en euros	1 0 DEC. 2018
1643	Emprunts en devises	
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	PREFECTURE DU NORD
165	Dépôts et cautionnements reçus	
Autres d	épenses financières (sous-total) (B)	
10	Reversement de dotations et fonds divers	
13	Remboursement de subventions	
26	Participations et créances rattachées	
261	Titres de participation	
266	Autres formes de participation	
27	Autres immobilisations financières	
271	Acquisition de titres immobilisés (droits de propriété)	
272	Acquisition de titres immobilisés (droits de créances)	
274	Prêts accordés	
275	Dépôts et cautionnements versés	
020	Dépenses imprévues	
Transfe	ts entre sections = C+ D	
	Reprises sur autofinancement antérieur (C)	
15	Sur provisions pour risques et charges	
	La Company of the Com	
10	Sur apports, dotations et réserves	
	Subv.d'invest. reprises au c/résultat	
139	Subv.d'invest. reprises au cresultat	
<u> </u>	Sur provisions pour dépr. d	
.9	Sur provisions pour depr. d	
<u> </u>	Autres opérations	
	Autres operations	
	Charges transférées (D) = E + F + G	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (E)	
\vdash		
—	Production immobilisée (F)	
	Stocks et en-cours (G)	

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la règie.
(2) Cf I - Modalités de vote.
(3) Si la régie applique le réglime des provisions budgétaires, ainsi que pour les reprises des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

Page 24



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

A4.2 - DETAIL DES RECETTES

Art.	Libellé (1)		ļ
(1)		Recettes votées (2)	
RECET	TES (RESSOURCES PROPRES) (III) =G+H+J+I	<	
	rces propres externes (G)		
10222	FCTVA		
10223	TLE	1 - UR (7
10224	Versement au titre du P.L.D.		-
10225	Participation pour dépassement du COS.	/ / 10 DEC. 2	h. /
10228	Autres fonds globalisés	246. 2	178
Autres r	recettes financières (H)	UREFECTURE DI	
138	Autres subv. d'invest. Non transf.	U.	NORn!
165	Dépôts et cautionnements		
261	Titres de participation		
274	Remboursement de prêts		
27634	Communes et structures intercommunales		
27638	Autres établissements publics		ļ
Transfe	erts entre sections (J)		
021	Virement de la section d'exploitation (k)]

RESULTATS REPORTES ET AFFECTATION

D001	Déficit d'investissement reporté	
R001	Excédent d'investissement reporté	
	Réserves réglementées (affectation des plus-values de	
R1064	cessions)	ļ
R1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1

	Montant
Dépenses financières (hors dépenses des c/16449 et c/166)	I+ D001
Recette financières	(III) + R001+ R1064 + R1068
Solde des opérations financières	III-(I) (1)
Solde net hors charges transférées (2)	III-(I-D) (1)

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Cf I - Modalités de vote.
(3) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires ainsi que pour les dotations des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique.(7) Ces charges peuvant être financées par emprunt.

IV IV - ANNEXES **ELEMENTS DU BILAN** ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES A5.1 D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES A5.2 D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Service.....(1) (en application de l'article L.2224-6 du CGCT

1 0 DEC. 2018

A5.1 ou A.5.2 - SECTION D'EXPLOITATION

	A5,1 o	u A.5.2 - SECT	ION D'EX	PLOITATION PROFITE TU	d bu word
	DEPENSES			RECETTES	
Article (2)	Libelié (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
)11	Charges à caractèrere général		013	Atténuation de charges	
			70	Prod. Des services, du domaine et ventes div.	
012	Charges de personnel et frais assimilés		 	7100.000	
014	Atténuation de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et paticipations	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
68	Dotations aux provisions et aux dépréciat. (4)		77	Produits exceptionnels	
022	Dépenses Imprévues		78	Reprises sur provisions (3)	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	

042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation Virement à la section d'investissement	043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation		
	Total des dépenses d'ordre		Total des recettes d'ordre		
	D002 (5)		R002 (5)		
	TOTAL GENERAL DE DEPENSES		TOTAL GENERAL DE RECETTES		

⁽¹⁾ Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif.

Il convient d'établir un état par service. (2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

⁽⁴⁾ SI la régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les reprises des dépréclations des immobilisations ou des stocks

⁽⁵⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)



4	n	DEC.	2015
- 1	u	DE-	201

noccecil	DE DU NOR
IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES	A5.1
D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES	A5.2
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	

Service.....(1) (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

	A5.1 ou A5.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT				
	DEPENSES RECETTES				
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opé.)		13	Subventions d'équipement	
24	1 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 1		<u> </u>		
21	Immobilisations corporelles (hors opé.)	<u> </u>	16	Emprunts et dettes assimilées	
22	Immobilisations reçues en affect. (hors opé)		20	Immobilisations incorporelles	
23	Immobilisation en cours (hors opé.)		21	Immobilisations corporelles	
Opération	s d'équipement n°(1 ligne par opé.)		22	Immobilisations reçues en affectation	
10	Dotations, fonds divers et réserves		23	Immobilisation en cours	
13	Subventions d'équis-				
 	Subventions d'équipement		10	Dotations, fonds divers et réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées		106	<u></u>	
	and a second approximated a		100	Réserves	
18	Compte de liaison : affectation à		18	Compte de liaison : affectation à	
				owner as willow, and distribution at the	
26	Particip, et créances rattachées à des particp.		26	Particip, et créances rattachées à des particp.	
<u> </u>	· .			<u> </u>	
27	Autres Immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
020	24		<u> </u>		
020 451	Dépenses imprévues				
451	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)		452	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
040	Opé, d'ordre de transfert entre sections		040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
			021	Virement de la section d'exploitation	
Total des dépenses d'ordre		Total des recettes d'ordre			
	D 001 (4)			R 001 (4)	
	TOTAL GENERAL DE DEPENSE	S		TOTAL GENERAL DE RECETTE	S

⁽¹⁾ Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

	DRCT
IV - ANNEXES	1-8-85C. 2018-1-IV
ELEMENTS DU BILAN	PREFECTURE DU A CON
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL						
			ı			

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1) Date de la délibération :

_		DEPENSE	S 0			F	RECETTES	3 0	
Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser N-1 (2)	Dépenses nouvelles votées	TOTAL (3)	Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser N- 1 (2)	Recettes nouvelles votées	TOTAL (3
						- Financement par le tiers			
						- Financement par d'autres tiers			-
040	Travaux réalisés par le personnel deu mandalaire (contrepartie 791)				040	- Financement par le service (contrepartie 6742)			
					041	- Financ. par empr. à la charge du tiers (contrepartie D 2763)			

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par operation pour compte de tiers.
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(3) Total des dépenses = Restes à réaliser N-1 + Dépenses nouvelles votées

Total des recettes ≈ Restes à réaliser N+1 + Recettes nouvelles votées.



RC D 1 0 DEC. 2018 PREFECTURE DU NORD

B1.1 B1.2

2

				SUBVE	FNIIONS	VERSEE	S DANS	SUBVENITORS VERSEES DANS LE CADRE DU VOIE DU BODGE					۱			
						B1.1	EMPRUNT	B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	S PAR L	A REGI	111					
											-	Taux à la date du vote	ate du vo	ote .		Indices on
Année de mobilisation et	oilisation et	Désignation	Objet de	Organisme	Montant	Capital	Durée	Périodicité	<u></u>	Taux initial		du budget ou taux moyen	ou taux m	поувп	Nature de	devises
profil d'amortissement de	ssement de	qn	remorunt	prêteur ou	inithal	restant dû	résiduelle	des			0	constaté sur l'année (6)	ur l'année	(9)	Temprunt	pouvant
(1)	nt (1)	bénéficiaire		chef de file		N/10/10 ne		rembourse-	Taux	Ludex	Index (5) Taux Taux		Index Niveau	Niveau	Ē	modifier
Année	Profil							ments (2)	(3)	(₹)	(4) actuariel	(3)	₹ •	de taux		Lemprunt
Totaux généraux																
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités	emprunts co	ontractés par d	les collectivités						ĺ							
ou des établissements publics	ements publi	ics											T			
													_			
Totaux pour les emprunts aurtes que ceux contractés par des	s emprunts a	urtes que ceux	contractés pa	r des								I				
collectivités ou des établissements publics	des établiss	ements publics														
													_			
				1	-					I	Ì	İ	ľ			

en capital

(g) ua intérèts

Annuité garantie au cours de l'exercice

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser

(2) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(3) Indiquer laux fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables.

(s) Tawawaruel tous frais compris.
(5) Tawawaruel, tous frais compris.
(5) Tawawaruel, tous frais compris.
(6) Tawawaruel, tous frais compris.
(6) Tawawaruel, tous frais comprise eventuelies. S'agissant du riveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le riveau à la date de vote du budget pour l'état annexé au budget primitif, le taux constaté sur l'exercice pur l'état annexé au compre administratif.
(7) Indiquer la nature de l'emprint. Taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (I) avec des tranches (T) ou avec options (O).
(8) Annutité due au titre du contrat initial et comptabilisée à l'article 6611 et annutité due au titre du contrat d'échange éventuellet comptabilisée à l'article 6611 et annutité due au titre du contrat d'échange éventuellet comptabilisée à l'article 6611 et annutité due au titre du contrat d'échange éventuellet comptabilisée à l'article 6611 et annutité due au titre du contrat d'échange éventuellet comptabilisée à l'article 6611 et annutité due au titre du contrat d'échange éventuellet comptabilisée à l'article 6611 et annutité due au titre du contrat d'échange à l'article 6611 et annutité due au titre du contrat d'échange éventuellet comptabilisée à l'article 6611 et annutité due au titre du contrat d'échange à l'article 6611 et annutité due au titre du contrat d'échange à l'article 6611 et annutité due au titre du contrat d'échange à l'article 6611 et annutité due au titre du contrat d'échange à l'article 6611 et annutité due au titre du contrat d'échange à l'article 6611 et annutité due au titre du contrat d'échange à l'article 6611 et annutité due au titre du contrat d'échange à l'article 6611 et annutité du contrat d'échange à l'article 6611 et annutité du la contrat d'échange à l'article 6611 et annutité du contrat d'échange à l'article 6611 et annutité du contrat d'échange à l'article 6611 et annutité du contrat d'échange à l'article 6611 et annutité du contrat d'échange à l'article 6611 et annutité d

B1.2 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Montant de la subvention	
Nature juridique de l'organisme	
Nom de l'organisme	
Objet (3)	
(2)	
Article (1) Subventions	
Article (1)	

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention. (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention. (3) Objet pour lequel on a versé la subvention.

	L	<u>)</u>	K	(,	<u>i</u>	
	1	0	DEC	٠,	20	118	

IV - ANNEXES	PREFECTURE DILL	ICIVD
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RE	cus	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL		B1.3
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE		B1.4
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES		B1.5
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES		B1.6

B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice	Nature du bien ayant fait	Montant de	Désignation	Durée		Montant	des redeva	nces resta	nt à courir	
d'origine	l'objet du contrat (1)	la redevance	du crédit	du	N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul	Total
du contrat	<u> </u>	de l'exercice	bailleur	contrat					restant	(2)
	Mobilier									
	(mmobilier									
	Mobilier	!								
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier					<u></u>			<u> </u>	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier. (2) Total = (N+1, N+2,N+3, N+4) + restant cumul.

B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de	Organismes	Nature des	Montant total	Montant de la rénumération	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP
	signature du contrat de PPP	cocontractants	prestations prévues par le	du contrat de	du	Comment do 111	
<u> </u>		<u> </u>	contrat de PPP	РРР	cocontractant		
		_					

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subver	ntions à verser en annuités						
						1	
8018 Autres	engagementa donnés						
	Au profit d'organismes publics						
		i			1		
	Au profit d'organismes privés						
TOTAL							

B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	itions à recevoir par annuités (<u> </u>			
0021 002101							
	engagements reçus A l'exception de ceux reçus des entr	eprises					
	Engagements reçus des entreprises	<u> </u>					
	Cityagamanics reçus des andeprises						

. .

IV - ANNEXES JNORD ENGAGEMENTS HORS BILAN PREFECTURE AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT **B2.1** AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT **B2.2**

B2.1 -SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1 -SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT					
	Montant des AP				
N° ou intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)		
	<u> </u>	<u> </u>			

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT					
DZ.Z - OTTOAT	Montant des AE				
N° ou intitulé de l'AE	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)		
		<u> 1</u>	<u> </u>		

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



IV - ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 -SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Montant des CP					
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de palement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au- delà de N+1)		



B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

Montant des CP					
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au- delà de N+1)		

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N

CATEGORIE (2) A A	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont : TEMPS NON COMPLET
	circulaire n° NOR/INT/B	circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 19	circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE AU 1/1/N

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE AU TITUL			
CATEGORIES	SECTEUR (2)	REMUNERATION	
(1)		(3)	
	t:		
	CATEGORIES (1)	CATEGORIES SECTEUR (2)	

⁽¹⁾ CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 Janvier 1984)

TECH: Technique et informatique (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts.

C1.3 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L' ARTICLE 6215 (1)
TOTAL GENERAL			

⁽¹⁾ Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.



C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

			disposition du public à		
personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.					
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement	
Délégation de service public (3)					
Garantie ou cautionnement d'un emprunt					
Autres					

- (1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicats etc...
- et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement de rattachement. (2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
- (3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière					

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D







1 0 DEC. 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nº	2018	04	04	
----	------	----	----	--

OBJET:

Budget primitif 2019

L'an deux mille dix-huit, le 6 décembre à 14h30

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq (LaM) sous la présidence de Madame Moeneclaey, présidente du conseil d'administration du LaM

DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRESENTS	ABSENTS REPRESENTES	ABSENTS
	M. Michel Lalande			X
Le 26 novembre 2018	Mme Hélène Moeneclaey	X		1
	M. Eric Skyronka			X
	M. Alain Cambien	X		
NOMBRE DE	Mme Marion Gautier			X
MEMBRES:	Mme Carole Casier	 		X
EN EXERCICE	M. Pierre Vanbeughen	X		
22	Mme Anne Soubrier			
	Mme Sophie Rocher	X		Λ_
PRESENTS	M. Jacques Pastour			X
LVE2EN12	M. Gérard Caudron		Représenté par Mme Furne	
12	Mme Evelyne-Dorothée Allemand	X	par mine i dine	
	M. Denis Gielen			X
REPRESENTES	M. Bernard Chérot			X
	Mme Catherine De Zegher		Suppléante Mme Cohen	
0	M. Jérémie Masurel			X
	M. Jérôme Desombre	X		
VOTANTS	Mme Bernadette Chevillion	X		
	M. Ivan Renar	X		
12	M. Serge Lasvignes			X
<u> </u>	M. Grégory Mavian	X		
	Mme Luiza Vaulot	X		

Etablissement Public de Coopération Culturelle

LaM

N° 2018-04-04

Budget primitif 2019

Délibération n° 2018-04-04 du 6 décembre 2018 du conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants relatifs au fonctionnement des établissements publics de coopération culturelle,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012 portant création de l'EPCC LaM,

Conformément à l'article 9 et au titre 3 des statuts de l'EPCC,

L'EPCC LaM souhaite procéder au vote du budget primitif 2019 afin d'engager régulièrement ses dépenses.

Vu la proposition de budget primitif jointe en annexe,

Il est proposé au conseil d'administration de voter par chapitre le budget primitif de 2019 de l'EPCC LaM et ses annexes, équilibré en dépenses et recettes :

La section de fonctionnement à hauteur de 8 331 000€ La section d'investissement à hauteur de 350 000€

Après avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité de voter par chapitre le budget primitif de 2019 de l'EPCC LaM et ses annexes, équilibré en dépenses et recettes :

La section de fonctionnement à hauteur de 8 331 000€ La section d'investissement à hauteur de 350 000€

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 06 décembre 2018

La présidente \\
Hélène Moenedjaey



REPUBLIQUE FRANÇAISE



Numéro Siret	EPCC du LaM

POSTE COMPTABLE DE:

SERVICE PUBLIC LOCAL BUDGET A : EP

M4 (1)

Budget Primitif 2018

ANNEE 2018

⁽¹⁾ Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49.

⁽²⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.
(2) Préciser s'il s'agit du budget primitif ou du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

SOMMAIRE

pages							
	i Informations générales						
	Modalités de vote du budget						
	Il Présentation générale du budget						
_	A1 - Vue d'ensemble - Sections						
	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres						
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres						
	B1 - Balance générale du budget - Dépenses						
	B2 - Balance générale du budget - Recettes						
	III Vote du budget						
	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles						
	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles						
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses						
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes						
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles						
<u> </u>	IV - Annexes	Jointes	Sans objet				
<u> </u>	A - Eléments du bilan		ricular and				
<u> </u>	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie						
	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	· ']				
B	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par struture de taux						
	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours						
ii .	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture						
	A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement						
	A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N						
	A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes						
	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	l					
	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciatons						
1	A3.2 - Etalement des provisions						
1	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	1					
	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		l				
ii .	A6 - Etat des charges transférées		1				
	A7 - Détail des opérations pour compte de tiers						
	B - Engagements hors bilan	4					
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie						
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt						
	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget						
	B1.4 - Etat des contrats crédit-bail						
	B1.5 - Etat descentrats de partenariat public-privé						
	B1.6 - Etat des autres engagements donnés						
	B1.7 - Etat des engagements reçus						
H	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents						
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents						
	C - Autres éléments d'informations		17/1				
	C1,1 - Etat du personnel						
	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la rég	ie					
	C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2)	1					
L	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)						
	D Arrêté et signatures						
	D - Arrêté et signatures		<u> </u>				

(1) Cos étais ne sont obligatoires que pour les régles rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'esu potable et d'asseinissement dans les conditions fixées par l'article L2224-6 du CGCT.
Ils n'existent qu'en M49.

I - INFORMATIONS GENERALES	1	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		RCT
	10	DEC. 2018
I - L' assemblée délibérante a voté le présent budget par nature : - au niveau (1) pour la section d'exploitation, - au niveau (1) pour la section d'investissement (2) les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3.		TURE DU NORC
La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des viren d'article à article est la suivante :	nents	
II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par ci et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".	hapitre,	
 III - Les provisions sont : (3)		
IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue rapport à la colonne du budget (4) - de l'exercice précédent.	par	
V - Le présent budget a été voté (5) :		

- (1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".
- (2) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres opérations d'équipement
- (3) A compléter par un seul des choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'Inscription en recettes de la section d'Investissement)
- budgétaires (délibération n°dudu).
- (4) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent"
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

n en rec	II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	11
	VUE D'ENSEMBLE	A1

	EXPLOITATION				
_		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION		
V 0 T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	8 331 000,00	8 331 000,00		
	+	+	+		
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)				
O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)				
	2	=	= :		
į	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	8 331 000,00	8 331 000,00		
	INVESTISSEMENT				
		DEPENSES DE LA SECTION	RECETTES DE LA SECTION		
		D'INVESTISSEMENT	D'INVESTISSEMENT		
V 0 T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et				
0 T	VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	D'INVESTISSEMENT	D'INVESTISSEMENT		
0 T	VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et	350 000,00	D'INVESTISSEMENT		
O T E	VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068) + RESTES A REALISER (R.A.R.) DE	350 000,00	D'INVESTISSEMENT		
O T E R E P O R T	VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068) + RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2) =	350 000,00	D'INVESTISSEMENT		
O T E R E P O R T	VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068) + RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	D'INVESTISSEMENT 350 000,00 +	D'INVESTISSEMENT 350 000,00 +		
O T E R E P O R T	VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068) + RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2) = TOTAL DE LA SECTION	D'INVESTISSEMENT 350 000,00 +	D'INVESTISSEMENT 350 000,00 +		

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

8 681 000,00

8 681 000,00

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, ils'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

TOTAL DU BUDGET (3)

⁽²⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, solt après le vote du compte administratif, solt en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽³⁾ Total de la section d'exploitaiton = RAR + résultat reporté + crédits dexploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'éxécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement

DRC 1 D REC II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET II **SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES** 11 A2 | Na

DE	PENSES	D' EXPL	OITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	4 474 080,00		5 003 100,00	5 003 100,00	5 003 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 730 000,00		2 828 000,00	2 828 000,00	2 828 000,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	91 520,00		119 500,00	119 500,00	119 500,00
Total	des dépenses de gestion courante	7 295 600,00		7 950 600,00	7 950 600,00	7 950 600,00
66	Charges financières	400,00		400,00	400,00	400,00
67	Charges exceptionnelles	30 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat*(4)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	i				
022	Dépenses imprévues					
Tota	l des dépenses réelles d'exploitation	7 326 000,00		7 981 000,00	7 981 000,00	7 981 000,00
		7 356 400,00				
023	Virement à la section d'investissement (6)	28 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	90 000,00	Mary Harrison St.	150 000,00	150 000,00	150 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section(6)					
Total	des dépenses d'ordre d'exploitation	118 000,00		350 000,00	350 000,00	350 000,00
	TOTAL	7 444 000,00		8 331 000,00	8 331 000,00	8 331 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 8 331 000,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuation de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	1 094 000,00		1 620 000,00	1 620 000,00	1 620 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)					
74	Subventions d'exploitation	6 330 000,00	Į.	6 681 000,00	6 681 000,00	6 681 000,00
75	Autres produits de gestion courante	20 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total	des recettes de gestion courante	7 444 000,00		8 331 000,00	8 331 000,00	8 331 000,00
76	Produits financiers	·				
77	Produits exceptionnels					
	Reprises sur provisions et					
78	dépréciations(4)					
79	Transfert de charge					
Tota	l des recettes réelles d'exploitation	7 444 000,00		8 331 000,00	8 331 000,00	8 331 000,00
042	Opé, d'ordre de transferts entre sections (6)					
043	Opé, d'ordre à l'intérieur de la sect, fonct, (6)					
Total	des recettes d'ordre d'exploitation					
	TOTAL	7 444 000,00		8 331 000,00	8 331 000,00	8 331 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 8 331 000,00

Pour information

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION 350 000.00 D'INVESTISSEMENT (11)

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽¹⁾ cf - Modalités de vote I.

⁽²⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

⁽⁴⁾ Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.

⁽⁵⁾ Ce chapitre n'existe pas en M49.

⁽⁶⁾ DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043. (7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

⁸⁾ Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	l II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire	Restes à réaliser			
Citab	Cipalis			Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		budget	N-1 (2)	nouvelles		(=RAR + Vote)
		précédent(1)				
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00
21	Immobilisations corporelles	40 000,00		280 000,00	280 000,00	280 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
Total	des dépenses d'équipement	45 000,00		350 000,00	350 000,00	350 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées		1			11
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)(5)					
26	Participat* et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues	83 000,00	W 100 100 100 100 100 100 100 100 100 10			
Total	des dépenses financières	83 000,00				
45	Total des opé, pour compte de tiers (6)					
Total	des dépenses réelles d'investissement	128 000,00		350 000,00	350 000,00	350 000,00
040	Operat* ordre transfert entre sections (4)			<u> </u>		
	Opérations patrimoniales (4)		TO 1811			
	des dépenses d'ordre d'investissement			-		
	TOTAL	128 000.00		350 000,00	350 000,00	350 000,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 350 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	I &				
Спар	Libelle	Pour mémoire	Restes à réaliser	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
]		budget	N-1 (2)	nouvelles	10.11	(=RAR + Vote)
		précédent(1)				
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					ľ l
20	Immobilisations incorporelles			1		
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reques en affectation			ŀ		
_23	Immobilisations en cours		ľ			
	Total des recettes d'équipement					
10	Dot.,fonds divers et réserves					
106	Réserves (7)					
165	Dépôts et cautionnements reçus		l			! I
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)(5)	1				l i
26	Participat" et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières		1			
	Total des recettes financières					
	Total des opé, pour le compte de tiers (6)					
Tota	l des recettes réelles d'investissement					
021 T	Virement de la section d'exploitation (4)	28 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000.00
	Operat* ordre transfert entre sections (4)	90 000,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
	Opérations patrimoniales (4)	35 000,00		100 000,00	130 000,000	100 000,00
	des recettes d'ordre d'investissement	118 000,00		350 000,00	350 000,00	350 000,00
	TOTAL	118 000,00		350 000,00	350 000,00	350 000,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 350 000,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'investissement sur les dépenses réelles d'investissement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION	-350 000.00
D'INVESTISSEMENT (11)	

- (1) cf Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour le compte de tiers figure sur cet état (voir détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

DRC II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET **BALANCE GENERALE DU BUDGET** L'REFECTURE DU NORD 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordro (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	5 003 100,00		5 003 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 828 000,00		2 828 000,00
014	Atténuation de produits			
60	Achats et variations de stocks (3)	THE PROPERTY OF		ĺ
65	Autres charges de gestion courante	119 500,00		119 500,00
66	Charges financières	400,00		400,00
67	Charges exceptionnelles	30 000,00		30 000.00
68	Dotation aux amortissements, aux dépréciat° et aux prov°		150 000.00	150 000.00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
022	Dépenses imprévues		in the little way	
023	Virement à la section d'investissement		200 000,00	200 000,00
	Dépenses d'exploitation - Total	7 981 000,00	350 000,00	8 331 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 331 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement		1	
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)	100 100 100 100		
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement	350 000,00	The state of the s	350 000,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	70 000,00		70 000.00
21	Immobilisations corporelles (6)	280 000,00		280 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	1		
23	Immobilisations en cours (6)		000	
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières	5,175,000	4	i i
28	Amortissements des immobilisations (reprises)	The state of the s		
29	Dépréciation des immobilisations	PROPERTY OF THE		
39	Dépréciation des stocks et en-cours			
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3	Stocks	22 Zajonk - 41		
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	350 000,00		350 000,00

	<u>+</u>
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
	====
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	350 000,00

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	l II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	1 620 000,00		1 620 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (6)			
74	Subventions d'exploitation	6 681 000,00	Maria 200	6 681 000,00
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00		30,000,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes d'exploitation - Total	8 331 000,00		8 331 000,00

	,	
R 002 RESULT	AT REPORTE OU ANTICIPE]
	=	
TOTAL DES RECETTES D'	EXPLOITATION CUMULEES 8 331 0	00,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (4)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA,régie)			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		150 000,00	150 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)			
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)			
45	Opérations pour compte de tiers (5)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		200 000,00	200 000,00
	Recettes d'investissement - Total	<u> </u>	350 000,00	350 000,00

+
+
=
350 000,00

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre seml-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.

⁽²⁾ Voir liste des operations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
(6) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M.43 et en M.44

SECTION D'EXPLOITATION

III - VÕTE DU BUDGET	
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

hapi			Propositions (3)	
et (1)	L Handlife (1)	Pour mémoire huripel précédent	ngurelles	Vote (4)
111	Charges à caractère général (9) (6)	4 474 990,00	8 003 100,00	\$ 003 100 0
104	I RESTATIONS OF SERVICES	1 135 260.00	1 333 390,00	1 335 300,0
106	ACHATS EQUIPEMENT, TRAVARIA	30 600:00	34 800.00	34 800.0
106 1	LDC	196 000,00	215 000,00	219 000.0
11 800	DDF	85 000 00 13 000 00	16 000,00	90 000 0 18 000.0
106 4	DONTRAT CHAULFE	85 000.00	00,000 88	88 000 0
1061	FOUNDITURES IN IRE A PLT EOP	26 800 00	51 000,00	\$1 000,0
1064	FENERALTIARES ACMA	6 000,00	8 000 00	6 000 0
5086	CARBURANT	6 000,000	0 400,00	6 400.0
:068	AUTREB LOURNITURES	1 800 00	1 800 00	1 000,0
107	ACHATE DE MARCHANDISES			
911	SOUS-TRAITANCE OF NERALE			
912	REDEVANCE CREDIT BAIL	35/ 000 00	345,000,00	3n6-000.0
1132	LOCATIONS IMMOBILIERES LOCATIONS MOBILIERES	n2 000.00	205.000.00 70.000.00	/0 800.0
1135	TRAVAUX ENTRETTEN NAKOBILIER	27 D00,00	35,000.00	35 000 5
1152	MATERIEL HOWANT	3 000 DD	3 000 00	3 900 (
11500	AUTRES BY NO MOBIL IF ITS			
1001	MAINTENANCE DIVERS	14 000,00	14 000,00	14 000,
51062	MAINTENANCE INFORMATIONS	75 000.00	75 000.00	25 000,0
51563	MAINTENANCE ABCENBEUR	5 000,00	30.00s	6 800.0
91564	MAINTENANCE INCENDIC	15 900 00	35 000 00	38,000,0
11568	MAINTENANCE LAUX			
11588	MAINTENANCE ALITRES	25 000,00	35 000.00	35 000 0
11567	MAINTENANCE TELEPHONIQUE			
8181	FRIMI 8 ASSURANCE MULTIRISQUÉ	22 500,00	21000,00	21 000
0102	ASSURANCE ON OGATORIC DOMMAGE CONSTR	52 500,00	21 + 580,00	211 560
814	DIVERS		14 000 00	18 000,
1918	DOCUMENTATION	17 000 00	16 000 00 21 100 00	21 100
5162	ABCHINENENTS LORBIATIONS	10 500,00 23 000,00	21 100 00	36 000
5163	INDEMNITES ALI COMPTABLE & AUX REGISSI URI		5 000,00	9 000
5225	HONORARES	95 300,00	96 800,00	95 800
5226 5231	ANNONCES & INSI RTIONS	171 380,00	188 500.00	106 500
0230	CATALOGUE A ET IMPRIME A	165 970 00	168 800,00	188 600
824	TRANSPORTS DIVERS	255 700.00	281 200.00	261 200,
5251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	29 290,00	45 300:00	45 300.
6256	MISSIONS VOYAGES ET DEPLACEMENTS	20 250,00	16 950,00	16 960,
8257	RECEPTIONS	37200.00	84 700,00	114 700:
6261	AFFRANCH ET ROUTAGE	34 400,00	73 300.00	73 300.
6262	TELEPHONE ET TELEX	5 000 00	5 000 00	5 000
627	SERVICES BANCAIRES			
5281	CONCOURS DIVERS	23 500,00	23 500 00	23 500
6282	I RAIS DE GARDIENNAGE	1 250 000,00	1 100 000,00	E 180.000.
d203	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUN	150 000,00	136-800,00	135 800
1287	REMBOURSEMENT DE FHAIS EXT	7 300,00	4 800.00	4 800.
6361	IMPOTS DIRECTS	}		
012	Charge de appearant of France annimitée	2 730 000,00	2 828 000,00	2 828 000
6211	PERSONNEL INTERMARE	2 100 000,00		
6311	TAXES SUR SALAIRES	158 000.00	150 000 00	150 000
6316	AGEFIPH	6 500 00		8 500.
6333	PARTICIPATION A LA FORMATION	32 000 00	32 000 00	32 000
6334	FARTICIPATION EFFORT CONSTRUCTION	46 17	7.0	
6336	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSEMENTE ASSIM			1 800
6411	TRAITEMENT PRINCIPAL	1 507 400,00	1 575 400 00	1 575 400
6412	CONGES PAYES			
6413	PRIMES ET GRATIFICATIONS	a 200.00		6.200
6414	INDEMINITES ET AVANTAGES DIVI RS	00,000		600
6461	COTISATIONS LIRSSAF	750 000,00	780 000 00	780 000
6452	COTISATIONS IPICAS		200 200 00	230 000
6453	COTISATIONS CAISSE RETRAITE ET PC	230 000 00	20,000,000	230 000
8454	PRESTATIONS ASSEDIC		11 500 00	11 500
6458	AUTRES DRGANISMES SOCIAUX COTISATION COMITE D'ENTREPRISE.	11 500.00 25 000.00		25 000
6472	COTIBATION COMITE D'ENTRUPRISE.	25 000,00		2 200
8474 8475	MEDECINE DU TRAVAIL	5 000,00		
6475	THE OWNER OF THE PARTY OF THE P			L
Ģ14	Attenuation de produits [7]			
45	Autres charges de gestron courante	91 520,00		
651	REDEVANCES POUR BREVET, LICENCES, MARCH	91 520,00	119 500,00	119 500
	1			
	- DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	7 295 000,00	7 960 800,00	7 960 800
00	Charges financières (b)	400,00		
000	PERTES DE CHANGE	400,00		
		ļ		
67	Charges exceptionnelles (c)	30,000,00		
	CHARGES EXCEPTIONNELLES	30,000.00	30,000,00	30 000
67		THE STATE OF THE S	1	
67 673	TITRES ANNULES (BUR EXERCICES ANTERS UR:	Ί	1	
67 673 676	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67 673 676	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES Dotations aux provisions (d) (8)			
67 673 676 69 6015	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES Dotations aux provisions (d) (8) DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES E			
67 673 676	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES Dotations aux provisions (d) (8)			
67 673 676 69 6015	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES Dotations aux provisions (d) (8) DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES E			



III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
023	Virement à la section d'investissement	28 000,00	200 000,00	200 000,00
		28 000,00	200 000,00	200 000,00
042	Opérat° d'ordre de transfert entre sections (11) (12)	90,000,00	150 000,00	150 000,00
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	90,000,00	150 000,00	150 000,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	118 000,00	350 000,00	350 000,00
043	Opérat° d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation			
	-			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	118 000,00	350 000,00	350 000,00
DE	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	7 444 000,00	8 331 000,00	8 331 000,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (13)	
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 331 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice - Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N - ICNE N-1

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie. (2) cf.f - Modalités de vote.

⁽²⁾ this modalities de vote.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(11) Cf Définition de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(12) Le compte 6045 page 1615.

 ⁽¹²⁾ Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régle applique le réglme des provisions budgétaires.
 (13) Inscrire en cas de reprise des resultats de l'exercice precédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

	Carlot A Annual Control of the Contr
III - VOTE DU BUDGET	TELEMORE ON NOSE
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/	Libellé (1)		Propositions (3)	
		Pour mémoire		ĺ
nut (4)		budget précédent	nouvelles	Vote (4)
<u>art (1) </u>	Atténuation des charges (5)	- Badger Processing	7,54,75	
619	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERS			
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERS			
6459	REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE SECURITE S			
6479	REMBOURSEMENTS SUR AUTRES CHARGES			
0475	REMIDORIOLIMENTO SON NO MES SI MINSES			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	1 094 000,00	1 620 000,00	1 620 000,00
706	PRESTATIONS DE SERVICE - BILLETTERIE ET AUDIOGUIL	527 000,00	1 075 000,00	1 075 000,00
7068	MECENAT	315 000,00	350 000,00	350 000,00
707	VENTE DE PRODUITS	40 000,00	80,000,00	80 000,00
708	PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	0,00		
7083	LOCATION D'ESPACES	40 000,00	50 000,00	50 000,00
7084	MISE A DISPO DE PERSO FACTURES	0,00		
7088	AUTRES PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	0,00		
70881	PARTENARIAT	100 000,00	50 000,00	50 000,00
70882	CIRCULATION EXPOSITIONS	0,00		1
70883	DIVERS	72 000,00	15 000,00	15 000,00
	A sillat and a least and	6 330 000,00	6 681 000,00	6 681 000,00
74	Subventions d'exploitation	5 907 000,00		5 907 000,00
741	CONTRIBUTION Lille Métropole	60 000,00	i	60 000,00
742	CONTRIBUTION Villeneuve d'Ascq	265 000,00		226 000,00
7481	Lille Métropole Europénne- Subventions sur projets			38 000,00
7482	VILLENEUVE D'ASCQ - Subventions sur projets	38 000,00		350 000,00
7483	CONSEIL REGIONAL - Subventions sur projets	00,0		330 000,00
7484	EUROPE - Subventions sur projets	0,00	1	50 000,00
7485	DRAC - Subventions sur projets	30 000,00	50 000,00	50 000,00
7486	CONSEIL GENERAL Subventions sur projets	20,000,00	50 000,00	50 000,00
7487	Ministère SMF	30 000,00	30 000,00	50 000,000
75	Autres produits de gestion courante	20 000,00	30 000,00	30 000,00
751	REDEVANCES POUR BREVETS			
757	REDEVANCE DES CONCESSIONS	20 000,00	30 000,00	00,000
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE			
ŦŎŦA!	= RECETTES DE GESTION DES SERVICES			
• • • • • • • •	= RECEITES DE GESTION DES SERVICES 3+70+73+74+75	7 444 000,00	8 331 000,00	8 331 000,00
76	Produits financiers (b)			<u> </u>
766	Gains de change			
77	Produits exceptionnels (c)			
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS			
773	MANDATS ANNULES (sur exercices antérieurs)			
775	PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF			
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	Parales are available at any disputations (d) 494		┡────┤	<u> </u>
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)		 	
781	REPRISE SUR PROVISIONS			
79	TRANSFERT DE CHARGES			
7911	EXPLOITATION - TRANSFERT DE CAHRGES			

III - VOTE DU BUDGET	111
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/	Libellé (1)		Propositions (3)	
art (1)		Pour mémoire		
-		budget précédent	nouvelles	Vote (4)
DIAL	RECETTES REELLES = a+b+c+d	7 444 000,00	8 331 000,00	8 331 000,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) cf. 1 Modalltés de vote.
 (3) Hors restes à réaliser
 (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobillères de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

III - VOTE DU BUDGET	_ []
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTE	S A2



Chap /art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles(3)	Vote(4)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (8) (9)			
7912	IMMOS - TRANSFERT DE CAHRGES	_		
943	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (8)	-		
TOTAL .	DES RECETTES D'ORDRE			

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION			
DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	7 444 000,00	8 331 000,00	8 331 000,00
			+
	RESTES A RE	ALISER N-1 (10)	
			+
R002 RES	ULTAT REPORTE OF	J ANTICIPE (10)	
			=
TOTAL DES RECE	TTES D'EXPLOITAT	ON CUMULEES	8 331 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice - Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N - ICNE N-1

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie. (2) Cf. Modalités de vote 1.

- (2) Cf. Modatités de vote 1.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
 (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
 (7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs. mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = Dt 040, RE 043 = DE 043.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détaif du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D' INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap /art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles(3)	Vote(4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	5 000,00	70 000,00	70 000,00
205	CONCESSION DROITS SIMILAIRES	5 000,00	70 000,00	70 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	40 000,00	280 000,00	280 000,00
215	MATERIEL ET OUTILLAGE ET AMENAGEMENTS		235 000,00	235 000,00
2181	INST.GENER.AGENC.AMENAG.DIV.			
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	1		
2183	MATERIEL DE BUREAU INFORMA.	30,000,00	30,000,00	30 000,00
2184	MOBILIER	10 000,00	15 000,00	15 000,00
2188	AUTRES			
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)			_
23	Immobilisations en cours (hors opération)			
	Opération d'équipement n° (5)			
	Total des dépenses d'équipement	45 000,00	350 000,00	350 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues	37 000,00		
20	DEPENSES IMPREVUES	37 000,00		
	Total des dépenses financières	37 000,00		
451	Opé. pour compte de tiers n°(1 ligne par opé.) (6)			
Total de	s dépenses d'opérations pour compte de tiers			
140211	DEC DEPENDED DEFILIPS	82 000,00	350 000,00	350 000,00
TOTAL	DES DEPENSES REELLES	82 000,00	350 000,00	350 000,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régle.

SECTION D' INVESTISSEMENT

	III			
S	B1			
Chap /art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles(3)	Vote(4)
(5) Voir état III B3 pou			1 PREFE	DRCT 0 DEC. 2018 CTURE DU NOF

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap /art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles(3)	Vote(4)
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (7) (8)			
102	DOTATIONS ET FONDS GLOBALISES D'INVESTISSEMENT			
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)			
	Charges transférées	_		
041	Opérations patrimoniales (9)			
TOTAL	DES DEPENSES D'ORDRE			
TOTAL	DEG DEI ENGEG D'ONDINE	<u> </u>		
1	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	82 000,00	350 000,00	350 000,00
0000	The state of the s			+
		RESTES A R	EALISER N-1 (10)	
				+

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10) Déficit investissement reporté D001 0 TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 350 000,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) cf.I Modalités de vote.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles. (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 =RE 042.
- (6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détait du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précèdent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

III - VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap /art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles(3)	Vote(4)
13	Subventions d'investissement			<u> </u>
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
11	Immobilisations corporelles			
'-	miniophisations corporelles	<u> </u>		
2	Immobilisations reçues en affectation	 		
3	Immobilisations en cours			
<u> </u>				
	Total des recettes d'équipement			
	Dotations, fonds divers et réserves			
3	Compte de liaison : affectation à			
, F	Posticino 41			
<u>' </u>	Participations et créances rattachées à des particip.	 		
	Autres immobilisations financières			
tal des n	ecettes financières			
2 C	Opé. pour compte de tiers n°(1 ligne par opé.) (5)			
	per an and might but open//o/			
tal des re	ecettes d'opérations pour compte de tiers			
	S RECETTES REELLES			

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie. (2) cf. I - Modalités de vote.

⁽²⁾ Cr. 1 - Modanies de voie.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

	1 411
III - VOTE DU BUDGET	111
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2
OLOTTON B INTEGRATION	

Chap /art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles(3)	Vote(4)
021	Virement de la section d'exploitation	28 000,00	200 000,00	200 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION	28 000,00	200 000,00	200 000,00
	Opérations d'ordre de transfert entre sections		450 000 00	450,000,00
040	(6), (7)	90 000,00	150 000,00	<u>150 000,00</u>
28031	AMORTISSEMENTS IMMOS INCORPORELLES			20,000,00
2805	AMORTISSEMENTS LOGICIELS	1 500,00	20 000,00	20 000,00
2815	AMORTISSEMENTS MATERIEL AMENAGEMENT OUTILLAG		5 000,00	5 000,00
28154	AMORTISSEMENTS MATERIEL INDUSTRIELS			
28155	AMORTISSEMENTS OUTILLAGE INDUSTRIELS		_	
28157	AMORTISSEMENTS AGENCEMENTS ET AMENAGEMENT D	1	55 000,00	55 000,00
28181	AMORTISSEMENTS MOBILIER		20 000,00	20 000,00
28182	AMORTISSEMENTS VEHICULES			
28183	AMORTISSEMENTS MATERIEL DE BUREAU ET MAT	72 500,00	30 000,00	30 000,00
28184	AMORTISSEMENTS MOBILIER	16 000,00	20 000,00	20 000,00
28188	AMORTISSEMENTS AUTRES	[
L				
TC	OTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA	118 000,00	350 000,00	350 000,00
	SECTION D' EXPLOITATION			
041	Opérations patrimoniales (8)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	118 000,00	350 000,00	350 000,00
				<u> </u>
	OTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE			252 202 20
L'E	XERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	118 000,00	350 000,00	350 000,00
	RESTES A	REALISER N-1 (8)		
				+
	R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTI	E OU ANTICIPE (8)		
R001	REPRISE DE RESULTAT			
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSE	MENT CUMULEES		350 000,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

⁽²⁾ cf.I - Modalités de vote.

⁽²⁾ Cr.1 - Modalités de Voite.
(3) Hors restaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, Rl 040 = DE 042.
(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régle applique le régime des provisions budgétaires.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, Dl 041 = Rl 041.
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	111
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1) LIBELLE :

DRCT 10 DEC. 2018 PREFECTURE DU NORD

POUR VOTE (Chapitre)

ou

POUR INFORMATION (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (4) (5) (6)	Propositions nouvelles (5)	Vote (5)	Montant (6)
	DEPENSES		a		b	b
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (4)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	С	d
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reques en affectation		
23	Immobilisations en cours		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	
Excedent de financement = (c+g) - (a+p)	
======================================	

- (1) Ouvrir un cadre par opération et dont le numéro doit être au moins égal à 10.
- (2) Rayer la mention inutile.
- (3) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la régie.
- (4) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (5) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées.
- Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (6) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

	IV - ANNEXES	IV
ı	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
ı	DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Naturo	Date de la décision	Montant maximum autorisė	Montant des tirages	Montant des re	mboursements N-1	Encours restant
(pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	de réaliser une ligne de trésorerie {2}	au 1/1/N	N-1	intéréts (3)	Remboursement du firage	dù au 01/01/N
51921 Avance de trésorerie de la collectivité de rattachement	9 - 10 - 3					
51928 Autres avances de Irésorerie				Maria III	- WA	9.00
51931 Lignes de trésorerie			(a)		(E-10)	0 -22.
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt	100 may - 100					
5194 Billet de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie			77.70		0 100	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

⁽¹⁾ Circulare n° NOR | INTB800071C du 22/02/1989 (2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorers ou la date de la décision de l'ordonneleur de realiser la ligne de trésorers our montant maximum autorisé per l'organe délibérant (étible L. 2122-22 du COCT)

⁽³⁾ il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, seut pour les emprunts assortes d'une option de trage sur ligne de trécorsi la pour lesquels les intérêts cont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trécorsi le pour lesquels les intérêts cont comptabilisés au



ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV - ANNEXES

A1.4

≥

Cathgoria d'emprunt (8) Possibilità de remboursement anticipà ON Famortisse ment (7) Profit Périodicaé des rembourseme nts (6) Devise Taux Taux initial Emprunts et dettes à l'origine du contrat A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 186) Niveau de taux (4) Index (4) Type de taux d'intérêt (3) Nominal (2) Date du premier rembourse ment Date de l'émission ou date de mobilisation (1) Date de signature Organisme préfeur ou chef de file 16441 Emprunts assorts d'une option de tirage vur une ligne de trésorenie (total) Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) 65 Dépôts et cautionnements reçus (total) 682 Bons à moyen terme négociables (total) 164 Emprunts auprès d'établissements de prédits 68 Autres emprunts et dettes assimilés 167 Emprunts at dettes assortis de conditions particulibres (total) 675 Deties pour METP et PPP (total) 578 Autres emprunts of dettes (total) (643 Emprunts on devises (total) 1541 Emprunts on euros (total) 681 Autres emprunts (total) 687 Autres dettes Total géneral

(1) Figure respond dome last a placeder in cobsession, included the larger than a mode above, included the consistency of the c

1.2	IV - ANNEXES IV ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE A1.2. REPARTITION PAR NATURE DE DETTE A1.2. REPARTITION PAR NATURE DE DETTE A1.2. REPARTITION PAR NATURE DE DETTE A1.2. REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	
-----	--	--

ION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

							Taux d'Intérét	^	Anne	Annulté de l'exercica	ercica.	
(Pour chaque ligns, indiquar le numéro de contrat)	Converture ?	Montant	Catágoria d'emprunt après la	Capital restant do	Durée résiduelle (en			Affivees de teux		Charges	In tide deta	ICNE de
	(10)	CONVERT	100	au 01/01/N	années)	Type de taux (12)	Index (13)	d'intérêt à la date de vote du	Capital		4 *	Fexercice
								budget (14)			1	
163 Emprants obligataires		0		0	B				Q.	0	0	
			Ì									
164 Emprunts auprès d'établissements de crédits		5										
1641 Emprunts on euros (total)		0 0							0	0	0	
				c					a		0	
1643 Emphyritis en develes (total)		,										
				c					0	0	0	
19441 Emprunts assorts d'une option de trage								3		1		
									0		0	
165 Dépôts et caudonnements reçus (total)		0		0			U o		2	-		
187 Emprunts et dethes assortes de conditions particulaires (total)		0									_	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0		0					5 6	3 0		,
											S	
1070 Autres emprunts et dettes (total)		0		0	Town or the last				á	۰	0	
		_								_	ļ	
Total)		ò		ō				4	,	,	,	
1681 Autres emprunts (total)	0	0		0			3		0 0	0 0	0 0	٥١٥
										_		
7582 Bons & moyen terme regocables (total)		0		0					0	٥	0	ا،
1687 Autres dettes		0	100	0			100	200 mm	Ū		0	
										0		
Total général		0		0	100 mm			ALL PROPERTY.	Ç	0	0	٥
1	per commencement of the comment of t	personners de copus personnes de copus personnes de copus	THE COLUMN TO BE COME PROVIDED IN	DON ESTATEMENT FROM	Margin for purpleodress	The same of				0 0		
13) Merdamen Forder on court au 01/01/N spring sportsborg :	The second of the second	-	SCHOOL STATE OF STATE	5 pain 2010 and is	e probles fearcas.	New aux codes				٥٥		
	at contactors	complement (c.ess-	Action on four version	out n'est pas par le	referred de countrys » 10 de la recolumna ICOS 101 5077C de 25 jun 2010 aut les produits feurocies d'ferts aux collectrisses terrorraises), combines ICOS 101 5077C de 25 jun 2010 aut les produits feurocies d'ferts aux collectrisses terrorraises), combines ICOS 101 5077C de 25 jun 2010 aut les produits feurocies d'étres la collectrisses terrorraises terr	Affirm and codings in services addition	dia antonia	de référence et d'	andre editori	o o o	e pourcerége)	
(15) il augit des minita de colonifica évaluable. Pour les expertes à l'accumptes, indiquer le revenu à la clais de colo du budget. (15) il augit des minita des au tima du contra mais et complimatere à l'ance 2011 e hairits regins à l'acrience » (mairits décasses) et minital.	de couverbore) emprerty à laux saveble, « authors à l'aracte déliti « les	COMPLIAND (C'SAN-	edin un leux verable le date de vote du bu vience » (maintes de	System 2010 and to out river pass per digest	es produits flearces y diferis aux collectivates immigrades). dermant delens comme la semple addition d'un laux vaux d'en veloperce et d'une merge et entrainé des aux lêtre du compte d'échange écanaul et comptetibles à le entrais des	There and collect in empto addract and contract of act		de reférence el d'	march 600 action	0 D	le pourcerénge)	

No.						V - ANNEXES	(ES								
RUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX Durés du Dista des minimal (s) maximal (s) confer proventrus Confert prévides minimal (s) maximal (s) confert proventrus (des des des des des des des des des des			İ	_	LEMEN.	TS DU BILA	AN - ETA	T DE LA	DETTE						≥
Durise du périodes minimal (s) maximal (s) cords (q) maximal (s) dords (Taux Taux			RE	ARTITION	DES EMF	PRUNTS PA	AR STRU	CTURE	DE TAU	J					A1.2
Duries du Confrait pérdodes minimal (s) maximal (s) sortie (1) productes du Duries du Confrait (s) productes de Confrait (s) productes de Confrait (s) productes de Confrait (s) productes de Confrait (s) productes de Confrait (s) productes (A1.3 - REPARTITION DES EMPRU	JNTS PAR STRUC	TURE DE TA	AUX (HORS A	=							23.00			
1	Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, Indiquer le numéro de contrat) (1)				Type d'indices(4)	Durée du contrat				_	Taux maximal après couvertue	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Interests a percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) 1411	% par type do taux selon le capital restant
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Echange de Isux, faux variable simple plafonnée (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
1	TOTAL (A)		-												
	Barrière simple (B)						Service of the servic			0			0	0	
1	TOTAL (B)														
a le plus Sieve a nocura au boate de rive du contrar de prêt est épa les opérations de couverture éventuales du contrar de prêt est épa les opérations de couverture éventuales du coura aut boate à de rive du contrar de prêt est épa les opérations de couverture éventuales du coura aut boate à de rive du contrar de prêt est épa les opérations de couverture éventuales du contra autre de prêt est épa les opérations de couverture de la part non couverte de la par	Option d'échange (C.)									0			0	0	
The place diverse at court are based as over our borne euro ou docant entre one inclose 3. Ecent inclose across euro / 4. Incloses inflation françaises ou zone euro ou docant entre one inclose / 3. Ecent inclose zone euro / 4. Incloses inflation françaises ou zone euro ou docant entre ones incloses / 3. Ecent inclose across euro / 4. Incloses inflation françaises ou zone euro ou docant entre ones incloses / 3. Ecent inclose across euro / 4. Incloses inflation françaises ou zone euro ou docant entre ones incloses / 3. Ecent inclose across euro / 4. Incloses inflation françaises ou zone euro ou docant entre ones incloses / 3. Ecent inclose zone euro / 4. Incloses borne zone / 2. Incloses inflation françaises ou zone euro ou docant entre ones incloses / 3. Ecent inclose zone euro / 4. Incloses borne zone			ě:												
0	TOTAL (C.)		6	-						1					
The place deleve a courtr aur butte is durine de vive du contrat de prêt et apriles operations de courrent as éventuales. In charge de courtrait de part non couvente. In charge du contrat de part non couvente. In charge du contrat de part non couvente. In charge du contrat de part non couvente. In charge du contrat de part non couvente. In charge du contrat de part non couvente. In charge du contrat de part non couvente. In charge de contrat de part non couvente de part et aprile ou contrat de part non couvente de part non couvente de part non couvente de part non couvente de part non couvente de part non couvente de part non couvente de part non couvente de part non couvente de part non contrat non couvente de part non couven	Antiplicatiour jusqu'à 3 ou futtiplicatiour jusqu'à 5 app (D)									0			0	0	
to blue sider's a court aut butte is durine de vire du contrat de prêt et ápries opérations de courrettus éveratualises. 1 courrent et la part non couvrente 1 courrent et la part non courrent et la part non couvrente et la part non courrent et la part non c									Ī						
no to plus blove a mount sur bude to during de prèt et lipries operations de couverture eventuelles. Couvert et la pert non couverte. Sur de du contrat de peut out zone euro ou écant entre ces indices / 3. Ecant indice zone euro / 4. Indices bare zone.	OTAL (D)			0											
The plus bleve a count sur bude to the de tone de vis du contrat de près et siphes opérations de couvertus eventueises. O 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Initiplicateur jusqu'à 5 (E)			0						0			0	0	
to plus bleve a cours sur bude to under de protes de signes opérations de couvertus evvertueiles. Courant et la part non couverte a. Courant et la part non couverte a. Courant et la part non couverte Courant et la part non couverte Courant et la part non couverte Courant et la part non couverte Courant et la part non couverte Courant et la part non couverte Courant et la part non couverte Courant et la part non couverte Courant et la part non couverte Courant et la part non couverte Courant et la part non couverte Courant et la part non couverte Courant et la part non couverte Courant et la part non couverte Courant et la part non couverte Courant et la part non couverte Courant et la part non courant et															
so plus deve à cours sur bude la durée de vie du contrat de prèt et sprée opérations de couverture éventueilles. O 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	OTAL (E)		6	0				1		1					
be legible steer & court air but & faure de vie du contrat de prêt et sprite opératione de couvertus eventuelles. O 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	utres types de structures (F)					-				٥			0	0	
be place eleva el courri sur bude la durée de vire du contrat de prêt et aprile opératione de courrierlus el virettuales. Courvert et la part non courverte a. Ondre zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écant entre ces indices / 3. Ecant indice zone euro / 4. Indices hore zone Confidence durée du contrat Confidence.								Г							
be place silvery & court aut but & faure de vire du contrat de prêt et aprile opératione de court enture et vertuuellees. Courveit et la part non cou	OTAL (F)	FLOOR STREET,	c	2	100	2000				1			2.45		
The place steeve & court aur houte to during de prete et après optimitions de couverture évertueilles. Four ent et la part non couverte a. Indice Zone euro / 2: Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3. Ecart indice zone euro / 4. Indices hore zone Aurès du contrat Courtier dete de contrat Courtier de de déchéance.	otal général	100	0	0						0 0			0	0	D.
obourest at la part non couverte. a. and object a constant of the part non couverte and object of the constan) Népartir les emprunts selon le type de structure de tau.) Norminal montant emprunté à l'orgine. En cas de cou	ux (de A à F seton la classifix uventure panielle d'un emon	ation de la charte	de bonne conduite) e	n fonction du rieq	co is plus álevé a co	urir aur loute la c	Area de vie du	contrat de prêt e	U sprete opérab	one de couvertus	evertuelles.	0	_	1
harde du contrat durée du contrat prochaine date d'échéance.	3) En cas de couverture partialle d'un emprunt, indiquer a 3) Indiquer la classification de l'indice aoua-jacent survant aro ou écart d'indices dont l'un set hors zone euro 7 5; éc aro ou écart d'indices dont l'un set hors zone euro 7 5; éc	adpendment aur deux lignes nt la typologie de la circulaire Icarta d'indices hors zone eu	la part du capital r du 25 juin 2010 a 0 / 6 autres indic	entent do couvert et la if lee produits financi	part non couver rs (de 1 & 6), 1	all couvert of La part in to. Indice zone euro / 2	on couverte Indices inflation) française ou 20	YTO BUILD OU OCAL	l entre ces ind	ross / 3. Ecart in	/ orus euro /	Indicas bors zons		-
ordine au contra	 Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant 	nt, findex ou la formule corre nt, findex ou la formule corre	epondant au taux	minimal du contrat de	prek sur loute la	durée du contrat									
	 Coot de sortre : indiquer le montant de l'indennité cont. Montant, index ou formule. 	Vractualle de remboursemen	t définitif de l'empi	unit au 01/01/N ou le	oes échéent, à la	prochame date d'éch	néance.								

RC

1 0 DEC. 2018

ECTURE DU NORD

T

(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le riveau de laux après opérations de couverture éventualles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le riveau du taux à la date de vote du budget.
(10) Indiquer les inferêts à payer au titre du contrai initial et comptablisée à l'anticle 6611 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrair d'échange et comptablisée à l'anticle 668 (11) Indiquer les inferêts à percevoir au titre du contrair d'échange et comptablisée au 768.

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	IV - ANNEXES	
A1.4		<	

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Constitute	Indices sous- jacents	(1) Indices zones euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de	Nombre de						
Laux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	% de l'encours						
unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Montant en						
	Nombre de	0		100		300	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours					- 5	
	Montant en euros						
	Nombre de produits	88 883 89					
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	88					
	Montant en euros			9			
	Nombre de produits	0 - 22					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours						
	Montant en euros						
	produits						
(E) Muttiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours						
	euros						
	produits						
T) Added types of surcaires	A OC I CIRCOGIO						
	edios		200		200		

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	DETAIL DES OPERATIONS DE COLIVERTIBE

Σ
Щ
4
F
<u> </u>
5
Ö
U
Щ
9
ō
Ē
\$
1
靣
0
ຜ
Ä
₹
\vdash
씾
7
'n
-
4

A1.5

	Emp	Emprunt couvert					Insti	Instrument de couverture	rture				
												Primes éventuebes	intuelles
Instruments de couverture (pour chaque	Référence de l'emprunt couvert	Capital Date de fin nestant dû au du contrat 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co- contractant	Type de couverture (3	Couverture Couverture (change ou	Notionnel de l'Instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Date de début Date de fin du Périodicité de du contrat contrat intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes paydes pour d'achat	Primes reçues pour la vente
ligne, indiquer le numero de contrat)		í										d'option	d'option
I TO A LOCALI	The same of	2	The same of the same of		1	The second	0		Manager Street, or other Persons and Perso		0	ō	٥
Taux variable simple (total)	The state of the state of	0 0	100	The second second			0	Same and the same	The second		0	-	•
Taux complexe (total) (2)	The second second	0	SCHOOL ST				0	No. of London		St. 200 (10)	0	ľ	°
Total	Control of the last of the las	0		The second second	September 1	2015/Str	0	Section 19	The Party of the P		0	0	6
7 1 1 Co um desselve services over the service and services and	1												

(1) Stur performent course planiseus empruts, destragués une ligne par emprust courent.

(2) Il s'agit d'un teux veribble qui fine pas defire bonne ha imple addition d'un baux usuel de reférence et d'une mange exprimée en point de pourcentage.

(3) Indeque s'il agit d'un swap, d'une option (eag., floror, tarrell, envengich).

(4) Indeque lie périodictée de réglement des intéréts: A : annuelle, M : merauelle, B : bineatrielle, S : semesantelle, T : trinsestriele, X : autre.

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

				Effet de	Effet de l'Instrument de couverture	Instrument de couverture			
		Taux payé	Nayé	Taux reçu (7)	(<u>/</u>) nå	Charges et produ	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Cathgorie d'emprunt	d'emprunt
Instruments de couverture (pour chaque Isgne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	хөриј	Niveau de taux	Charges c/668	Produks c/768	Avant operation de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)		0		No. of the last	THE RESERVE		0	100	
Taux variable simple (total)		0	3	B H H		THE REAL PROPERTY.	0	BY SERVER	DE SECOND
Taux complexe (total) (2)	Acres 11	0	The same of				O	STATE OF STATE OF	Charles of the last
Total	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	0		NEW TOWNSHIPS		200	0	かり 日本 大	The state of
									al)

(5) Indepen l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour has emprunts à taux variable, indiquer le riveau à la date de vote du budget. (7) A compléter ai frastrument de couverture est un serap.

(8) Carlegons of emprunt. Exemple A-1 (cf. in chaselibration des emprunts suivent in typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 auz les products financiem offents aux collectueles termionales.)



IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT A
1.6

A1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

				90												***
																444
				0												
0	0	0							0	0					9	Total des recettes au c/166 Refinancement de la dette (4)
															_	
																14.64
															-	
0	0	0	0	200						0	0		X I			Refinancement de la dette (3)
l'exercice	Capital	Montant (12) Intérêts (13)	Montant (12)	Type (11)	Niveau de taux (9)	Index (8)	Type de Index (8)	ments (6)		,		Citati de Inde	2	l'emprunt nnée Profil	<u> </u>	(Pour chaque ligne, Indiquer le numéro de contrat)
TCNE de	'exercice	Annuité de l'exercice	Coût de sortie (10)	Coût d	du taux	Caractéristiques du taux		Périodicité des	Durée résiduelle	Capital	Capital restant dù	Organisme prêteur ou	Date du refinanceme	Année de mobilisation et profil d'amort de	mobil Profil	Financiants (2)

- (1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédits, suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/ 166 sont équitibrées.
 (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
 (3) ils s'apit de retracer les caractéristiques avant irannéragement des emprunts part tail robjet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
 (4) ils s'apit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de réfinancement.
 (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif. F pour "X pour autres à préciser, in fine.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : amuséle; 1. I binnestrielle; B. binnestrielle, S. semestrielle, X autre.
 (7) Type de taux d'intérrét. F : fixe. V : variable simple; C : complexe (c'est-à-dire un faux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(10) Il s'agit de retracer les caractérissiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'empount quitté.

(12) Indiquer le coût de sorbe uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

[13] If saga des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réplés à l'échéance » (intérêts décassés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

	IV - ANNEXES	IV
	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
1	EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A1.7:

							N 7 - EMPRI	UNTS RENEGO	CIES AU CO	URS DE L'AF	NEEN (1)								
	Clarks do			Durán I n	saluelle on drawing			Texas	Tr.				manual	párted	To sedenti di lorisi de personi (8)	Cognital	ICNE du	Armité dans l'ese y d l	esti e ja k
endered demonst	sevecription du central sutral	toundorrage Stem go	Organismo préfessor	Combal subal	Control (enright)	Type do tout (3)	Emitt of meh.	faun at L	Type de	trates [4]	Taus act	Countral initial	Contral (B)	Control	Combal Tenégos M	restant dù au 81/81/19	řenostku		

In the control of control of control of the control



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A1.8

A1.8 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques	pris autres que ceux desti	<u>nés à finaliser la prise en cl</u>	harge d'un emprunt)
LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'evergice	Datta rootauta

	IV - ANNEXES		IV
	ELEMENTS DU BILAN		
	METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		A2
	A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES		
	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
Bions de faible valeur Seuil unitaire en deçà duque	les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.232.1-1 du CGCT): €	
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	



IV **IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN** METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS A3.1 A3.2 ETALEMENT DES PROVISIONS

A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1 - ETAT DES PROV			Montant des	Montant	Reprises	
	Dotations	Date de	provisions et	total des	Inscrites au	SOLDE
Nature de la provision ou de	Inscrites au	constitution	'	provisions et	budget de	prévisionnel
la dépréciation	budget de		dépréciations	dépréciations	l'exercice	au 31/12/N
	l'exercice (1)		constituées au 1/1/N	constituées	TOABICICO	
	PROVISIONS	ET DEPRECIATION	S BUDGE I AIRES			
Provisions réglementées et amortissements	0		o	o	o	l
dérogatoires						
Amotissements dérogatoires						
Provision spéciale de réévalution						
Autres provisions réglementées	- 0		0	0	0	(
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change		!	1			
Autres provisions pour risques			1			
					0	- (
Dépréciations (2)	0		<u> </u>			
- des immobilisations		i		1	1	
- des stocks de matlères premières et de	1				1	
produits et des en-cours de production						
TOTAL BUDGETAIRES	0		0		l v	
	PROVISIONS E	T DEPRECIATIONS	SEMI-BUDGETAIRE			
Provisions pour risques et charges (2)	0		°	0		
Provisions pour litiges		İ				
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
						
Dépréciation (2)			0	0		
- des stocks d'autres approvisionnements						l
et de marchandises						
- des comptes de tiers			55			77
- des comptes financiers	17.			- 1		
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES				0		<u> </u>
TOTAL GENERAL				0) 0	

A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS

			Durée	Montant des	Provision	Montant
Nature	Objet	Montant total à constituer	Datas	provisions	constituée au	restant à
		Constitue		constituées	titre de	provisionner
		1		au 1/1/N	l'exercice	
		1				
						L

⁽¹⁾ Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

⁽¹⁾ Provisions nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.
2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES	TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A	+B	
16	Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)		
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros		
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		
1678	Dépôts et cautionnements reçus		
1681	Autres emprunts et dettes		
1682	Bons à moyen terme négociables	1	
1687	Autres dettes		
Dépenses et tran	sferts à déduire des ressources propres (B)		
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv invest transférées au compte de résultat		
020	Dépenses imprévues		

	Opération de l'exercice	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)		Total
Dépenses à couvrir par des ressources propres			0	

⁽¹⁾ Détaitler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comples

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en il - Présentation générale du budget - vue d'ensemble



⁽²⁾ Crédita de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif cet voté ou en cas de reprise anticipée des récultats de l'exercice précédent.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	-
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

			ORCES PROPRES		
Art. (1)	ı	.ibellė (1)	Propositions nouvelles	Recett	es votées (2)
RECETTE	S (RESSOURCES PROPE	RES) (III) = a + b			
Ressource	s propres externes (a)				
10222	FCTVA				
10228	Autres fonds globalisés		"		
26	Participations et créances ra	nttachées			
27	Autres immobilisations finan	cières		<u> </u>	
Ressource	s propres internes de l'anné	e (b) (3)			
15	Provisions pour risques et c	harges		<u> </u>	
169	Primes de remboursement d	des obligations			
26	Participations et créances ra	attachées		ì	
27	Autres immobilisations finan	cières			
28	Amortissements des immob	ilisations			
29	Dépréciation des immobilisa	tions	-		
39	Dépréciation des stocks et e	en cours			
481	Charges à répartir sur plusie	eurs exercices			
021	Virement de la section d'e	xploitation (k)			
	Opération de l'exercice	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	Total IV
	7		-	i ———	

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0
Ressources propres disponibles	IV
Salde	V = IV - II (6)

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

Total des ressources disponibles

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁵⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	compte 481 (I)	dos exercices	Montant do la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<u> </u>		TOTAL					
							. v.s.

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

DRCT
10 DEC. 2018
PRÉFECTURE DU NORD

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération	Intitulé de l'opération :		Date de la délibération :		
	Pour mémoire Réalisations cumulões au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
[(5)					
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791) 041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
Annulations sur dépenses ('c) (6)					
Dépenses nettes (a - c)	0	0	0	0	
RECETTES (b)					
Financement par le tiers (7)					
Financement par d'autres tiers (7)		1			
040 Financement par le service (contrepartie 6742)					
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)					
Annulattions sur recettes (d) (6)					
Recettes nettes (b - d)	0	0	0	0	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

⁽²⁾ Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés

⁽⁵⁾ Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

⁽⁶⁾ Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes

⁽⁷⁾ Indiquer le chapitre.

80						B1.1 - EMP	RUNTS GA	B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR I A REGIE	REGIE									81.1
Désignation du bénéficiaire	Année de mobi et profil d'amortissem l'emprunt	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt {1}	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant	Capital restant dù au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des rembour- sements (2)		Taux initial		Taux à 1	Taux à la date du vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier	Annuité garantie au cours de l'exercice	Annuité garantie au Cours de l'exercice
	Année	Profil				*			Taux (3)	Index (4)	Taux actuaried (5)	Taux (3)	mdex (4)	Niveau de taux		l'emprunt	En intérêts	En capital
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					C													
								Total Control of the									0	6
												T	-					
Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					C													
		8 9 40													and the same		0	0
	-	S		100						1	1	T	+	1			200	
Totaux pour les emprunts contractés pour des opérations de logement social										(he)								
													0				0	8
		370										T	+					
Total général					0	0									0000		-	ľ
								-		100		7	1	The second	- The second sec	100	0	8





⁽¹⁾ Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicté des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : transstrielle ; X : autre.

(3) Type de laux d'inféd : F : fixe ; Y : variable simple : C : complexe (C est.à-dire un laux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un laux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(3) Taux annuel, tous frais compris.

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux annuel, tous frais compris.

(7) Calégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la hypologie de la circulaire #OCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

DILE - COLOGE DO NOTIO D'ENDETTEMENT NELCON CONSTITUE D'ENTITE	
Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	>
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	c
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D 0
Recettes réelles de fonctionnement	II

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)

=

#DIV/0!

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

N - ANNEXES	
	_
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

		IT - AITINEALS			>
	ENGAGEMENTS	ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	DONNES ET RECUS		
	SUBVENTIONS VERSEES	VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	VOTE DU BUDGET		B1.3
	B1-3	B1-3 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	DRE DU VOTE DU BUDGET		
Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention. (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention. (3) Objet pour lequel on a versé la subvention.

	DRCT
	1 0 GEC. 2018
PRE	FECTURE DU NORD

IV - ANNEXES	IV.
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice	Nature du bien ayant	Montant de la	Désignation du crédit	<u> </u>		Montant des	redevances rest	int & courin		
d'arigine du contrai	fait l'objet du contrat (1)	redevance de l'exercice	bailleur	Durée du contrat	N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien thobilier ou immobilier (2) Total = (N+1, N+2,N+3, N+4) + restant cumul

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

B1.5 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP
							-



IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Annés d'origins	Nature de l'engagement	Organisme bénéficlaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annulté versée au cours de l'exercice
8017 Subvent	ons à verser en annuités				0	0	0
					 -		
8018 Autres e	ngagements donnés			<u> </u>	0	0	0
Au profit d'or	anismes publics				0	0	0
··							
Au manità dina	ganismes privés				0	0	0
Ma profit a or	Jamentes busses				0		U
							-
-		TOTAL			0	0	0

B1.7 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8027 Subventi	27 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0	a
	•						
							-
3028 Autres e	ngagements reçus				0	0	0
A l'exception	le ceux reçus des entre	orises			0	0	0
Engagements	reçus des entreprises				0	0	0

IV - ANNEXES	IV _
ENGAGEMENTS HORS BILAN	1.00
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 -SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

	Montant des AP				Montant des CP		
N° ou intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Ré≠ision de l'exercice N	Total c⊍mulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de palement ouverts au titre de l'exercice N (2)	filestes à Resecet au-delà de N	
							DRCT
							1 0 DEC. 2018
[1] Il a'agit des résilestons effectives ocret [2] Il a'agit de montent prévu intelement p [3] Il a'agit de la différence entre les AP en	er Féchéender somgé di	es révisions.		•		[PREFECTURE DU NORD

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT

		Montant de	e AE	Montant des CP			
N° ou intitulé de l'AE	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	rotée y compris l'exercice N délibérations y compris pour				Restes à financer au-delà de N	

^{| 11)} if a lagt due réelestone effectives conrespondent aux mendats émis
| 23 is aigst du montant prévu exterierent par l'échesnoire corrigé des révisions
| 33 is a'agst de la stifférence entre les AE engagées et les CP consonnrés.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)	C1.1
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N

GRADES OU EMPLOIS (1)		EMP	LOIS BUDGETAIRE	S (3)	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
	CATEGORIES (2)	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		P.					-
ireclaut général des services	0331	4					_
recteur général adjoint des services						Į.	
wecteur general des services techniques							
mplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53			,	l <u>_</u> .		i	
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							·
EN IEDE TREUMONE (
FILIERE TECHNIQUE (c)	The state of the s						
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (1)							
FILIERE SPORTIVE(g)	27.05						
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (I)							
FILIERE POLICE (j)		i i					
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + f + k) Les grades où emplois sont désignés conformément à la circulaire n							

(1) Les grades au emplais sont désignés conformément à la circulaire n° NOR "INTERSOSTIQUE du 23 mars 1995. Les emplois honctionnels sont dejasement compatibles carries neuer o cinyare (2) Emplaines hudgébleses ordée par Feissemblés débatrante. Les emplois portingements à temps compet sont completé sont completé sont completé sont completé sont completé sont completé sont completé sont completé sont completé sont completé sont completé sont completé sont completé sont completé sont completé sont completé de l'authorité des aparts. Interpleté (ETPT) Le décomple set aparts de faire de l'authorité des aparts, insurée par les répondes d'actives de la réponde d'actives des aparts, insurée par les répondes de l'authorité des aparts. ETPT Le Réports physiques "authorité de la réponde d'actives des faires de l'authorité des aparts de l'authorité des aparts de l'authorité des aparts de l'authorité des aparts de l'authorité des aparts de l'authorité des aparts de l'authorité des aparts de l'authorité des aparts de l'authorité des aparts de l'authorité des aparts de l'authorité des aparts de l'authorité des aparts de l'authorité des aparts de l'authorité des aparts de l'authorité des aparts de l'authorité de l'authorité de l'authorité des aparts de l'authorité des aparts de l'authorité des aparts de l'authorité des aparts de l'authorité des aparts de l'authorité des aparts de l'authorité de l'authorité de l'authorité de l'authorité de l'authorité de l'authorité de l'authorité de l'authorité de l'authorité de l'authorité de l'authorité de l'authorité de l'authorité de l'authorité des aparts de l'authorité des aparts de l'authorité de l'authorité de l'authorité de l'authorité des aparts de l'authorité des aparts de l'authorité de l'authorité des aparts de l'authorité des aparts de l'authorité de l'authorité de l'authorité de l'authorité de l'authorité de l'authorité de l'authorité de l'authorité de l'authorité de l'authorité de l'authorité de l'authorité de l'authorité de l'authorité de l'authorité de l'authorité de l'autho

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION		CONTRAT	
	(1)	(2)	Indica (8)	Euros	ndement du contrat	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permenent (6)	The same of the sa					
Agents occupent un emploi non permanent (?)		0.00			(D)	55
TOTAL GENERAL		at the same of the	San State of the last of the l		No. of Concession,	Confederation of

- (1) CATEGORIES A. B et C

- (1) CATEGORIES A, B et C (2) SECTEUR ADM: Administratif TECH Technique URB Urbanisma (dont amenagement urban)
- S Social MS Médico-eccial MT Médico-lechnique SP Sportif
- CULT Cultural

- CULT Culturel

 ANNI Annuation

 Phi Police

 OTR. Missions non retrachables à une 19are

 (3) REMUNERATION Référence à une rétiere

 (3) REMUNERATION Référence à une rétiere inneau de l'indice brut) de la fonction publique du en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

 (3) REMUNERATION Référence à un midice brut (indiquer le missiau de l'indice brut) de la fonction publique du en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

 (3) REMUNERATION Référence à un midice brut (indiquer le missia des éléments de la rémunération brute annuelle)

 3-a' antice 3, îter altinée a occrossement sessonner d'activité

 3-a antice 3, îter altinée accrossement sessonner d'activité

 3-1 remplacement d'un fonctionners autorité à serve à lemps partiel ou indisponible (matades, malemale...)

 3-1 un canno latinourisme d'un emolo.

- 3-1 remplacement of un fonctionness sulcoses à serve a temps partiel ou midisponible (malade, malemés...)
 3-2 vacionde temporares d'un emplot
 3-3-1* descriptionness sulcoses à serve a temps partiel ou midisponible (malade, malemés...)
 3-3-2* emplose de partie de sold remps de continunares sulcoses à services ou la nature des fonctionness es succeptibles d'asserver les fonctionness es fonctionnes de services ou la nature des fonctionness de services ou la nature des fonctionness de services ou la nature des fonctionness de services ou la nature des fonctionness de services ou la nature des fonctionness de services ou la nature des fonctionness de services ou la nature des fonctionness de services ou la nature des fonctionness de services de services de services de services de services de services de services de services de services de services de services de services de services de services de services de services des communes de mons de 1 000 habitatins et des groupements de communes dent la population moyenne est inférieure à ce seud, proque le quotité de temps de travel est inférieure à ce seud, proque le quotité de temps de travel est inférieure à ce seud, proque le quotité de temps de travel est inférieure à ce seud, proque le quotité de temps de travel est inférieure à ce seud, proque le quotité de temps de travel est inférieure à ce seud, proque le quotité de temps de travel est inférieure à ce seud, proque le quotité de temps de travel est inférieure à ce seud, proque le quotité de temps de travel est inférieure à ce seud, proque le quotité de temps de travel est inférieure à ce seud, proque le quotité de temps de travel est inférieure à la seud le production de la charge de travel de la contrat de la
- consument or a recent of one in the _actions _action in the process publique learning less agents non tipulares recrutés sur te fondement des articles 3,110 et 110-1 (8) 81 un contract fixe contract efference de remunération un transprent hors áchelle. 4 convent de mentionner le chevron conformement à l'arcicle 6 décent 85-1146 du 20 actions 1985.

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT

DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE								
AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVUA					
			L' ARTICLE 6215 (1)					
	1		1 1					
TOTAL GENERAL	 							

(1) Cette annexe est serve a é s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établessement public local et ai la collectivité de rattachement a me à disposition du

nel en vue de l'explotation du service

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C2
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS	
UN ENGAGEMENT FINANCIER	C3
ET DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

	(articles L.	2313-1 et L. 2313-1-1	du CGCT)		
	ciers et comptables de ces droit de demander commun		disposition du public à endre copie totale ou partiei	(1). Toule	0 DEC. 2
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de FF(TURE DI
Délégation de service public (3)					
Garantie ou cautionnement d'un emprunt					
Autres					
					1

⁽¹⁾ Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la détégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N°SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Régie à seule autonomie financière					
			ļ		
			<u> </u>		

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

	D - ARR	ETE - SIGNATURE		
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	<u> </u>	Nombre de membres er	exercice 2
			Nombre de membres pr	
			Nombre de suffrages ex	primés 49L
			VOTES : Pour JQ	´
			Contre	
			Contre Abstentions	Z
	^		Date de convocation : o	86/2/28
	Présenté par la présidente			· · ·
	A W. d' ASCQ le 06/12/16)		,	
	La présidente,			
nomics to consider		7		
Delibere par le Conseil (d'Administration, réunion en session \ \ \ \			
	A le			Dully designation
			Les membres du conse	ii a administration
	İ			
Cartifiá avácutaira nar la	présidente, compte tenu de la transmission e	n nréfecture le	et de la n	ublication le
Certine executorie par is	presidente, compte tend de la transmission e	ii preiodare, io	A	le
(1) Indiquer le « président d	u conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectiv	ité de rattachement : maire	e, président du conseil généi	ral,
(2) L'assemblée délibérante				
1-1 - announce announce				

PREFECTURE DU NORD 1 0 DEC. 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2018	04	05	
----	------	----	----	--

Validation d'une note de service annexée au règlement de visite

L'an deux mille dix-huit, le 6 décembre à 14h30

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq (LaM) sous la présidence de Madame Moeneclaey, présidente du conseil d'administration du LaM

DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRESENTS	ABSENTS REPRESENTES	ABSENTS
	M. Michel Lalande			X
Le 26 novembre 2018	Mme Hélène Moeneclaey	X		
	M. Eric Skyronka			X
	M. Alain Cambien	X		
NOMBRE DE	Mme Marion Gautier		-	X
MEMBRES:	Mme Carole Casier			$\frac{X}{X}$
EN EXERCICE	M. Pierre Vanbeughen	X		
22	Mme Anne Soubrier			X
	Mme Sophie Rocher	X	-	
PRESENTS	M. Jacques Pastour			X
- KLJENIJ	M. Gérard Caudron		Représenté par Mme Furne	
12	Mme Evelyne-Dorothée Allemand	X		
	M. Denis Gielen			X
REPRESENTES	M. Bernard Chérot			<u>X</u>
	Mme Catherine De Zegher		Suppléante Mme Cohen	
0	M. Jérémie Masurel			Х
	M. Jérôme Desombre	X		
VOTANTS	Mme Bernadette Chevillion	X		
	M. Ivan Renar	X		
12	M. Serge Lasvignes			X
	M. Grégory Mavian	X		
	Mme Luiza Vaulot	X		

Établissement Public de Coopération Culturelle

LaM

N° 2018-04-05 Validation d'une note de service annexée au règlement intérieur : règlement de visite Giacometti

Délibération n°2018-04-04 du 6 décembre 2018 du conseil d'administration de l'EPCC « LaM ».

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le règlement de visite de l'exposition consacrée à l'œuvre d'Alberto Giacometti, annexé au règlement intérieur de l'EPCC LaM, ci-joint.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité d'approuver le règlement de visite de l'exposition consacrée à l'œuvre d'Alberto Giacometti, annexé au règlement intérieur de l'EPCC LaM, ci-joint.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

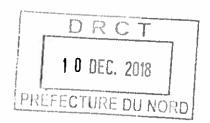
Fait à Villeneuve d'Ascq le 6 décembre 2018

La présidente Hélène Moeneclaey





Lille métropole musée d'art moderne d'art contemporain et d'art brut



NOTE DE SERVICE RÈGLEMENT DE VISITE EXPOSITION ALBERTO GIACOMETTI : UNE AVENTURE MODERNE

Article 1: Champ d'application

Le présent règlement se substitue au règlement de visite du musée LaM le temps de l'exposition exceptionnelle *Alberto Giacometti : une aventure moderne*.

Le présent règlement est applicable, dans son intégralité :

- aux visiteurs du LaM
- aux personnes étrangères aux services, présentes dans l'établissement, même pour des motifs professionnels
- aux personnes et aux groupes autorisés à occuper des locaux pour des réunions, des réceptions, des conférences, concerts, spectacles ou manifestations diverses sans préjudice sur les dispositions particulières pouvant être notifiées

A tout moment, les visiteurs du musée sont tenus de se conformer aux prescriptions des agents d'accueil, de sécurité, ou de tout autre membre du personnel du Musée.

Chapitre 1

Dispositions relatives aux accès

Article 2 : Conditions d'accès

L'exposition est ouverte:

POUR LES GROUPES:

- > Les lundis de 9 h à 16 h 30 hors férié et 8 et 15 avril 2019
- > Du mardi au vendredi, jusque 13 h
- > Les samedis jusqu'à 12h

Particularité vacances scolaires du 6 avril 2019 au 22 avril 2019 : ouverture du mardi au samedi de 9h à 12h.

POUR LES INDIVIDUELS:

Du mardi au jeudi de 13 h à 18 h, Les vendredis de 13 h à 21 h 30, Les samedis de 11 h à 18 h Les dimanches et jours fériés de 10 h à 18 h Les lundis 8 et 15 avril 2019 de 10h à 18h

L'accès aux collections permanentes est ouvert dès 9h pour les groupes et dès 10h pour les individuels les mêmes jours qu'indiqués ci-dessus. Les collections permanentes seront fermées aux mêmes heures que l'exposition.

Le musée est fermé le 1^{et} mai.

Les caisses ne délivrent plus de titre 60 minutes avant la fermeture du musée.

L'évacuation des salles débute 15 minutes avant la fermeture du musée.

Il est strictement interdit d'introduire dans les espaces ouverts au public des objets, qui par leurs caractéristiques ou leur destination, présentent un risque pour la sécurité des personnes, des biens, des œuvres et/ou des bâtiments.

Il est notamment interdit d'introduire :

- des armes et des munitions
- des outils tels que marteaux, cutters, tournevis, pinces, ciseaux, etc.
- des objets excessivement lourds, encombrants ou nauséabonds
- de la boisson ou de la nourriture, des chewing-gums
- des animaux à l'exception des chiens guides d'aveugle,
- des substances explosives, inflammables ou volatiles
- des trottinettes, rollers, vélos, planches à roulette
- aux porte-bébés dorsaux ainsi qu'aux landaus (cependant, les voitures d'enfants légères sont autorisées)

Pour le confort de visite, les téléphones portables doivent être en silencieux et les jeux vidéo sont interdits dans les salles d'exposition.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de fumer dans l'établissement en application du décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif. Par extension, le LaM n'autorise pas l'utilisation des cigarettes électroniques au sein de son établissement.

Article 3: Espaces ACCUEIL

Les espaces d'Accueil comprennent l'ensemble des espaces ouverts au public, situés avant le contrôle d'accès aux collections.

Il s'agit du hall d'accueil, du Café-restaurant, de la librairie-boutique, des vestiaires et de l'accueil groupe, des sanitaires, patio.

L'accès à ces espaces est libre et gratuit sous réserve de respecter et de se conformer à l'ensemble des dispositions du présent règlement.

Article 4 : le Vestiaire

Pour le confort de la visite, <mark>un vestiaire surveillé est mis gratuitement à la disposition unique des visiteurs.</mark>

Des vestiaires non surveillés (casiers, cintres sur portants) sont également proposés aux visiteurs. La Direction du Musée décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des effets laissés dans ces espaces.

L'accès aux salles est subordonné au dépôt obligatoire :

- des parapluies
- des casques
- > des sacs à dos, bagages, cartons ou autres sacs de volume important
- des pieds et supports d'appareils photographiques

Tout objet non repris à la fermeture est déposé au PC Sécurité. Il y sera répertorié et, à l'issue d'une durée de 7 jours, sera déposé au Commissariat de Police de Villeneuve d'Ascq, Place Van Gogh, 59650 Villeneuve d'Ascq.

Article 5 : Collections Permanentes et Expositions Temporaires

L'accès aux espaces dédiés aux présentations d'œuvres est assujetti à la possession d'un titre en cours de validité.

titre payant ou gratuit délivré par une caisse,

- carte, badge, laissez-passer délivrés par une autorité habilitée.
- pour les groupes, une fiche de réservation fournie par le service Réservation et dûment signée

Les différentes tarifications, réductions ou exonérations applicables sont fixées par la Direction du Musée.

La fermeture de certaines salles de Musée n'ouvre aucun droit à remboursement du titre d'accès.

Des contrôles inopinés peuvent être effectués par le personnel d'accueil et de surveillance.

Article 6

Le musée est accessible aux personnes à mobilité réduite. Les fauteuils roulants sont autorisés. L'établissement décline toute responsabilité pour les dommages causés à des tiers par ces véhicules.

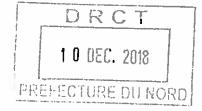
Article 7: Auditorium

L'accès à l'auditorium est soumis aux horaires de programmation, et le cas échéant, à la possession d'un titre en cours de validité :

L'auditorium peut accueillir au maximum 96 personnes.

La direction demande aux usagers de l'auditorium :

- de ne pas entraver la libre circulation en ne déposant aucun objet dans les allées et escaliers
- de ne pas s'asseoir sur les marches
- de respecter la quiétude de la manifestation en cours



Article 8 : Bibliothèque

L'accès à la bibliothèque est gratuit.

Elle est accessible du mardi au vendredi de 13h à 17h librement dans la limite des places disponibles.

La bibliothèque est fermée le samedi, le dimanche, les jours fériés et le mois d'Août.

L'évacuation débute 10 mn avant la fermeture de la bibliothèque.

La bibliothèque ne fait aucun prêt, les ouvrages et documents sont consultables sur place.

Les lecteurs doivent laisser leur vestiaire (manteaux, sacs, parapluies...) dans les casiers prévus à cet effet au niveau rez-de-chaussée.

Pour la tranquillité des utilisateurs, les téléphones portables doivent être éteints.

Les ordinateurs portables peuvent être utilisés.

Les photographies doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable auprès du personnel de la bibliothèque.

Chapitre 2

Dispositions relatives à la sécurité des personnes, des biens et des bâtiments

Dans l'intérêt général, les visiteurs sont tenus de suivre les recommandations ou de se conformer aux instructions données par le personnel.

Article 9

En complément des prescriptions de l'article 2, il est interdit dans les espaces d'exposition :

- > de toucher aux œuvres, hors dérogations pour les personnes malvoyantes ou aveugles
- de s'appuyer sur les vitrines, les socles, ou tout autre mobilier support d'une œuvre
- de marcher sur les socles
- de gêner le public par toute manifestation bruyante
- d'utiliser des marqueurs, feutres... Seuls les crayons à papiers ou stylos sont tolérés

De plus, un comportement et une tenue corrects sont exigés des visiteurs tant vis à vis du personnel de l'Etablissement que des autres usagers.

Il est de même interdit d'effectuer toute action portant atteinte à la sécurité des personnes et des biens, ainsi qu'aux bonnes conditions de visite telle que :

- Figure franchir les barrières et dispositifs destinés à contenir le public
- courir, glisser ou faire de l'escalade
- gener la libre circulation du public en entravant les passages et issues, notamment en s'asseyant sur les marches
- laisser sans surveillance des enfants mineurs, de porter un enfant sur les épaules
- jeter des papiers, détritus au sol
- manipuler sans motif les dispositifs de sécurité (boîtier alarme incendie, extincteurs...)
- de déplacer le mobilier, les sièges
- de s'allonger sur les banquettes
- d'effectuer des quêtes ou pétitions
- faire commerce, publicité, propagande ou toute autre manifestation

Article 10

Les visiteurs contribuent à la sécurité en signalant à l'agent le plus proche tout incident ou événement anormal.

Article 11

Si l'évacuation du bâtiment est nécessaire, elle s'effectue dans le calme sous la conduite du personnel du Musée conformément aux consignes reçues de ce dernier.

Article 12

En cas de malaise ou d'accident, il est formellement interdit de déplacer le malade ou l'accidenté, de le faire boire ou de lui administrer un médicament quelconque avant l'arrivée des secours. Il convient de prévenir, d'alerter l'agent d'accueil et de surveillance le plus proche.

Article 13

En présence d'un début d'incendie, le sinistre doit être signalé :

- verbalement à l'agent le plus proche
- par l'intermédiaire des boîtiers bris de glace judicieusement répartis

Article 14

En cas d'affluence excessive, d'événements exceptionnels, de trouble, de grève et en toute situation pouvant compromettre la sécurité des personnes et des biens, il peut être procédé à la fermeture partielle ou totale du musée, à la mise en place de files d'attente, ainsi qu'à des modifications d'horaires.

Le chef d'établissement ou son représentant peut prendre toute disposition imposée par les circonstances.

Article 15

Tout enfant égaré est confié à l'agent d'accueil du Musée. Si, à la fermeture ses proches ne l'ont pas rejoint, l'enfant sera accompagné au Commissariat de Villeneuve d'Ascq, place Van Gogh, 59650 Villeneuve d'Ascq.

Article 16

Le Musée est équipé d'un système de vidéo surveillance (loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 modifiée par la loi n° 2006-64 du 23 janvier 2006).

Pour toute question, il convient de s'adresser au responsable de la Sécurité de l'établissement.

Chapitre 3

Dispositions relatives aux groupes

Les groupes pourront accéder au site dès 9h, sous la condition de réservation pour ce créneau.

Article 17

Pour les groupes de mineurs, est responsable, face au règlement, la personne désignée comme responsable du groupe lors de la réservation d'une visite.

Pour les groupes d'adultes, chaque membre du groupe est considéré comme responsable individuellement.

Article 18

Le nombre maximum de personnes par groupe est fixé à 30 personnes accompagnateurs compris. Les visites de groupe s'effectuent sous la conduite d'un responsable qui s'engage à faire respecter l'ensemble du présent règlement et la discipline du groupe. Pendant toute la durée de la visite, le groupe ne peut se fractionner sauf autorisation du service des projets pédagogiques et culturels.

Article 19

Pour un plus grand confort de visite et une meilleure répartition des groupes sur l'ensemble de la journée, une réservation est obligatoire. Le Musée se réserve le droit, s'il le juge nécessaire, de refuser l'accès à un groupe qui n'aurait pas réservé. Les groupes doivent se présenter à l'accueil groupe afin de s'y faire enregistrer.

Les groupes scolaires en visite et/ou atelier sont invités à se présenter à l'accueil des groupes.

Article 20

Droit de parole

Le droit de prendre la parole à haute voix dans les salles est réglementé. Seuls v sont autorisés :

- 1. les conservateurs du Musée
- 2. les guides conférenciers du Musée
- 3. le personnel du musée
- 4. les enseignants devant leurs élèves
- 5. les encadrants de groupe du Secteur Spécifique
- 6. les guides interprètes et les conférenciers titulaires d'une carte professionnelle délivrée en France par les ministères du Tourisme ou de la Culture sur présentation d'un justificatif

Article 21

L'utilisation des crayons à papier dans les salles est soumise à une demande préalable faite auprès de la Conservation ou du Service Educatif.

Article 22

La participation aux visites conférences peut supposer l'obligation d'utiliser un casque écoute contre le dépôt d'une pièce d'identité.

Article 23

L'accès aux ateliers pédagogiques est réservé au personnel du Musée et aux groupes ayant réservé pour une activité.

Article 24

Le non respect des articles du chapitre 3 expose le contrevenant à l'interdiction de réserver à nouveau une visite de groupe.

Chapitre 4

Dispositions relatives aux prises de vues et copies

Article 25 : Photographies et films

Les photographies sont autorisées sans flash et sans pied dans les salles d'expositions permanentes. Dans les salles d'expositions temporaires, les photographies sont soumises à l'autorisation des prêteurs.

L'usage de ces photographies est soumis au droit de la propriété intellectuelle.

Les films sont soumis à autorisation préalable.



La prise de vues des éléments techniques est interdite.

Article 26 : Copie

La réalisation de copies d'œuvre est soumise à une demande d'autorisation écrite auprès de la Direction du Musée.

Ces copies doivent être réalisées à un format différent de l'original.

Chapitre 5

Dispositions relatives au Parc

Article 27

Durant l'exposition le Parc est accessible gratuitement au public :

- Du mardi au jeudi de 8h30 à 18h30,
- Les vendredis de 8h30 à 22h,
- Les samedis, dimanches et jours fériés de 8h30 à 18h30,
- Les lundis 8 et 15 avril de 8h30 à 18h30

Le Parc est fermé le 1er mai

Le public doit conserver une tenue décente et un comportement conforme aux bonnes moeurs et à l'ordre public.

Article 28

Les usagers sont responsables des dommages de toute nature qu'ils peuvent causer par eux-mêmes, par les personnes, animaux ou objets dont ils ont la charge ou la garde.

Il est interdit de jeter à terre quelque objet que ce soit. Pour collecter les détritus, des corbeilles sont mises à disposition des visiteurs.

Article 29

En cas de grosses intempéries ou par nécessité de service, les horaires pourront être modifiés. Pour ces mêmes raisons, le parc pourra être temporairement fermé au public en totalité ou partiellement.

Article 30

L'accès au parc est interdit à tout véhicule motorisé sauf ceux nécessaires à l'entretien du site et dûment habilités, et des voiturettes des personnes à mobilité réduite.

L'utilisation des vélos, rollers, skates est interdite dans le parc.

Article 31

Les chiens sont acceptés, uniquement dans les allées, à condition d'être tenus en laisse, et muselés s'ils sont susceptibles de mordre.

Les maîtres ou accompagnants devront prendre toutes mesures utiles pour empêcher ces animaux

- de s'approcher des œuvres
- de pénétrer sur les pelouses, dans les massifs, et plan d'eau.

De plus, les maîtres ou accompagnants devront veiller à respecter la propreté des lieux.

Article 32

Est interdit tout acte susceptible de menacer ou de porter atteinte à la sécurité des biens et des personnes notamment :

- détériorer les œuvres, ou les constructions
- escalader les œuvres ou les constructions
- se livrer à des courses poursuite, bousculades, glissades
- de pratiquer des jeux de balles ou de ballons
- gêner la circulation des visiteurs
- pratiquer des jeux, exercices ou activités de nature à troubler la tranquillité des lieux, à causer des accidents ou à dégrader les ouvrages et plantations, à provoquer des nuisances sonores
- apposer des affiches ou écriteaux

- distribuer des tracts ou publicités
- effectuer des inscriptions ou graffitis
- se baigner
- détériorer les plantations, cueillir des fleurs, casser ou couper du feuillage, grimper aux arbres
- détériorer le mobilier urbain
- d'allumer des feux, d'utiliser sans autorisation des appareils à flamme nue
- camper, ou installer, même quelques instants, tout dispositif destiné au campement

Article 33

Il est interdit de jeter des graines ou déposer quelque nourriture que ce soit pour nourrir les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment, les chats, pigeons et canards.

Chapitre 6 Dispositions finales DRCT
10 BEC. 2018

PREFECTURE DU NORD

Article 34

Le personnel du musée, et en particulier le personnel de sécurité et de surveillance, est chargé de faire appliquer les dispositions du présent règlement.

Article 35

La méconnaissance des prescriptions du présent règlement expose les éventuels contrevenants à l'expulsion de l'établissement (Musée et Parc) et le cas échéant à des poursuites judiciaires.

Article 36

Le présent règlement sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage à l'entrée de l'établissement et par consultation à l'accueil du Musée.

Conformément aux prescriptions du code travail, la présente note de service qui complète le règlement intérieur a été :

- Préalablement soumise à l'information et à la consultation des délégués du personnel
- Soumise à l'approbation du conseil d'administration du LaM
- Communiquée à l'inspection du travail en deux exemplaires avec l'avis des délégués du personnel,
- Déposée au secrétariat du conseil de prud'hommes de Lannoy
- Mise à disposition sur le tableau d'affichage du lieu de travail

La présente note de service entrera en vigueur à la date de sa transmission en préfecture.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le

Le directeur-conservateur du LaM Sébastien Delot

Hélène Moenedlaey

PREFECTURE DU NORD
1 0 DEC. 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

No	200.0		06	
IN	2010	02	00	
1.5		1		

Modification des tarifs

L'an deux mille dix-huit, le 6 décembre à 14h30

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq (LaM) sous la présidence de Madame Moeneclaey, présidente du conseil d'administration du LaM

DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRESENTS	ABSENTS REPRESENTES	ABSENTS
	M. Michel Lalande			X
Le 26 novembre 2018	Mme Hélène Moeneclaey	Х		
	M. Eric Skyronka			Х
	M. Alain Cambien	X		
NOMBRE DE	Mme Marion Gautier			X
MEMBRES:	Mme Carole Casier		_	X
EN EXERCICE	M. Pierre Vanbeughen	X		
22	Mme Anne Soubrier			Х
	Mme Sophie Rocher	X		
PRESENTS	M. Jacques Pastour			Х
PKESENIS	M. Gérard Caudron		Représenté par Mme Furne	
12	Mme Evelyne-Dorothée Allemand	X		
	M. Denis Gielen			Х
REPRESENTES	M. Bernard Chérot			X
	Mme Catherine De Zegher		Suppléante Mme Cohen	
o	M. Jérémie Masurel			Х
	M. Jérôme Desombre	X		
VOTANTS	Mme Bernadette Chevillion	X		
	M. Ivan Renar	X		
12	M. Serge Lasvignes			X
	M. Grégory Mavian	X		
	Mme Luiza Vaulot	X		



Établissement Public de Coopération Culturelle

LaM

N° 2018-04-06

Modifications des tarifs

Délibération n° 2018-04-06 du 6 décembre 2018 du conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Conformément à l'article 9 des statuts de l'EPCC LaM,

Conformément à la loi n° 81-766 du 10 août 1981 relative au prix du livre (modifiée par la loi n° 93-1420 du 31 décembre 1993),

Afin de permettre à l'EPCC LaM d'encaisser régulièrement ses recettes et conformément à l'Instruction M4 et au Code général des collectivités territoriales, il est nécessaire que le conseil d'administration vote les tarifs du droit d'entrée et des prestations scientifiques, culturelles et pédagogiques.

Il est proposé au conseit d'administration d'approuver la nouvelle grille tarifaire jointe en annexe,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité d'approuver la nouvelle grille tarifaire jointe en annexe,

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 6 décembre 2018,

La Présidente \
Hélène Moeneclaey

DRCT
1 0 GEC. 2018

PREFECTURE DU NORD

Délibération tarifaire

DRCT

ENTRÉES, VISITES, ATELIERS...

	i arijs Groupes
 10€ la séance (3h00 à titre indicatif): atelier du mercredi, de Noël, Adolescent, à la demande. 15€ la séance (3h00 à titre indicatif): atelier de vacance, atelier + spectacle 8.125€ l'heure (2h00 minimum): atelier adulte 350€ par an : Atelier jeune public à l'année pour une année de 35 mercredis. 8€ atelier famille: prix par participant et par séance atelier dit « Main dans la main ». Les tarifs à la semaine sont calculés selon le prix à la séance multiplié par le nombre de jours dans la semaine. 7€: collection permanente, tarif plein 5€: collection et exposition, tarif plein 7€: collection et exposition, tarif plein 7€: collection et exposition, arif plein 7€: collection et exposition, arif plein 7€: collection et exposition, tarif plein 7€: collection et exposition, arif plein 7€: collection et exposition, tarif plein 9€: collection et exposition, tarif plein, exposition grand format 11€: collection et exposition, tarif plein, exposition grand format 	Secteurs scolaire, universitaire et hors temps scolaire et
mercredi, de Noël, Adolescent, à la demande. 15£ la séance (3h00 à titre indicatif) : atelier de vacance, atelier + spectacle 8.125€ l'heure (2h00 minimum) : atelier adulte 350€ par an : Atelier jeune public à l'année pour une année de 35 mercredis. 8€ atelier famille : prix par participant et par séance atelier dit « Main dans la main ». Les tarifs à la semaine sont calculés selon le prix à la séance multiplié par le nombre de jours dans la semaine. • Gratuit • Gratuit • Gratuit • Gratuit • 5€ : collection permanente, tarif plein • 5€ : collection et exposition, tarif plein 7 € : collection et exposition, tarif plein 7 € : collection et exposition, tarif réduit 8 € : collection et exposition via le chèque Pack JEM du 1ººº juillet 2018 au 31 août 2018 • 11€ : collection et exposition, tarif plein, exposition grand format et exposition, tarif plein, exposition grand format et exposition, tarif plein, exposition	
 15£ la séance (3h00 à titre indicatif): atelier de vacance, atelier + spectacle 8.125€ l'heure (2h00 minimum): atelier adulte 350€ par an : Atelier jeune public à l'année pour une année de 35 mercredis. 8€ atelier famille: prix par participant et par séance atelier dit « Main dans la main ». Les tarifs à la semaine sont calculés selon le prix à la séance multiplié par le nombre de jours dans la semaine. 6€: collection permanente, tarif plein 5€: collection permanente, tarif réduit 10€: collection et exposition, tarif réduit 5€: collection et exposition, tarif plein 5€: collection et exposition, varif réduit 5€: collection et exposition via le chèque Pack JEM du 1st juillet 2018 au 31 août 2018 3€: entrée collection et exposition, tarif plein, exposition grand format 11€: collection et exposition, tarif plein, exposition grand format 	
 15£ la seance (3h00 à titre indicatif): atelier de vacance, atelier + spectacle 8.125€ l'heure (2h00 minimum): atelier adulte 350€ par an: Atelier jeune public à l'année pour une année de 35 mercredis. 8€ atelier famille: prix par participant et par séance atelier dit « Main dans la main ». Les tarifs à la semaine sont calculés selon le prix à la séance multiplié par le nombre de jours dans la semaine. 6€: collection permanente, tarif plein 5€: collection permanente, tarif plein 7€: collection et exposition, tarif plein 5€: collection et exposition, tarif réduit 5€: collection et exposition, varif réduit 5€: collection et exposition va le chèque Pack JEM du 1^{ef} juillet 2018 au 31 août 2018 3€: entrée collection et exposition, tarif plein, exposition grand format 11€: collection et exposition, tarif plein, exposition grand format 	_
 8.125€ l'heure (2h00 minimum): atelier adulte 8.125€ l'heure (2h00 minimum): atelier adulte 350€ par an : Atelier jeune public à l'année pour une année de 35 mercredis. 8€ atelier famille: prix par participant et par séance atelier dit « Main dans la main ». Les tarifs à la semaine sont calculés selon le prix à la séance multiplié par le nombre de jours dans la semaine. 7€: collection permanente, tarif plein 5€: collection et exposition, tarif plein 7€: collection et exposition, tarif plein 7€: collection et exposition, tarif plein 7€: collection et exposition, and a la mai 2018 au 27 septembre 2018 3€: entrée collection et exposition via le chèque Pack JEM du 1^{ee} juillet 2018 au 31 août 2018 11€: collection et exposition, tarif plein, exposition grand format 12€: collection et exposition, tarif plein, exposition grand format 	e 75€: pour un atelier de 1h30
 8.125€ l'heure (2h00 minimum): atelier adulte 350€ par an: Atelier jeune public à l'année pour une année de 35 mercredis. 8€ atelier famille: prix par participant et par séance atelier dit « Main dans la main ». Les tarifs à la semaine sont calculés selon le prix à la séance multiplié par le nombre de jours dans la semaine. 6 catuit 7 €: collection permanente, tarif plein 5 €: collection et exposition, tarif plein 7 €: collection et exposition, tarif réduit 7 €: collection et exposition, tarif réduit 5 €: collection et exposition, and l'été au LaM » du 21 mai 2018 au 27 septembre 2018 3 €: entrée collection et exposition via le chèque Pack JEM du 1^{ee} juillet 2018 au 31 août 2018 11€: collection et exposition, tarif plein, exposition grand format 12 €: collection et exposition, tarif plein, exposition grand format 	• 85€: pour un atelier de 2h00
 350€ par an: Atelier jeune public à l'année pour une année de 35 mercredis. 8€ atelier famille: prix par participant et par séance atelier dit « Main dans la main ». Les tarifs à la semaine sont calculés selon le prix à la séance multiplié par le nombre de jours dans la semaine. 7€: collection permanente, tarif plein 5€: collection et exposition, tarif plein 7€: collection et exposition, tarif réduit 5€: collection et exposition, « l'Été au LaM » du 21 mai 2018 au 27 septembre 2018 3€: entrée collection et exposition via le chèque Pack JEM du 1st juillet 2018 au 31 août 2018 11€: collection et exposition, tarif plein, exposition grand format 	•
 année de 35 mercredis. & atelier dit « Main dans la main ». Les tarifs à la semaine sont calculés selon le prix à la séance multiplie par le nombre de jours dans la semaine. Gratuit 7£: collection permanente, tarif plein 5£: collection et exposition, tarif plein 7 £: collection et exposition, tarif réduit 5 £: collection et exposition, « l'Été au LaM » du 21 mai 2018 au 27 septembre 2018 3 £: entrée collection et exposition via le chèque Pack JEM du 1st juillet 2018 au 31 août 2018 11£: collection et exposition, tarif plein, exposition grand format 	Partenaire
 8€ atelier famille: prix par participant et par séance atelier dit « Main dans la main ». Les tarifs à la semaine sont calculés selon le prix à la séance multiplié par le nombre de jours dans la semaine. 7€: collection permanente, tarif plein 5€: collection et exposition, tarif plein 7€: collection et exposition, tarif plein 5€: collection et exposition, a l'Été au LaM » du 21 mai 2018 au 27 septembre 2018 3€: entrée collection et exposition via le chèque Pack JEM du 1^{et} juillet 2018 au 31 août 2018 11€: collection et exposition, tarif plein, exposition grand format 	_
atelier dit « Main dans la main ». Les tarifs à la semaine sont calculés selon le prix à la séance multiplie par le nombre de jours dans la semaine. • Gratuit • S£: collection permanente, tarif plein • S£: collection et exposition, tarif plein • S£: collection et exposition, tarif plein • S£: collection et exposition, a l'Été au LaM » du 21 mai 2018 au 27 septembre 2018 • 3£: entrée collection et exposition via le chèque Pack JEM du 1er juillet 2018 au 31 août 2018 • 11£: collection et exposition, tarif plein, exposition grand format	Secteur spécifique et crédits loisirs
Les tarifs à la semaine sont calculés selon le prix à la séance multiplié par le nombre de jours dans la semaine. • Gratuit • Gratuit • GE: collection permanente, tarif plein • SE: collection et exposition, tarif réduit • SE: collection et exposition, tarif plein • SE: collection et exposition, tarif réduit • SE: collection et exposition, arif réduit • SE: collection et exposition, tarif plein • SE: collection et exposition, tarif plein • SE: collection et exposition via le chèque Pack JEM du 1° juillet 2018 au 31 août 2018 • 11€: collection et exposition, tarif plein, exposition grand format	Gratuit (uniquement pour le secteur spécifique)
Les tarifs à la semaine sont calculés selon le prix à la séance multiplié par le nombre de jours dans la semaine. • Gratuit • 7€: collection permanente, tarif plein • 5€: collection et exposition, tarif plein • 7€: collection et exposition, tarif plein • 5€: collection et exposition, tarif plein • 5€: collection et exposition, a l'Été au LaM » du 21 mai 2018 au 27 septembre 2018 • 3€: entrée collection et exposition via le chèque Pack JEM du 1° juillet 2018 au 31 août 2018 • 11€: collection et exposition, tarif plein, exposition grand format	• 70€: pour un atelier de 1h30
 Gratuit \$\mathcal{E}\$: collection permanente, tarif plein \$\mathcal{E}\$: collection permanente, tarif réduit \$10\mathcal{E}\$: collection et exposition, tarif plein \$\mathcal{E}\$: collection et exposition, tarif feduit \$\mathcal{E}\$: collection et exposition, tarif réduit \$\mathcal{E}\$: collection et exposition, a l'Été au LaM » du 21 mai 2018 au 27 septembre 2018 \$\mathcal{E}\$: entrée collection et exposition via le chèque Pack JEM du 1^{ee} juillet 2018 au 31 août 2018 \$\mathcal{I}\$: collection et exposition, tarif plein, exposition grand format 	•
 Gratuit 7£: collection permanente, tarif plein 5£: collection permanente, tarif réduit 10£: collection et exposition, tarif plein 7 £: collection et exposition, tarif réduit 5 £: collection et exposition, a l'Été au LaM » du 21 mai 2018 au 27 septembre 2018 3 £: entrée collection et exposition via le chèque Pack JEM du 1° juillet 2018 au 31 août 2018 11£: collection et exposition, tarif plein, exposition grand format 	• 85€: pour un atelier de 1h30 hors les murs
 Gratuit 7£: collection permanente, tarif plein 5£: collection permanente, tarif réduit 10£: collection et exposition, tarif plein 7 £: collection et exposition, tarif réduit 5 £: collection et exposition, a l'Été au LaM » du 21 mai 2018 au 27 septembre 2018 3 £: entrée collection et exposition via le chèque Pack JEM du 1^{er} juillet 2018 au 31 août 2018 11£: collection et exposition, tarif plein, exposition grand format 	
 Gratuit 7£: collection permanente, tarif plein 5£: collection permanente, tarif réduit 10£: collection et exposition, tarif plein 7 £: collection et exposition, tarif réduit 5 £: collection et exposition, a l'Été au LaM » du 21 mai 2018 au 27 septembre 2018 3 £: entrée collection et exposition via le chèque Pack JEM du 1^{er} juillet 2018 au 31 août 2018 11£: collection et exposition, tarif plein, exposition grand format 	פרובת הברוב
 Gratuit 7£: collection permanente, tarif plein 5£: collection permanente, tarif réduit 10£: collection et exposition, tarif plein 7 £: collection et exposition, tarif réduit 5 £: collection et exposition, a l'Été au LaM » du 21 mai 2018 au 27 septembre 2018 3 £: entrée collection et exposition via le chèque Pack JEM du 1^{er} juillet 2018 au 31 août 2018 11£: collection et exposition, tarif plein, exposition grand format 	Gratuit
 Gratuit 7£: collection permanente, tarif plein 5£: collection permanente, tarif réduit 10£: collection et exposition, tarif plein 7 £: collection et exposition, tarif réduit 5 £: collection et exposition, « l'Été au LaM » du 21 mai 2018 au 27 septembre 2018 3 £: entrée collection et exposition via le chèque Pack JEM du 1° juillet 2018 au 31 août 2018 11£: collection et exposition, tarif plein, exposition grand format 	• 45£: pour un atelier de 40 minutes
 7£: collection permanente, tarif plein 5£: collection permanente, tarif réduit 10£: collection et exposition, tarif plein 7 £: collection et exposition, tarif réduit 5 £: collection et exposition, « l'Été au LaM » du 21 mai 2018 au 27 septembre 2018 3 £: entrée collection et exposition via le chèque Pack JEM du 1° juillet 2018 au 31 août 2018 11£: collection et exposition, tarif plein, exposition grand format 	Secteurs scolaire, universitaire et hors temps scolaire et
 5£: collection permanente, tarif réduit 10£: collection et exposition, tarif plein 7 £: collection et exposition, tarif réduit 5 £: collection et exposition, « l'Été au LaM » du 21 mai 2018 au 27 septembre 2018 3 £: entrée collection et exposition via le chèque Pack JEM du 1^{er} juillet 2018 au 31 août 2018 11£: collection et exposition, tarif plein, exposition grand format 	partenaires culturels du LaM :
 10£: collection et exposition, tarif plein 7 £: collection et exposition, tarif réduit 5 £: collection et exposition, « l'Été au LaM » du 21 mai 2018 au 27 septembre 2018 3 £: entrée collection et exposition via le chèque Pack JEM du 1° juillet 2018 au 31 août 2018 11£: collection et exposition, tarif plein, exposition grand format 	Gratuit
 7 €: collection et exposition, tarif réduit 5 €: collection et exposition, « l'Été au LaM » du 21 mai 2018 au 27 septembre 2018 3 €: entrée collection et exposition via le chèque Pack JEM du 1° juillet 2018 au 31 août 2018 11€: collection et exposition, tarif plein, exposition grand format 	• 45€ : forfait durée illimitée
 5 €: collection et exposition, « l'Été au LaM » du 21 mai 2018 au 27 septembre 2018 3 €: entrée collection et exposition via le chèque Pack JEM du 1^{er} juillet 2018 au 31 août 2018 11€: collection et exposition, tarif plein, exposition grand format 	
 mai 2018 au 27 septembre 2018 3 £: entrée collection et exposition via le chèque Pack JEM du 1º juillet 2018 au 31 août 2018 11£: collection et exposition, tarif plein, exposition grand format 	
 3 €: entrée collection et exposition via le chèque Pack JEM du 1^{er} juillet 2018 au 31 août 2018 11€: collection et exposition, tarif plein, exposition grand format 	Forfait g
• 11€: collection et exposition, tarif plein, exposition grand format • 8€: collection et exposition, tarif plein, exposition	
In the second	S1 Trope and selection sans dion de parole
grand format	xposition
A Re-collection at available to the state of	Ð
or : concerns or exposition	kposition
grand format	Ör.

Délibération tarifaire Annexe à la délibération n° 2018 – 04-06

Navette de l'art	Gratuit	
	 10€: tarif adulte 	• 200€: pour le groupe
	• 8€: tarif mineur	
Temps d'activité		
périscolaire		• 100€: pour 1h30 hors les murs
	Gratuit	• 2206 · conférence sur mosura
Spectacle,	 6€, 7€, 8€ ou 10€: spectacle 	• 1106 conférence sur matalage
Conférence	• 5,50€: conférence, formation, tarif plein	ביבר: רסוובובוורב זחו רפופוספתב
יבוולבו בוורב,	■ 3,50€: conférence, formation, tarif réduit	
Jormation, colloque	25 €: colloque, tarif plein	
	• 13 € : colloque, tarif réduit	
Carte pro LaM	• 25€	
	Gratuit	
	 40€: C'Art Solo 	
	 60€: C'Art Duo 	
	 20€: C'Art pour les sociétés d'amis des musées 	
	membres	
	 20€: C'Art Jeune 	
C'Art	 8 €: réédition d'une C'Art (perdue ou volée) 	
;	 Remise de 1,50€ pour reconduction ayant 	
	échéance sur même support	
	Tarifs promotionnels et « fidélité » :	
	 30€: C'Art Solo 	
	• 45€: C'Art Duo	
	• 15£:C'Art Jeune	22
		The state of the s



Délibération tarifaire Annexe à la délibération n° 2018 – 04-06

Tarifs réduits:	Entrées gratuites
Aux jeunes de 12 ans inclus à moins de 26 ans	Aux enfants de moins de 12 ans
Aux personnes de plus de 60 ans	Aux titulaires de la carte ICOM/ICOMOS
Aux titulaires de la carte Furet	Aux demandeurs d'emploi
Aux titulaires de la carte Adhérent FNAC	Aux personnes en situation de handicap et accompagnants
Aux détenteurs du Pass Lille Map	Aux entrées Presse
Aux titulaires du titre de transport TRANSPOLE du jour	Aux enseignants
Aux titulaires de la carte Famille nombreuse	Aux Amis du LaM
Aux détenteurs de la carte UGC Illimité	Aux membres de l'Aracine
Aux détenteurs du Pass Lille 3000 et Pass journée Lille 3000	Aux bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, ASS, ATS, ATA, AHH, ASPA)
Aux amis des musées de la métropole lilloise	Aux étudiants en arts, architecture, philosophie et métiers de la culture
Aux détenteurs de la carte City Pass	A tous le premier dimanche de chaque mois
Aux détenteurs de la carte Cezam	Aux jeunes de moins de 18 ans exposition grand format

supplémentaire de 10%. Le musée se réserve la possibilité de facturer des frais de dossier d'un montant de 10€. Dans le cas de prévente de billets individuels à un comité d'entreprise ou un hôtel, les tarifs réduits pourront être appliqués, avec une réduction

Une réduction de 10 % est accordée aux prescripteurs de groupes touristiques sur les forfaits visite adulte.

Délibération tarifaire

DRCT

SERVICES AUX ENTREPRISES et PARTENAIRES

Services proposés		Tarifs hors taxes	
Petit-déjeuner		Gratuit 950€	
	•	Gratuit	
	•	500ϵ : durée 1h00, moins de 25 personnes	
_	•	300€ : durée 1h00, moins de 25 personnes, tarif partenaire	
	•	600€ : durée 1h00, moins de 25 personnes, tarif exposition grand format	
	•	400€ : durée 1h00, moins de 25 personnes, tarif exposition grand format nartenaire	_
	•	700€: durée 1h30, moins de 25 personnes	_
Visite guidée	•	900€: durée 1h00, entre 25 et 50 personnes	
Durée 1h00 à 1h30	•	500€ : durée 1h00, entre 25 et 50 personnes. tarif partenaire	
Privatisation du musée	•	1100€ : durée 1h00, entre 25 et 50 personnes. tarif exposition grand format	
	•	700€: durée 1h00, entre 25 et 50 personnes, tarif exposition grand format nationals	
	•	1650€ : durée 1h00, entre 51 et 100 personnes	_
	•	2600ϵ : durée 1h00, entre 101 et 150 personnes	
	•	Ouverture du café-restaurant en soirée : 700€	
	•	Ouverture du café-restaurant en soirée : 1000€. tarif exposition grand format	
	•	Heure supplémentaire ouverture du café-restaurant au-delà de l'horaise sont au-delà de l'horaise	
	•	Gratuit	
	•	4150€ : de 18 à 21h00, 100 personnes	_
17.50	•	4800€ : de 18 à 21h00, 100 personnes, tarif exposition grand format	
Visite guidee (soirée)	•	1600€ : de 18 à 21h00, 100 personnes, tarif partenaire	
Durée 3h00 ou 4h00	•	1875£: de 18 à 21h00, 100 personnes, tarif partenaire exposition grand format	
Privatisation du musée	•	8700€: de 18 à 23h00, 300 personnes	_
	•	10000ϵ : de 18 à 23h00, 300 personnes tarif exposition grand format	(ine
	•	4500€ : de 18 à 23h00, 300 personnes, tarif partenaire	
	•	5175£: de 18 à 23h00, 300 personnes tarif partenaire exposition grand format	91
Privatisation du parc	•	10 500€: 500 personnes	U,
et du musée	•	12000€: 500 personnes tarif exposition grand format	- D
Diner au LaM	•	6000€ : de 18 à 23h00, 100 personnes	U.
	•		VOR

• 1200€ : soirée tarif partenaire • 1400€ : soirée tarif partenaire	Auditorium	• • • •	 Gratuit 650€: demi-journée 	 Heure suppléme Prestations Heure suppléme Heure suppléme 50 personnes su 50 personnes su 	 7200€: de 18 à : 5000€: de 18 à ;
1200€ : soirée tarif partenaire 1400€ : soirée tarif partenaire exposition grand format Haura supplémentaire en soirée : 550€	600€: journée complète, tarif partenaire exposition grand format 2000€: Séminaire 75 personnes 2600€: soirée 3000€: soirée tarif exposition grand format	300€ : demi-journée, tarif partenaire 375€ : demi-journée, tarif partenaire exposition grand format 1050€ : journée complète 1200€ : journée complète tarif exposition grand format	Gratuit 650€ : demi-journée 750€ : demi-journée tarif exposition grand format	Heure supplémentaire en soirée : 550€ Heure supplémentaire en soirée tarif exposition grand format i: 650€ Heure supplémentaire en soirée non prévue : 1500€ 50 personnes supplémentaires : 1100€ 50 personnes supplémentaires tarif exposition grand format: 1250€	7200€ : de 18 à 23h00, 100 personnes, tarif exposition grand format 5000€ : de 18 à 23h00, 100 personnes, tarif partenaire exposition grand format

Dans le cadre d'une privatisation un jour de fermeture du musée au public, le musée appliquera une majoration de 20% sur le montant total de la Le musée se réserve la possibilité de refacturer au coût réel tous les frais supplémentaires engendrés par l'exécution des prestations. Le musée offre à la Métropole Européenne de Lille 2 soirées par année civile à définir dans le cadre de ces services aux entreprises et partenaires.

Exposition Giacometti: majoration du tarif des privatisations d'espaces comme suit:

privatisation, hors frais supplémentaire.

Du 11 mars 2019 au 22 mars 2019 : +50%

Du 23 mars 2019 au 29 mars 2019 : +25%

OUVRAGES ET PRODUITS DIVERS

Ouvrage	Prix hore tayes
ACM	19 06 5
Adolf Wölfi Univers	2E 02 E
Alberto Glacometti, une rétrospective	33.18 €
Alian Mac Collum	33.18 €
Aloïse Corbaz en constellation	28.44 €
Amedeo Modigliani, une rétrospective	33,18 €
Amicalement brut	18.29 €
Andre Breton et l'Art Magique	8.53 €
Art Brut- Edition	38.86 €
Art brut une avant-garde en moins ?	22.75 €
Art et langage	4.74 €
Brouillon Kub	12.32€
Catalogue Kahnweiler	28.41€
Collages, collections des musées	4.74€
Cor Dekkinga et le mouvement CoBrA	20.85 €
Corps subtils	22.75 €
Danser Brut	22.75 €
Déplacer déplier découvrir	4.74€
Des fantômes et des anges	17.35 €
Dove Allouche le soleil sous la mer	28.44 €
E. Poitevin	36.97€
Grèce des Modernes	4.74 €
Guide des collections 2010 à partir du 01/11/2017	5.69 €
Habiter poétiquement	28.91€
Histoires hongroises	13.00 €
Hors langage Duchêne	11.37 €
HS Beaux-Arts magazine	3.79 €

Ouvrage	Prix hore tayes
Jules Pacsin ou le dessin incisif	2 C 3 G
LAM Histoires	0.33 €
LAM Oeuvres (catalogue des collections)	3.40 E
Là où commence le jour	3 CC.01
L'Aracine et l'art brut	3,00,0
L'autre de l'art	33 18£
L'envolée l'enfouissement	201:55 4 74 £
Les Refuges du récit	20.85 €
L'invention du lieu	20.85 €
Lionel et l'enfant bleu	24.64 €
Matiyane	17.06 €
Maurice Jardot	28.44 €
Meret Oppenheim	36.95
Mexique-Europe	4377 €
Michel Nedjar, introspective	28.44 €
Nicolas Schöffer	36 97
Patrick Bougelet LMB	3 (C.C.)
Peter Downsbrough	1 90 €
Picasso Leger Masson	28.0€
Pierre Mercier	1896 €
Quand le vide devient forme	4.74 €
Recuerdos de Mexico	1611£
Roland Simounet à l'œuvre	474 €
Voisins Officiels	30.20 £
Wilhelm Uhde	23 10 £
Zinelli	28.44 €

RCT

DEC 2018

URE DU NORD

Taux de remise Boutique du Lieu:

Achat de moins de 300 ouvrages : 40%

Achat de 300 à 399 ouvrages : 42%
Achat de 400 à 499 ouvrages : 44%

Achat de 500 à 749 ouvrages : 46%

- Achat de 750 à 999 ouvrages : 48%

50% sur tous les catalogues bradés, deux ans après l'édition

(sauf livre sur les collections).

Taux de remise tout autre libraire : 30%

Librairie via distributeur : de 30 à 40% sur le prix public

fremise correspondant à la moyenne des remises accordées aux libraires destinataires des ouvrages).

Image et/ou du nom du LaM	Affiche d'exposition (40x60 cm)	Carte postale, marque-page	
5% du prix de vente hors taxes par produits édites	16	remise de 50% sur le prix de vente	

Refacturation à prix coûtant des produits dérivés (badges, carnets, affiches 120x176 cm et sacs) produits directement par le LaM à la Boutique du Lieu

LOCATIONS DE VISUELS

Les tarifs sont exprimés en euros nets.

LES ÉDITIONS:

	Tirages / Format	1/8 page	1/4 page	1/2 page	3/4 page	Pleine page, rabat et page de	Couverture
	MARCH 1- 4 000					garde	
	Moins de 1 000			À titre	A titre gracieux		
Livres, livres illustrés. fascicules	1 000 à 4 999	70	06	110	115	145	350
	5 à 10 000	80	100	120	130	155	385
	Plus de 10 000	06	110	135	140	170	A1E
	Moins de 1 000			Àtitre	À titre gracieux	201	CT.
Livres de poche	1 000 à 4 999	09		85		100	000
(format inférieur à 13x20 cm)	5 à 10 000	65		100		120	790
	Plus de 10 000	75		201		OTT	305
	2000	5		110		130	345
Airting Comments	Double converture		Prix de locati	on du format	Couverture	Prix de location du format Couverture majoré de 60%	
Autres Johnals	Couverture		Prix de location	n du format P	age concerns	Prix de location du format Page concerné maioré de 20%	8
(livres, livres illustrés, fascicules, livres de poche))	composée					oc an alolour.	8
	4 ^{ème} de couverture	Prix	de location di	format Cour	orturo conce	Prix de location du format Converture concerné mineré de 400	4004
Affiches nosters vendus an autilia	Pour 2000 ex	Inféri	eur à 60X80 cn	n: 920€ . entr	re 60v80 cm	Inférieur à 60X80 cm : 920€ : entre 60x80 cm et 80×120 cm : 1315€	40%
"The second of t	Ex. supplémentaire	Infériour	S COVON	100-100-1	מאסר ה	CL OUALLU CIII.	1313E
Carton northeant to the test of the	7100	ווופוובחו	a povou cili : 0	,>5€/ex. ; ent	re 60x80 cm	inched a boxou till : 0,50€/ex.; entre 60x80 cm et 80x120 cm : 0,67€/ex.	: 0,67€/ex.
cuites postules et produits derives	150¢ pour 5000 ex. + 6% du prix public hors taxes	6% du prix p	oublic hors tax	es			O.
							1

D

RCT

ECTURE DU NORD

1 0 DEC. 2018

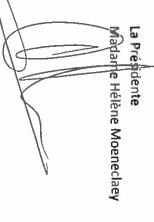
INTERNET: Montants par photographie selon la durée de location.

	Nombre de	De 0 à 3	De 4 à 6	7 à 12 mais	Do 13 à 24 mais	Par an
Fréquentation du site	photographies	mois	mois	De / a TZ IIIOIS	DE TO 8 54 111012	suppl.
	1 à 9	32	41	49	57	16
Inférieure ou égale à	10 à 25	29	39	45	53	14
En non connexions par mois	26 à 35	24	30	36	43	12
30.000 connexions par mois	Au-delà	19	24	29	34	10
	1 à 9	44	57	68	80	22
Entre 50.001 et 100.000	10 à 25	41	53	63	75	21
connector mois	26 à 35	33	44	51	61	17
בטווופאוטווט לימי ווויסט	Au-delà	27	34	41	49	13
	1 à 9	51	66	78	91	25
Entre 100.001 et 250.000	10 à 25	47	62	73	86	24
connexions nor mois	26 à 35	38	50	58	69	19
רטווויניאוטווט לימי ווויסט	Au-delà	30	40	46	55	16
	1 à 9	60	78	92	108	30
Supérieure à 250.001	10 à 25	56	73	86	102	28
connexions nor mois	26 à 35	45	58	69	81	23
רטוווראוטוט דעו ווועוט	Au-delà	36	47	56	66	18

Si la location de visuels concerne la page d'accueil, le tarif équivaut à 200% des tarifs exprimés ci-dessus.

Exceptions donnant lieu à un prêt à titre gracieux :

- Visuels accompagnant le prêt d'une œuvre
- Visuels destinés aux manuels scolaires et universitaires
- Visuels destinés aux ouvrages scientifiques (actes de colloques, thèses)



PREFECTURE DU NORD 1 0 DEC. 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2018	04	07	

OBJET:

Autorisation de lancement de marchés publics

L'an deux mille dix-huit, le 6 décembre à 14h30

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq (LaM) sous la présidence de Madame Moeneclaey, présidente du conseil d'administration du LaM

DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRESENTS	ABSENTS REPRESENTES	ABSENTS
	M. Michel Lalande			Х
Le 26 novembre 2018	Mme Hélène Moeneclaey	X		
	M. Eric Skyronka			X
	M. Alain Cambien	X		
NOMBRE DE	Mme Marion Gautier			X
MEMBRES :	Mme Carole Casier			X
EN EXERCICE	M. Pierre Vanbeughen	X		
22	Mme Anne Soubrier			X
	Mme Sophie Rocher	X		
PRESENTS	M. Jacques Pastour			X
	M. Gérard Caudron		Représenté par Mme Furne	
12	Mme Evelyne-Dorothée Allemand	X		
	M. Denis Gielen			X
REPRESENTES	M. Bernard Chérot			X
	Mme Catherine De Zegher		Suppleante Mme Cohen	
0	M. Jérémie Masurel			X
	M. Jérôme Desombre	X		*
OTANTS	Mme Bernadette Chevillion	X		
	M. Ivan Renar	Х		
12	M. Serge Lasvignes			Х
	M. Grégory Mavian	X		
	Mme Luiza Vaulot	X		

Établissement Public de Coopération Culturelle

LaM

N° 2018-03-07 Autorisation de lancement de marchés publics

Délibération n° 2018-03-07 du 6 décembre 2018 du conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM.

Conformément aux articles 9 et 11-3 des statuts de l'EPCC,

Conformément à la délibération n° 2012-01-15 du 20 mars 2012 relative à la détermination des conditions générales de passation des contrats, des conventions et des marchés,

Attendu que les marchés suivants sont nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Il est proposé au conseil d'administration d'autoriser le directeur conservateur à signer et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement ainsi que signer et prendre toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour les marchés définis dans l'annexe jointe.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'autoriser le directeur à signer et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement ainsi que signer et prendre toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour les marchés définis dans l'annexe jointe.

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 6 décembre 2018,

La Présidente Hélène Moeneclaey





				9
Marché	Durée	Montant maximum sur la durée totale du marché	Date prévisionnnelle de lancement	CAÖ ā réunir
MARCHE DE TRANSPORT. D'EMBAIL AGE ET D'ACTEORIGE ET ET BENEFIT ET				
CROUPEMENT DE COMMANNE LEAN BRITER EN LE STERRE DES COUNTES DE	temps de la prestation	221 000 € HT	Décembre 2018	Oui pour avis
L'ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE	3 ans	Sans minimum ni maximum	Janvier 2019	CAOTICAD
GROUPEMENT DE COMMANDE UGAP POUR LA FOI IRNITI IDE ET				באסח סאים
L'ACHEMINEMENT DE GAZ NATUREL	3 ans	Sans minimum ni maximum	Juin 2019	CAO UGAP
			The second secon	



La présidente, Madame Hélène MOENECLAEY





PRÉFET DU NORD

Direction départementale des territoires et de la mer

Décision N° 122/2018 portant mesure temporaire de restriction de navigation

Le Préfet de la région Haut de France Préfet du Nord Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code des transports et notamment son l'article A 4241-26;

Vu les articles L. 2132-7 et L.2132-8 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau;

Vu l'arrêté du 28 juin 2013 portant règlement général de police de navigation intérieure ;

Vu la circulaire interministérielle du 24 janvier 2013 relative aux actes et mesures de police de la navigation intérieure ;

Vu l'arrêté préfectoral du 07 mai 2018 portant délégation de signature à M. Eric FISSE, directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2018 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord ;

Vu la demande de la Directrice territoriale Nord – Pas-de-Calais de Voies Navigables de France en date du 17 décembre 2018 de relative à la recherche d'un corps sur le canal de la Deûle sur les communes de Wavrin et Houplin Ancoisne

DECIDE

Article 1

Pour permettre l'opération de recherche, la navigation est arrêtée sur le canal de la Deûle sur les communes de Wavrin et Houplin Ancoisne du PK 8.028 (pont de Wavrin) au PK 9.485 (pont de Houplin Ancoisne) le 17 décembre 2018.

Article 2:

Les usagers sont tenus d'observer strictement les consignes qui pourraient leurs être données sur place par les autorités d'intervention.

Article 3

Le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord, la directrice territoriale Nord-Pas-de-Calais de Voies navigables de France, le chef de la brigade fluviale de gendarmerie nationale, le chef des sapeurs pompiers, les maires de Wavrin et Houplin Ancoisne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et diffusée par voie d'avis à la batellerie.

Fait à Douai, le 1 8 DEC. 2018

Pour le Préfet et par délégation, le responsable du pôle navigation intérieure par intérim

Sylvain ZENGERS

Copies adressées à :

Préfecture de Lille
SDIS 59
Mairies de Wavrin et Houplin Ancoisne
Directrice territoriale Nord-Pas-de-Calais de Voies navigables de France
le chef de la brigade fluviale de gendarmerie nationale

Direction départementale des territoires et de la mer Délégation à la mer, au littoral et à la navigation intérieure Pôle navigation intérieure Pôle navigation intérieure 123, rue de Roubaix - CS 20839 59508 Douai cedex Tél : 03.27.94.55.60 – Fax : 03.27.94.55.69

Accueil téléphonique: les lundis et vendredis de 9h à 11h30 et de de 14h00 à 16h00 les mardis, mercredis et jeudis de 14h à 16g

Accueil physique : les lundis et vendredis ouvrés de 9h à 11h30 et de 14h à 16h